



COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER DU CAMEROUN
SECRETARIAT GENERAL

Année 2021

RAPPORT RELATIF A LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER



Sigles et abréviations

AFB	Afriland First Bank
AFD	Agence Française de Développement
AIBE	Autre Institution Bancaire Eligible
ANEMCAM	Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun
APE	Accord de Partenariat Economique
APECCAM	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
APU	Administration Publique
ASAC	Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
BAC	Banque Atlantique Cameroun
BAD	Banque Africaine de Développement
BCE	Banque Centrale Européenne
BCM	Banque Créatrice de Monnaie
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BGFI	Banque Gabonaise et Française Internationale
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BICEC	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
BID	Banque Islamique de Développement
BTA	Bons du Trésor Assimilables
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
C2D	Contrat Désendettement Développement
CAF	Coût Assurance Fret
CAMPOST	Cameroon Postal Services
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CAS	Compte d'Affectation Spéciale
CASEMF	Cadre d'Analyse et de Suivi de l'activité des EMF
CBC	Commercial Bank - Cameroun
CBF	Cameroon Business Forum
CCN	Centre de Compensation National
CCR	Centre de Compensation Régional
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CICA-RE	Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CNC	Conseil National du Crédit
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CNEF	Comité National Economique et Financier
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COVID-19	Coronavirus Desease 2019
CPM	Comité de Politique Monétaire
CRCT	Cellule de Règlement et de Conservation des Titres
CREMF	Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance
DA	Direction des Assurances

DAB	Distributeur Automatique de Billets
DAT	Dépôt à Terme
DAV	Dépôt à Vue
DN	Direction Nationale
DP	Division de la Prévision
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
EDC	Electricity Development Corporation
EMF	Etablissement de Microfinance
EUROSTAT	Office Européen de Statistiques
F CFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FDSE	Fonds de développement du secteur de l'électricité
FEC	Facilité Elargie du Crédit
FIBANE	Fichier Bancaire National des Entreprises
FIP	Fichier des Incidents de Paiement
FIPI	Fichier des Instruments de Paiement Irrégulier
FMI	Fonds Monétaire International
FOB	Free On Board
FRCB	Fichier Régional des Comptes et Clients Bancaires
GAB	Guichet Automatique de Banque
GICAM	Groupement Inter-Patronal du Cameroun
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
GUCE	Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur
IARDT	Incendie, Accident, Risques Divers et Transports
IDA	Indemnisation Directe des Assurés
IDE	Investissement Direct Etranger
IFC	Indemnité de Fin de Carrière
INS	Institut National de la Statistique
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
NFC-BANK	National Financial Credit Bank
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OICV	Organisation International de Commissions des Valeurs
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OTA	Obligations du Trésor Assimilables
OTZ	Obligations du Trésor à coupon Zéro
PACD/PME	Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse
PAR30	Portefeuille à risque à 30 jours
PGRGFP	Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit Net Bancaire

PNG	Position Nette du Gouvernement
PNT	Position Nette du Trésor
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPFMMIC	Programme d'Appui au Projet de Financement de la Microfinance en Mode Islamique au Cameroun
RBTR	Règlement Brut en Temps Réel
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCB	Société Commerciale de Banque
SCBC	Standard Chartered Bank Cameroon
SEMC	Société des Eaux Minérales du Cameroun
SENDs	Soldes Engagés Non Décaissés
SGC	Société Générale Cameroun
SICAV	Sociétés d'Investissement à Capital Variable
SMAC	Système de Monétique en Afrique Centrale
SMI	Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale
SMID	Société Métropolitaine d'Investissement de Douala
SNFI	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOCAPALM	Société Camerounaise de Palmeraie
SONARA	Société Nationale de Raffinage
SONATREL	Société Nationale de Transport de l'Electricité
SPNF	Secteur Privé Non Financier
SVT	Spécialistes en Valeurs du Trésor
SYGMA	Système de Gros Montants Automatisé
SYNDUSTRICAM	Syndicat des Industriels du Cameroun
SYSTAC	Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale
TCM	Taux Créditeur Minimum
TEG	Taux Effectif Global
TFDM	Taux de la Facilité de Dépôt Marginal
TFPM	Taux de la Facilité de Prêt Marginal
TIAO	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
TIMP	Taux Interbancaire Moyen Pondéré
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBA	United Bank for Africa
UBC	Union Bank of Cameroon
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

Table des matières

Sigles et abréviations.....	i
Table des matières.....	iv
Liste des tableaux.....	v
Liste des graphiques.....	vii
Liste des encadrés.....	vii
Résumé exécutif.....	viii
I.APERCU DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE.....	1
I.1.ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	1
I.1.1.Evolution de l'activité économique.....	1
I.1.2.Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières.....	2
I.1.3.Perspectives de l'économie mondiale.....	2
I.2.EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE AU CAMEROUN.....	3
I.2.1.Evolution du secteur réel.....	3
I.2.2.Inflation.....	4
I.2.3.Finances publiques.....	5
I.2.4.Relation avec le reste du monde.....	9
I.2.5.Secteur monétaire.....	13
I.2.6.Réformes structurelles et institutionnelles.....	15
II.SYSTEME MONETAIRE.....	17
II.1.POLITIQUE MONETAIRE DE LA BEAC.....	17
II.1.1.Cadre institutionnel.....	17
II.1.2.Mise en œuvre de la politique monétaire.....	19
II.2.EVOLUTION DU MARCHE MONETAIRE.....	23
II.2.1.Evolution des interventions de la BEAC.....	23
II.2.2.Marché interbancaire.....	24
II.3.SYSTEME ET MOYENS DE PAIEMENT.....	24
II.3.1.Evolution des valeurs échangées dans SYSTAC.....	24
II.3.2.Incidents de paiements.....	25
II.3.3.Valeurs échangées dans SYGMA.....	25
III.FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER.....	28
III.1.ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DE MICROFINANCE.....	28
III.1.1.Situation des banques.....	28
III.1.2.Situation des établissements financiers.....	43
III.1.3.Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit.....	48
III.1.4.Situation des établissements de microfinance.....	49
III.1.5. Reformes et Perspectives du système bancaire et de la microfinance.....	65
III.2.SITUATION DU SECTEUR DES ASSURANCES.....	69
III.2.1.Présentation succincte du marché camerounais des assurances.....	70
III.2.2.Les assurances dommages.....	70
III.2.3.Les assurances vie.....	75
III.2.4.Perspectives du secteur des assurances.....	79
III.3. SITUATION DU MARCHE FINANCIER.....	81
III.3.1.Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC.....	81
III.3.2.Evolution du marché financier régional.....	87
III.3.3.Marché primaire.....	88
III.3.4.Marché boursier de la BVMAC.....	89
III.3.5.Situation du marché financier au Cameroun.....	94
III.3.6.Perspectives du marché financier.....	95
IV.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	97
ANNEXES.....	99
Missions et organisation du Comité National Economique et Financier.....	99

Liste des tableaux

Tableau 1.1 :	Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale.....	1
Tableau 1.2 :	Perspectives sur les cours des principaux produits de base exportés par le Cameroun.....	2
Tableau 1.3 :	Evolution des ressources budgétaires.....	6
Tableau 1.4 :	Evolution des dépenses publiques.....	8
Tableau 1.5 :	Encours de la dette publique et à garantie publique.....	9
Tableau 1.6 :	Evolution de la balance des paiements.....	11
Tableau 1.7 :	Evolution des contreparties de la masse monétaire.....	13
Tableau 1.8 :	Evolution de la masse monétaire et de ses composantes.....	15
Tableau 2.1 :	Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2021.....	20
Tableau 2.2 :	Injections de liquidités.....	23
Tableau 2.3 :	Evolution des Opérations Nationales dans SYSTAC.....	25
Tableau 2.4 :	Evolution des opérations SYGMA.....	25
Tableau 3.1 :	Evolution du bilan consolidé des banques.....	29
Tableau 3.2 :	Hors bilan consolidé des banques.....	30
Tableau 3.3 :	Evolution du compte de résultat consolidé des banques.....	31
Tableau 3.4 :	Indicateurs d'activité des banques en 2021.....	31
Tableau 3.5 :	Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire.....	35
Tableau 3.6 :	Transactions de monnaie électronique en nombre et en valeur en zone CEMAC.....	36
Tableau 3.7 :	Transactions de monnaie électronique par nature d'opération au Cameroun.....	37
Tableau 3.8 :	Encours de la monnaie électronique au Cameroun.....	37
Tableau 3.9 :	Nombre de comptes de monnaie électronique en zone CEMAC.....	37
Tableau 3.10 :	Statistiques du Mobile Money au Cameroun.....	38
Tableau 3.12 :	Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2020 et 2021.....	39
Tableau 3.13 :	Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité.....	40
Tableau 3.14 :	Bilan des établissements financiers.....	44
Tableau 3.15 :	Hors-bilan des établissements financiers.....	45
Tableau 3.16 :	Effectif du personnel des établissements financiers.....	46
Tableau 3.17 :	Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2020 et 2021.....	47
Tableau 3.18 :	Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité.....	48
Tableau 3.19 :	Structure du coût moyen des ressources bancaires.....	48
Tableau 3.20 :	Répartition des EMF agréés par catégorie.....	50
Tableau 3.21 :	Répartition des EMF immatriculés par catégorie.....	50
Tableau 3.22 :	Répartition des agences des EMF par zone.....	51
Tableau 3.23 :	Répartition des agences des EMF par Région à fin décembre 2021.....	52
Tableau 3.24 :	Evolution du total de bilan des EMF.....	52
Tableau 3.25 :	Evolution des dépôts des EMF.....	53
Tableau 3.26 :	Evolution des dépôts par durée.....	53
Tableau 3.27 :	Evolution des crédits accordés par les EMF.....	53
Tableau 3.28 :	Evolution des crédits par durée.....	53
Tableau 3.29 :	Evolution des créances en souffrance.....	54
Tableau 3.30 :	Evolution du ratio crédits/dépôts.....	54
Tableau 3.31 :	Evolution du ratio crédits à long et moyen termes/dépôts à vue.....	55
Tableau 3.32 :	TEG des crédits octroyés par les EMF de 2ème catégorie par type de bénéficiaire.....	56
Tableau 3.33 :	Taux Effectif Global (TEG) des crédits octroyés par les EMF de deuxième catégorie par secteur d'activité.....	56
Tableau 3.34 :	Comparaison des activités des banques et des EMF.....	57
Tableau 3.35 :	Comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF.....	57
Tableau 3.36 :	Classement des 10 EMF les plus performants sur les 140 évalués en 2021.....	59
Tableau 3.37 :	Evolution de la qualité du portefeuille de crédit des EMF.....	59
Tableau 3.38 :	Evolution du ratio d'efficacité d'exploitation.....	60
Tableau 3.39 :	Evolution de la gestion financière des EMF.....	60
Tableau 3.40 :	Evolution de la rentabilité des EMF.....	61
Tableau 3.41 :	Décisions COBAC relatives aux EMF.....	61
Tableau 3.42 :	Répartition par société du chiffre d'affaires de 2018 à 2020.....	71
Tableau 3.43 :	Évolution de la charge de sinistres de 2018 à 2020.....	72
Tableau 3.44 :	Soldes de réassurance par société entre 2018 et 2020.....	73

Tableau 3.45 : Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2018 et 2020.....	74
Tableau 3.46 : Les engagements réglementés des sociétés IARD en 2020.....	74
Tableau 3.47 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2020.....	75
Tableau 3.48 : Répartition par société du chiffre d'affaires de 2018 à 2020	75
Tableau 3.49 : Charges de prestation par catégorie d'assurance Vie en 2020	77
Tableau 3.50 : Soldes de réassurance par société en 2020	77
Tableau 3.51 : Résultats en 2020	78
Tableau 3.52 : Les Engagements Réglementés du marché des sociétés d'assurances entre 2018 et 2020 ..	79
Tableau 3.53 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2020.....	79
Tableau 3.54 : Volume des émissions par adjudication des valeurs du Trésor de la CEMAC	81
Tableau 3.55 : Répartition de l'encours des valeurs du Trésor par pays des détenteurs finaux au 31 décembre 2021.	84
Tableau 3.56 : Evolution des remboursements des valeurs du Trésor (BTA et OTA) par Trésor émetteur (2020-2021).....	84
Tableau 3.57 : Evolution du cout des émissions par type d'instrument et par émetteur	85
Tableau 3.58 : Synthèse des opérations du marché secondaire des valeurs du Trésor de la CEMAC.....	85

Liste des graphiques

Graphique 1.1: Evolution du taux d'inflation et de la hausse des prix des produits alimentaires de 2017 à 2021.....	5
Graphique 1.2: Composantes de la masse monétaire.....	15
Graphique 1.3: Structure de la masse monétaire.....	15
Graphique 3.1 :Réseau bancaire par Régions en 2020 et 2021	33
Graphique 3.2 :Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict	34
Graphique 3.3 :Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large	34
Graphique 3.4 :Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).....	35
Graphique 3.5 :Réseau des établissements financiers par région en 2020 et 2021	46
Graphique 3.6 :Evolution du coût moyen des ressources bancaires	49
Graphique 3.7 :Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)	51
Graphique 3.8 :Evolution des transactions entre EMF et banques dans la plateforme LINK.....	64
Graphique 3.9 :Répartition du chiffre d'affaires 2020 de la branche non vie par catégorie	71
Graphique 3.10 :Chiffre d'affaires de la branche Vie par catégorie.....	76
Graphique 3.11 :Volumes des émissions par maturité de BTA en 2021.....	82
Graphique 3.12 :Volumes des émissions par maturité d'OTA en 2021	82
Graphique 3.13 :Evolution de l'encours des valeurs du Trésor de la CEMAC entre décembre 2020 et décembre 2021.....	83
Graphique 3.14 :Structure des détenteurs des valeurs du Trésor au 31 décembre 2021	83
Graphique 3.15 :Situation de la Capitalisation boursière en 2021	90
Graphique 3.16 :Situation de la liquidité du marché des actions en 2021.....	91
Graphique 3.17 :Évolution des échanges sur le compartiment obligataire en 2021.....	92

Liste des encadrés

Encadré 1 : Cadre institutionnel, stratégie et orientation de la politique monétaire de la BEAC.....	17
Encadré 2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC	21
Encadré 3 : Modalités d'application des réserves obligatoires.....	22
Encadré 4 : Cadre réglementaire des systèmes, moyens et incidents de paiement.....	24
Encadré 5 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC.....	26
Encadré 6 : Modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC.....	27
Encadré 7 : Les normes prudentielles.....	32
Encadré 8 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure.....	42
Encadré 9 : Les différentes catégories d'Etablissements de microfinance.....	50
Encadré 10 Glossaire des termes utilisés dans le secteur des assurances.....	69
Encadré 11 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics.....	86
Encadré 12 : Dispositions régissant le marché boursier.....	89

Résumé exécutif

Au cours de l'année 2021, le système financier camerounais a évolué dans un contexte caractérisé, au *plan international*, par la reprise de croissance grâce (i) aux mesures de relance budgétaire supplémentaires prises dans de nombreux pays ; (ii) à l'amélioration des indicateurs de santé, en lien avec les campagnes de vaccination contre la COVID-19, notamment dans les pays avancés ; et (iii) à l'adaptation continue de l'activité économique à une mobilité réduite.

Ainsi, l'économie mondiale a enregistré en 2021 un taux de croissance de 6,1% contre -3,1 % en 2020. Dans le groupe des *économies avancées*, la croissance économique est estimée à 5,2 % contre -4,5 % en 2020. Les principales économies de ce groupe ont renoué avec une croissance positive : les Etats-Unis (+5,7 % contre -3,4 %) ; la Zone Euro (+5,3 % contre - 6,4%) ; le Royaume-Uni (+7,4 % contre -9,4 %) et le Japon (+1,6 % contre -4,5 %). Cependant, les restrictions imposées en matière de mobilité vers la fin de 2021, notamment en Europe, en lien avec la recrudescence de la COVID-19, ont modéré cette embellie.

Dans *les pays émergents et pays en développement*, la croissance est estimée à 6,8 % contre - 2,0 % en 2020. Cette dynamique est tirée par la Chine qui, malgré la recrudescence de l'épidémie, connaît une accélération de sa croissance (+8,1 % après 2,3 % en 2020), grâce à une efficacité des mesures d'endiguement, une stratégie d'investissement public vigoureuse et un apport abondant de liquidités par la banque centrale chinoise. Les autres principaux pays du groupe, qui avaient connu une régression en 2020, retrouvent également une croissance positive (Inde : +8,9 % contre -7,3 % ; Brésil : +4,6 % contre -4,1 % ; Russie : +4,7 % contre -3 %).

En *Afrique subsaharienne*, la croissance de 2021 est estimée à 4,5 % contre -1,7 % en 2020, soutenue par une demande extérieure plus forte de la part des pays avancés. Parmi les principales économies de la région, le Nigeria enregistre une croissance de 3,6% contre -1,8 % en 2020 et l'Afrique du Sud 4,9 % contre -6,4 %. La reprise économique dans cette région a été affectée par le faible déploiement de la vaccination contre la COVID-19. Dans la *zone CEMAC*, les économies renouent également avec la croissance, qui selon les estimations de la BEAC, se situe à 1,9 %, contre -1,7 % en 2020.

S'agissant de *l'inflation mondiale*, elle est estimée à 3,5 % en 2021 après 0,7 % en 2020. Elle est de 1,6 % dans les pays avancés et de 4,9 % dans les pays émergents et pays en développement. Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et d'Asie centrale, les prix des denrées alimentaires ont sensiblement augmenté, dans un contexte marqué par des pénuries et la hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires.

S'agissant des *échanges internationaux*, malgré des perturbations des chaînes d'approvisionnement, le volume des échanges mondiaux a enregistré une croissance de 9,3 % en 2021. Cette tendance positive est principalement liée à l'augmentation des prix des produits de base, l'atténuation des restrictions liées à la pandémie et la forte reprise de la demande, grâce aux diverses mesures de relance économique.

Au *plan national*, l'année 2021 marque la consolidation de la résilience de l'économie camerounaise depuis un certain nombre d'années, dans un environnement économique mondial suffisamment morose, et surtout face à la crise sanitaire à COVID-19. Le Produit Intérieur Brut (PIB) a ainsi progressé de 3,6 % en 2021 après 0,5 % en 2020. La croissance économique en 2021 est vigoureuse dans les différents secteurs d'activités.

S'agissant de *l'inflation*, l'évolution de l'indice des prix à la consommation affiche une inflation de 2,3 % après 2,5 % en 2020. Cet assouplissement permet à l'économie de se maintenir dans la fourchette prévue par la norme communautaire (au plus 3 %). Malgré la décélération de la pression inflationniste en 2021 par rapport à l'année précédente, l'on note une démarcation qui tranche avec l'accalmie observée au cours des années 2017 et 2018, sous l'effet de la hausse des produits alimentaires.

Concernant les *finances publiques*, au terme de l'exercice 2021, selon les données provisoires, les réalisations des ressources budgétaires totales s'élèvent à 5 131,5 milliards, en augmentation de 83,2 milliards par rapport à 2020. Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements (y compris le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) COVID-19) s'élèvent à 5 577,4 milliards en 2021, soit une hausse de 480,1 milliards par rapport à 2020. Au final, reflétant les recettes et dons encaissés et les dépenses effectuées, le solde primaire base ordonnancements est estimé à -519,8 milliards contre -628,2 milliards à fin 2020, et le solde primaire non pétrolier à -1 002,9 milliards contre -1 056,4 milliards. Le solde global base ordonnancements est évalué à -761,5 milliards après -825,7 milliards à fin 2020.

Pour ce qui est du *secteur extérieur*, la note souveraine du Cameroun de 2020 a été maintenue en 2021 par les agences de notation Standard & Poor's et Fitch Ratings, respectivement à « B- » et « B ». De même, concernant l'indice sur l'évaluation des politiques et institutions nationales en Afrique subsaharienne (CPIA), le Cameroun a maintenu sa note à 3,3 et est classé 16^{ème} sur les 39 pays à faibles revenus dont la qualité des politiques et des institutions est jugée moyenne. Selon ce classement, le Cameroun s'améliore en gestion économique, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaires, fiscales et d'endettement. En revanche, des efforts restent à fournir en matière de gouvernance, climat des affaires et qualité de la dépense publique. Dans le même ordre d'idées, la perception des chefs d'entreprises, recueillie par le GICAM en fin 2020, révèle plusieurs facteurs qui continuent de plomber la compétitivité de l'économie camerounaise. Il s'agit notamment de : (i) l'insuffisance et la perturbation de l'énergie électrique et des réseaux de télécommunications ; (ii) la mauvaise qualité du réseau routier ; (iii) le relèvement des coûts de passage portuaire ; (iv) les difficultés d'accès aux devises ; (v) le relèvement des commissions sur les transferts de devises ; (vi) les difficultés d'approvisionnement et d'accès au crédit bancaire.

En ce qui concerne le *secteur monétaire*, les principaux agrégats monétaires du Cameroun se sont inscrits en hausse : (i) masse monétaire (+17, %) ; (ii) crédit intérieur (+15,8 %) ; (iii) avoirs extérieurs nets (+11,4 %). Au cours de l'année 2021, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte de la persistance de la pandémie de COVID-19 dans la CEMAC et de la nécessaire préservation de la stabilité extérieure de la monnaie. C'est ainsi qu'au regard du niveau satisfaisant de liquidité du marché, la Banque Centrale a maintenu

inchangé jusqu'au 08 décembre 2021, le volume hebdomadaire de refinancement à 250 milliards, et a décidé le 25 novembre 2021, de réorienter sa politique en rehaussant de 25 points de base son principal taux directeur (TIAO) et le taux de facilité de prêt marginal, les portant respectivement à 3,50 % et 5,25 %. Le taux de facilité de dépôt marginal a été maintenu à 0 %.

Dans cet environnement, le *système bancaire* a connu un accroissement de l'activité de 15,4% en 2021, contre une progression de 8,3 % en 2020. A l'actif, cet accroissement résulte en grande partie de la hausse des opérations de trésorerie et interbancaires (+640,6 milliards), des opérations avec la clientèle (+ 321,2 milliards) et des valeurs immobilisées (+99,9 milliards). Au passif, il s'explique par l'augmentation des opérations avec la clientèle (+ 859,8 milliards), des opérations de trésorerie et interbancaires (+116,3 milliards) et des capitaux permanents (+ 88,8 milliards). Au passif, les capitaux propres et les dépôts collectés par les banques ont une fois de plus augmenté sous une approche strictement comptable, avec des hausses de 70,3 et de 859,8 milliards respectivement.

Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 13,6 % en 2021, contre 3,9 % en 2020. Cette hausse est imputable à l'amélioration des marges sur opérations financières (+45,3 milliards), des marges sur opérations avec la clientèle (+21,5 milliards), et des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (+3,0 milliards). Le résultat courant a augmenté de 12,5 milliards, contre une baisse de 10,7 milliards en 2020. S'agissant de la sinistralité du portefeuille de crédit, les créances nettes en souffrance ont fortement régressé, revenant de 152,1 à 64,5 milliards (+40,9 milliards), soit une baisse de 57,6 %. Ainsi, la qualité du portefeuille de crédits s'est améliorée, le taux de créances brutes en souffrance revenant de 16,6 % à 14,9 %.

Le réseau bancaire des banques s'est enrichi de 22 nouvelles agences ouvertes au cours de l'année 2021, portant ainsi le nombre d'agences sur l'étendue du territoire national de 328 en 2020 à 353 en 2021. Sur le plan de la couverture géographique, les régions du Littoral et du Centre abritent le plus grand nombre d'agences en 2021, avec 126 et 94 points de vente respectivement, soit 62 % du total. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 30 et 31 agences, tandis que celle du Sud compte 18 agences, et celles du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord comptabilisent respectivement 17 et 13 agences. Les régions les moins loties sont celles du Nord (9 agences), de l'Est (8 agences) et de l'Adamaoua (7 agences)

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 741 en 2020 à 805 en 2021, soit un accroissement de 8,6 %. Les plus grandes villes à savoir Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 72,3 % de ces DAB.

En termes d'accès aux services bancaires, le taux de bancarisation au sens strict de la population active s'est relativement amélioré. Il a atteint 28,4 % contre 26,9 % en 2020, soit une progression de 1,5 point. Celui de la population adulte s'est également amélioré, en

passant de 21,2 % en 2020 à 22,4 % en 2021, soit une progression de 1,2 point. La densité du réseau bancaire quant à elle est restée stable à 1,3 agence pour 100 000 habitants en 2021.

Au sens large, la bancarisation de la population active et celle de la population adulte ont été respectivement de 47,7 % et 36,8 %. La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part est restée quasiment stable entre 2020 et 2021, se situant à 3,1 agences pour 100 000 habitants contre 3,2 agences pour 100 000 habitants en 2020.

Le Mobile Money a continué de connaître un développement significatif en 2020, en termes de volume et de valeur des transactions. En effet, selon les données collectées par le CNEF, au Cameroun, la valeur des transactions Mobile Money est passée de 12 544,0 milliards en 2020 à 15 329,6 milliards en 2021, soit une progression de 22,2 %. Le nombre de transactions a suivi la même tendance au cours de la même période, avec un taux de croissance de 19,6 % contre 42,3 % observé en 2020. L'évolution du nombre de comptes Mobile Money ouverts a faiblement évolué en passant de 15 649 570 en 2020 à 16 557 053 en 2021, soit une progression de 5,8 %.

Pour ce qui est des *établissements financiers*, leur activité a été caractérisée par une hausse de 2,0 % du total de bilan, contrairement à une baisse de 0,9 % observée en 2020. A l'actif, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des opérations diverses (+ 7,8 milliards) et des opérations avec la clientèle (+ 1,2 milliard). Au passif, elle s'explique par la hausse des capitaux permanents (+18,2 milliards), atténuée par la baisse des opérations diverses (-4,4 milliards), des opérations de trésorerie et interbancaire (-3,6 milliards) et des opérations avec la clientèle (-1,5 milliard).

S'agissant de la sinistralité du portefeuille, les créances nettes en souffrance ont diminué de 8,5 %, revenant de 50,2 à 46,0 milliards. Le taux de créances en souffrance (58,4 %) reste cependant très élevé, comparativement aux autres compartiments du secteur bancaire, quoiqu'en baisse par rapport à 2020 où il a été de 60,4 %.

Concernant le réseau des établissements financiers, en 2021, le nombre d'agences est resté stable à 26. Les régions du Littoral et du Sud sont les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 53,8 % du réseau des établissements financiers.

Dans le *secteur de la microfinance*, le nombre d'établissements agréés en activité est revenu de 415 en décembre 2020 à 402 en décembre 2021. Ils se répartissent en trois catégories : 334 exercent en première catégorie, 66 en deuxième catégorie, et 02 en troisième catégorie.

En termes d'activité d'intermédiation, les dépôts collectés par les EMF sont passés de 624,8 milliards à fin décembre 2020 à 728,4 (+103,6) milliards à fin décembre 2021, soit une augmentation de 16,58 %. Avec 373,0 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position (51,21 %), suivie de la première catégorie (48,79 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont quant à eux pas autorisés à collecter les dépôts de la clientèle. Le volume des crédits octroyés par les EMF est passé de 454,6 à 539,7 (+ 85,0) milliards entre décembre 2020 et décembre 2021, soit une hausse de 18,70 %. A fin décembre 2021, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus de crédits, avec 304,0 milliards, contre 235,4 milliards

pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle, un volume de crédits de 0,3 milliard. Au total, 49,51 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 35,78 % pour les crédits à long terme et 14,72 % seulement pour les crédits à moyen terme. En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le volume des créances en souffrance a augmenté de 15,10 %, passant de 104,9 à 120,8 (+15,8) milliards. Le taux de créances en souffrance par contre a régressé, passant de 23,08 % au 31 décembre 2020, à 22,37 % au 31 décembre 2021 (- 0,71 point).

Au niveau du *système et moyens de paiement*, le nombre d'opérations effectuées à travers SYSTAC en 2021 a été de 9 170 054 pour une valeur de 8 005,3 milliards contre 8 797 844 opérations et une valeur de 7 229,4 milliards en 2020, soit un taux de progression de 4,2 % en nombre, et une augmentation de 10,7 % en valeur. Les incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé) ont diminué de 9,4 % en nombre et de 17,8 % en valeur, revenant de 15 195 incidents d'une valeur de 45,4 milliards en 2020, à 13 766 incidents d'une valeur de 37,3 milliards 2021. S'agissant des opérations SYGMA, tous les participants du Cameroun ont échangé 148 005 opérations pour une valeur de 51 206,2 milliards, contre 125 704 opérations et une valeur de 46 507,9 milliards en 2020, soit des taux de progression de 17,7 % en nombre et 10,1 % en montant.

Le *secteur des assurances* pour sa part a été marqué en 2021 entre autres par la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurance dommage à cinq (05) milliards ; et l'assainissement du marché et notamment la mise en circulation de nouvelles attestations d'assurance automobile plus sécurisées. En terme d'activité au titre de l'année 2020, le marché a été animé par 28 sociétés d'assurances agréées, 105 Agents Généraux, 136 courtiers et 121 mandataires non-salariés. Il mobilise plus de 5 000 personnes pour une masse salariale annuelle supérieure à 18 milliards. Les opérations d'assurances toutes branches confondues ont dégagé un chiffre d'affaires global en progression de 1,15 % pour s'établir à 211,4 milliards en 2020 contre 209,01 milliards en 2019. Au final, le résultat net d'exploitation a été de 17,4 milliards en 2020.

Quant au *marché financier*, il a été marqué en 2021 par un regain d'activité confirmant le frémissement constaté au premier trimestre 2021. Sur le marché primaire, l'on a noté une embellie du compartiment obligataire. Lequel a bénéficié de six opérations autorisées par la COSUMAF. Le cumul des sommes levées est de 458,4 milliards contre 106,8 milliards au 31 décembre 2020. La capitalisation boursière flottante s'est élevée à 36,2 milliards contre 31,0 milliards en 2020. Le marché des valeurs du Trésor a été également très dynamique, l'encours global des titres émis pour le Cameroun étant passé de 837,1 milliards à 1 176,0 milliards entre 2020 et 2021.

I. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE¹

I.1. Environnement économique international

I.1.1. Evolution de l'activité économique

Selon les Perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2022, publiées par le FMI, la croissance économique mondiale s'est établie à 6,1 % en 2021 contre -3,1 % en 2020. Cette reprise est principalement soutenue par : (i) les mesures de relance budgétaire supplémentaires prises dans de nombreux pays ; (ii) l'amélioration des indicateurs de santé, en lien avec les campagnes de vaccination, notamment dans les pays avancés ; et (iii) l'adaptation continue de l'activité économique à une mobilité réduite.

Dans les économies avancées, la croissance économique est estimée à 5,2 % contre -4,5 % en 2020. Les principales économies de ce groupe ont renoué avec une croissance positive : Etats-Unis (+5,7 % contre -3,4 %) ; Zone Euro (+5,3 % contre - 6,4 %) ; Royaume-Uni (+7,4 % contre -9,4 %) et Japon (+1,6 % contre -4,5 %). Cependant, les restrictions imposées en matière de mobilité vers la fin de 2021, notamment en Europe, en lien avec la recrudescence de la COVID-19, ont modéré cette embellie.

Dans les pays émergents et pays en développement, la croissance est estimée à 6,8 % contre -2,0 % en 2020. Cette dynamique est tirée par la Chine qui, malgré les nouvelles flambées de l'épidémie, connaît une accélération de sa croissance (+8,1 % après 2,3 % en 2020), grâce à une efficacité des mesures d'endiguement, une stratégie d'investissement public vigoureuse et un apport abondant de liquidités par la banque centrale chinoise. Les autres principaux pays du groupe, qui avaient connu une régression en 2020, retrouvent une croissance positive (Inde : +8,9 % contre -7,3 % ; Brésil : +4,6 % contre -4,1 % ; Russie : +4,7 % contre -3 %).

En Afrique subsaharienne, la croissance de 2021 est estimée à 4,5 % contre -1,7 % en 2020. Cette évolution est soutenue par une demande extérieure plus forte de la part des pays avancés. Parmi les principales économies de la région, le Nigeria enregistre une croissance de 3,6 % contre -1,8 % en 2020 et l'Afrique du Sud 4,9 % contre -6,4 %. La reprise économique dans cette région a été affectée par le faible déploiement de la vaccination. Dans la zone CEMAC, les économies renouent également avec la croissance, qui selon la BEAC est estimée à 1,9 %, contre -1,7 % en 2020.

Tableau 1.1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2020	2021*	2022**
Croissance du PIB réel			
Economie mondiale	-3,1	6,1	3,6
Etats-Unis	-3,4	5,7	3,7
Zone euro	-6,4	5,3	2,8
Royaume-Uni	-9,8	7,4	3,7
Japon	-4,5	1,6	2,4
Chine	2,3	8,1	4,4
Inde	-7,3	8,9	8,2
Afrique subsaharienne	-1,7	4,5	3,8
Nigeria	-1,8	3,6	3,4
Afrique du Sud	-6,4	4,9	1,9
CEMAC	-1,7	1,9	3,3

Source : FMI/BEAC *Estimations **Prévisions

¹ Sources : BEAC, INS, MINFI/DP, FMI, EUROSTAT.

S'agissant des prix, la reprise économique en 2021 est accompagnée d'une accélération de l'inflation dans les pays avancés et les pays émergents, entretenue par un raffermissement de la demande, des pénuries d'approvisionnement et l'augmentation rapide des cours des produits de base. Le taux d'inflation est estimé à 3,5 % pour l'économie mondiale, en particulier, il est de 1,6 % dans les pays avancés et 4,9% dans les pays émergents et pays en développement. Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et d'Asie centrale, les prix des denrées alimentaires ont sensiblement augmenté, dans un contexte marqué par des pénuries et la hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires. La dépréciation des monnaies a également contribué à la hausse des prix des biens importés, accentuant l'inflation globale. Cependant, l'inflation sous-jacente, qui exclut l'influence des prix de l'énergie et des aliments, demeure en grande partie contenue.

I.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières

Malgré des perturbations des chaînes d'approvisionnement, le volume des échanges mondiaux a enregistré une croissance de 9,3% en 2021. Selon la CNUCED, ces échanges sont, en valeur, estimés à 28 500 milliards de dollars, en augmentation de 25 % par rapport à 2020 et 13 % par rapport à 2019. Cette tendance positive est principalement liée à l'augmentation des prix des produits de base, l'atténuation des restrictions liées à la pandémie et la forte reprise de la demande, grâce aux diverses mesures de relance économique. D'une manière générale, le commerce des biens et services a augmenté plus fortement dans le monde en développement (11,1 % en volume) que dans les pays développés (8,3 %).

S'agissant des matières premières, après avoir connu une chute en 2020 du fait de la baisse sensible de la demande mondiale, en lien avec la pandémie de la COVID-19, leurs cours se sont accrus en 2021. En particulier, les cours moyen du pétrole qui avaient chuté de 32,8 % en 2020 s'est accru de 67,3% pour s'établir à 69,07 dollars le baril, en lien avec la reprise économique mondiale. Les cours des produits de base non pétroliers ont progressé de 26,7 % en 2021 après 6,7 % en 2020, tirés par la hausse marquée des prix des métaux et des denrées alimentaires.

Tableau 1.2 : Perspectives sur les cours des principaux produits de base exportés par le Cameroun

Libellés	Unités	Historiques						Projections			
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pétrole brut	\$/baril	50,79	42,84	52,81	68,33	61,39	41,29	65,68	106,83	92,63	70,00
Cacao	\$/kg	3,14	2,89	2,03	2,29	2,34	2,37	2,40	2,45	2,50	2,53
Café Arabica	\$/kg	3,53	3,61	3,32	2,93	2,88	3,32	4,30	4,20	4,15	4,21
Café Robusta	\$/kg	1,94	1,95	2,23	1,87	1,62	1,52	1,95	2,00	1,90	1,92
Huile de palme brute	\$/mt	663	736	751	639	601	752	1 100	1 075	1 050	1 054
Banane	\$/kg	0,96	1,00	1,08	1,15	1,14	1,22	1,23	1,24	1,25	1,25
Bois grume	\$/cum	389	387	395	414	392	399	415	420	420	422
Coton	\$/kg	1,55	1,64	1,84	2,01	1,72	1,59	2,10	2,20	2,15	2,16
Caoutchouc	\$/kg	1,57	1,61	2,00	1,57	1,64	1,73	2,05	1,85	1,90	1,94
Aluminium	\$/mt	1 665	1 604	1 968	2 108	1 794	1 704	2 550	2 700	2 500	2 400

Source : Banque mondiale

I.1.3. Perspectives de l'économie mondiale

En 2022, la guerre en Ukraine a considérablement perturbé les marchés mondiaux des produits de base et assombri les perspectives économiques à l'échelle mondiale. La croissance de l'économie mondiale est projetée à 3,6% en 2022 et 2023. Après 2023, la croissance

mondiale devrait ralentir et s'établir autour de 3,3% à moyen terme. Dans les pays émergents et les pays en développement, où le soutien des pouvoirs publics est plus limité et où la vaccination progresse plus lentement, les séquelles économiques devraient être beaucoup plus marquées que dans les pays avancés, et la production devrait rester inférieure à la tendance avant la pandémie.

Le choc sur les cours des produits de base aurait des effets asymétriques sur les recettes publiques et les soldes budgétaires. Les pays exportateurs de produits de base, notamment de pétrole, devraient enregistrer une progression de leurs recettes dans toute la région mais l'impact de ces hausses sur les soldes budgétaires serait nettement plus modéré, en raison de l'augmentation des dépenses consacrées aux subventions à l'énergie. Par contre, les soldes budgétaires des pays pauvres en ressources naturelles pourraient fortement se dégrader.

L'inflation devrait se maintenir à un niveau élevé, en raison de l'accroissement des cours des produits de base et de la généralisation des pressions engendrées par la guerre. Les projections tablent sur un taux d'inflation de 5,7 % dans les pays avancés et 8,7 % dans les pays émergents.

La crise ukrainienne a rendu plus difficiles deux arbitrages de politique économique : (i) entre maîtrise de l'inflation et consolidation de la reprise ; (ii) entre aide aux plus fragiles et reconstitution d'une marge de manœuvre budgétaire.

S'agissant particulièrement de l'Afrique subsaharienne, le recul de la demande émanant des principaux partenaires commerciaux pour cause de ralentissement de l'activité mondiale constitue un obstacle supplémentaire. Par ailleurs, la lenteur de la campagne de vaccination et/ou les menaces sécuritaires mettent plusieurs pays de la région dans une position de vulnérabilité. Après l'accélération enregistrée en 2021, la croissance économique de la région devrait fléchir à 3,8 % en 2022 et 4,0% en 2023.

I.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun

I.2.1. Evolution du secteur réel

Avec une évolution de 3,6 % du Produit Intérieur Brut (PIB) réel, l'année 2021 marque une reprise de l'activité économique, considérablement ralentie en 2020 (0,5 %), sous l'effet de la crise sanitaire due à la COVID-19. Cette dynamique consolide la résilience dont l'économie nationale fait montre depuis un certain nombre d'années dans un environnement économique mondial suffisamment morose. La croissance économique en 2021 est vigoureuse dans les différents secteurs d'activités. Le secteur primaire affiche une évolution de 4,7 %. Le secteur secondaire progresse de 3,1 % tandis que le secteur des services évolue de 3,7 %.

L'activité économique dans le secteur primaire est soutenue par la branche agriculture industrielle et d'exportation (+7,6 %) qui bénéficie d'une part, de la bonne tenue des cours mondiaux et, d'autre part, de la reprise de la demande extérieure mondiale suite à l'assouplissement des mesures barrières relatives à la crise sanitaire. L'agriculture vivrière affiche une croissance de 2,6 % tandis que la sylviculture s'établit à 9,1%. La branche élevage chasse et pêche enregistre une hausse de 1,8 %.

L'embellie du secteur secondaire tient au dynamisme de l'industrie agro-alimentaire (+4,5 %) et des Bâtiments et Travaux Publics (+5,1 %). Outre, les travaux d'infrastructures engagés par l'Etat relativement aux voies de communication terrestre, la branche BTP a bénéficié de l'accélération des travaux d'envergure dans la perspective de la Coupe d'Afrique des Nations de football que le pays a abrité en janvier 2022. Les industries agroalimentaires sont soutenues par une politique de transformation locale des produits agricoles, notamment le cacao et le café, en vue d'une meilleure création de valeur ajoutée. Une évolution favorable est également observée dans les branches de l'eau et assainissement (+3,0 %) et des autres industries manufacturières (+2,5 %). En revanche, l'activité économique dans les industries extractives est morose (-2,5 %), sous l'effet d'une contraction de l'extraction des hydrocarbures (-3,2 %).

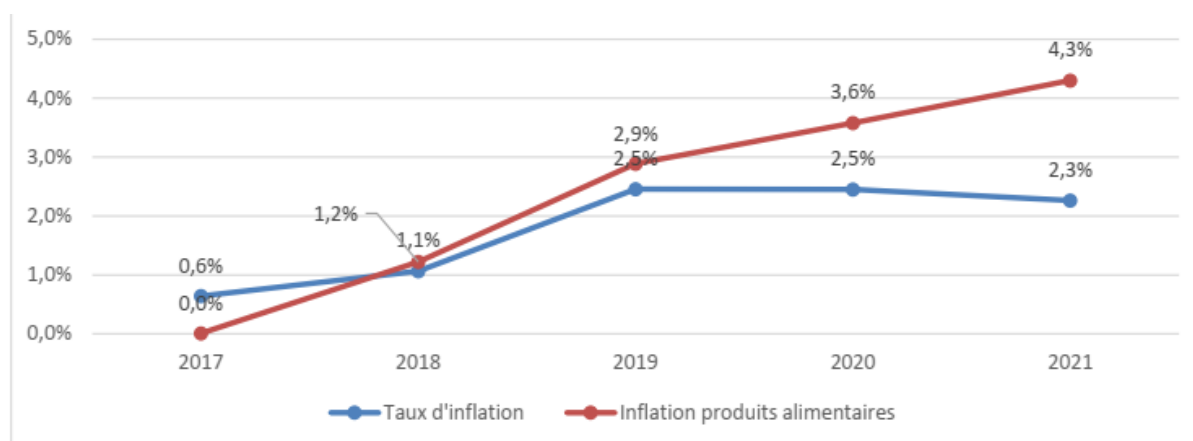
Le secteur tertiaire, durement impacté par la pandémie de la COVID-19 en 2020, affiche un regain de croissance (+3,7 %) C'est le fruit de la reprise vigoureuse observée dans la branche de l'hébergement et restauration dont l'activité économique croît de 7,4 % après une évolution négative en 2020 dans un contexte de restriction des mouvements de personnes. Il en est de même des branches de commerce et réparation et de transport dont les évolutions se chiffrent à 3,8 % et 3,4 % respectivement. Les services financiers sont également appréciables à 11,8 % et, dans une moindre mesure, les autres services marchands (1,6 %)

S'agissant des emplois du PIB, la consommation finale des ménages et l'investissement ont porté la croissance économique en 2021. La consommation finale des ménages croît de 4,6 % tandis que l'investissement progresse de 6,9 %, avec un dynamisme remarquable de l'investissement privé (8,3 %). Les échanges extérieurs gagnent en intensité aussi bien du côté des importations de biens et services (+13,4 %) que des exportations de biens et services (+5,1 %). Néanmoins, le solde commerciale reste déficitaire.

I.2.2. Inflation

En 2021, l'évolution de l'indice des prix à la consommation affiche une inflation de 2,3 % après 2,5 % en 2020. Cet assouplissement permet à l'économie de se maintenir dans la fourchette prévue par la norme communautaire (au plus 3 %). Malgré la décélération de la pression inflationniste en 2021 par rapport à l'année précédente, l'on note une démarcation qui tranche avec l'accalmie observée au cours des années 2017 et 2018 (où l'on a noté des évolutions de 0,6 % et 1,1 % respectivement), sous l'effet de la hausse des produits alimentaires.

Graphique 1.1: Evolution du taux d'inflation et de la hausse des prix des produits alimentaires de 2017 à 2021



Source : INS

Les produits alimentaires entretiennent la poussée inflationniste avec des prix qui évoluent positivement de 4,3% en 2021, soit 2 points de plus par rapport à l'évolution globale. Il s'en suit une contribution de ceux-ci de 1,3 point à l'inflation nationale. Le renchérissement des produits alimentaires est, en réalité, le reflet d'une accélération amorcée en 2019 (+2,9 %) puis entretenue en 2020 (+3,6 %).

La flambée des prix des produits alimentaires est soutenue, en 2021, essentiellement par quatre (4) groupes de produits : « pains et céréales » (+5,7 % et une contribution de 1,3 % à l'inflation des produits alimentaires), « légumes » (+3,8 % et contribution 0,8 % à la hausse des prix des produits alimentaires), « viandes » (+4,6 % et contribution 0,7 point à l'inflation de la fonction) et « huiles et graisses » (+6,9 % et contribution de 0,5 point).

Outre les produits alimentaires, l'inflation est entretenue, en 2021, par deux autres fonctions de consommation notamment les « articles d'habillement et chaussures » et « logement, eau, gaz, électricités et autres combustibles » dont les prix progressent respectivement 2,2% et 1,8%. Chacune de ces fonctions contribue pour 0,2 points à l'inflation nationale. En somme, ces trois fonctions de consommation contribuent pour trois quarts à l'inflation au niveau national.

Au plan géographique, l'inflation est présente dans les différentes localités du pays avec des intensités variables. Les villes de Bertoua (+4,4 %), Bamenda (+3,8 %), Maroua (+3,7 %) et Ebolowa (+3,2 %) ont enregistré des taux les plus élevés qui s'établissent au-dessus de la moyenne nationale. Sous le prisme des contributions, Yaoundé, Douala, Maroua, Bamenda et Bafoussam s'identifient avec une contribution globale 1,7 points à l'inflation nationale, soit un peu plus de 75 % de l'évolution observée au sein de l'économie.

I.2.3. Finances publiques

I.2.3.1. Ressources budgétaires

Au terme de l'exercice 2021, selon les données provisoires, les réalisations des ressources budgétaires totales s'élèvent à 5 131,5 milliards. Elles croissent de 83,2 milliards par rapport à

2020. Cette hausse est essentiellement attribuable aux **recettes internes** qui se chiffrent à 3 504 milliards, en augmentation de 322,9 milliards par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes pétrolières se chiffrent à 482,2 milliards, en hausse de 54 milliards par rapport à l'exercice 2020, en lien avec l'augmentation des cours mondiaux du pétrole. Elles comprennent 409 milliards de redevance SNH et 73,2 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières.

Les recettes non pétrolières passent de 2 749,2 milliards en 2020 à 3 007,3 milliards en 2021, soit une augmentation de 258 milliards essentiellement du fait de l'accroissement de 269,3 milliards de recettes fiscales. L'évolution et les réalisations des sous composantes des recettes non pétrolières se présentent comme suit.

Les recettes des impôts et taxes s'élèvent à 1 977,5 milliards, en augmentation de 124,7 milliards. Cette hausse est principalement induite par l'accroissement de la TVA (+41,4 milliards), de l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+41,9 milliards), des droits d'accises (+24,9 milliards), des droits d'enregistrement et du timbre (+12,8 milliards) et de la TSP (+11,2 milliards). A contrario, l'on enregistre une baisse de 1,1 milliard de l'IRPP.

Les recettes douanières se chiffrent à 852,3 milliards contre 707,8 milliards en 2020, soit une hausse de 144,6 milliards, tirée par les droits de douane à l'importation (+47,8 milliards), la TVA à l'importation (+76,1 milliards), les droits d'accises à l'importation (+19,7 milliards) et les droits de sortie (+5,8 milliards).

Les recettes non fiscales baissent de 11,2 milliards pour se situer à 177,4 milliards en 2021. Les autres ressources internes qui intègrent uniquement les remboursements de prêts rétrocédés à la SODECOTON et à la SONARA s'élèvent à 14,5 milliards.

Les emprunts et dons sont de 1 627,5 milliards contre 1 867,3 milliards en 2020, soit une diminution de 239,8 milliards. Cette baisse consécutive à celle des emprunts bancaires (-170,7 milliards), des prêts FMI (-119,7 milliards) et des autres appuis budgétaires (-55,1 milliards).

S'agissant particulièrement des titres publics, en 2021, les émissions ont concerné les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) pour 336 milliards et les Bons du Trésor Assimilables (BTA) pour 429 milliards. Les remboursements sont de 21,9 milliards pour les OTA et 465,2 milliards pour les BTA.

Tableau 1.3 : Evolution des ressources budgétaires

RUBRIQUE DES RESSOURCES	Janv.-Déc. 2020	Janv.-Déc. 2021	Variations	
			En %	En valeur absolue (en milliards F CFA)
	<i>(en milliards F CFA)</i>			
A-RECETTE BUDGTAIRES INTERNES	3 181,1	3 504,0	10,2	322,9
I-Recettes pétrolières	428,2	482,2	12,6	54,0
1-Redevance SNH	321,4	409,0	27,3	87,7
2- IS pétrole	106,8	73,2	-31,5	-33,7
II- Recettes non pétrolières	2 749,2	3 007,3	9,4	258,0
1- Recettes fiscales	2 560,6	2 829,8	10,5	269,3
a- Recettes des impôts et taxes	1 852,8	1977,5	6,7	124,7
dont -IRPP	304,0	303,0	-0,3	-1,1
-TVA	616,4	657,8	6,7	41,4
-IS non pétrole	352,3	394,2	11,9	41,9

RUBRIQUE DES RESSOURCES	Janv.-Déc. 2020	Janv.-Déc. 2021	Variations	
			En %	En valeur absolue (en milliards F CFA)
	<i>(en milliards F CFA)</i>			
-Droits d'accises	245,5	270,4	10,2	24,9
-Droits d'enreg.et timbre	105,3	118,0	12,1	12,8
-TSP	135,7	146,8	8,3	11,2
b- Recettes douanières	707,8	852,3	20,4	144,6
dont – droit de douane à l'importation	301,0	348,8	15,9	47,8
- TVA à l'importation	319,9	396,0	23,8	76,1
- Droits d'accises à l'importation	38,4	58,1	51,2	19,7
- Droits de sortie	32,7	38,5	17,6	5,8
2- Recettes non fiscales	188,7	177,4	-6,0	-11,2
III-Autres recettes internes (Remboursement des prêts)	3,6	14,5	303,3	10,9
B-EMPRUNTS ET DONS	1867,3	1627,5	-12,8	-239,8
- Prêts projets	449,5	478,2	6,4	28,7
- Dons	44,0	65,0	47,7	21,0
- Prêts FMI	268,3	148,6	-44,6	-119,7
- Appuis budgétaires	110,3	55,2	-50,0	-55,1
- Emission des titres publics	768,7	765,0	-0,5	-3,7
- Emprunts bancaires	181	10,3	-94,3	-170,7
- Autres emprunts	45,4	105,2	131,8	59,8
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	5 048,3	5 131,5	1,6	83,2

Source : MINFI/DP

I.2.3.2. Dépenses budgétaires

Au terme de l'exercice 2021, les dépenses budgétaires totales base ordonnancements (y/c le CAS COVID-19) s'élèvent à 5 577,4 milliards en 2021, soit une hausse de 480,1 milliards par rapport à 2020.

Les dépenses courantes hors intérêts progressent de +146,1 milliards et se situent à 2 778,9 milliards. Les dépenses de personnel augmentent de +22,2 milliards et se chiffrent à 1 074,2 milliards. Les dépenses de biens et services s'élèvent à 1 013,5 milliards, en hausse de +64,5 milliards. Les dépenses de transferts et pensions se chiffrent à 691,3 milliards, en augmentation de +59,5 milliards.

Les dépenses d'investissement sont estimées à 1 132,7 milliards en 2021, en hausse de 55,7 milliards par rapport à l'année précédente. Les dépenses d'investissement sur ressources propres sont de 582,6 milliards, en augmentation de 1,1 milliard. Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs pour se situer à 519 milliards et croissent de 49 milliards. Les dépenses de restructuration se chiffrent à 31 milliards, en hausse de 5,5 milliards.

Le service effectif de la dette publique est de 1 560,5 milliards, en hausse de 218,5 milliards. Le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 750,5 milliards en 2021, dont 164,8 milliards d'intérêts et 585,7 milliards en principal. Les paiements au titre de la dette intérieure sont évalués à 810 milliards et comprennent : 76,8 milliards d'intérêts ; 306,6 milliards d'amortissement ; 72 milliards de remboursement de crédits TVA et 354,6 milliards de paiements d'arriérés.

Tableau 1.4 : Evolution des dépenses publiques

RUBRIQUES DES DEPENSES	Janv.-Déc. 2020 (en milliards F CFA)	Janv.-Déc. 2021 (en milliards F CFA)	Variations	
			En %	En valeur absolue (en milliards F CFA)
I- Dépenses courantes*	2 632,80	2 778,90	5,6	146,1
Dépenses de personnel	1052	1074,2	2,1	22,2
Dépenses de Biens & Services	949	1013,5	6,8	64,5
Transferts et pensions	631,80	691,30	9,4	59,5
II- Dépenses des investissements	1 077,00	1 132,70	5,2	55,7
Sur financements extérieurs	470,00	519,00	10,4	49
Sur ressource propres	581,5	582,6	0,2	1,1
Dépenses de restructurations	25,50	31,00	21,6	5,5
III- Prêts rétrocédés	45,40	105,20	131,8	59,8
IV- Service de la dette publique	1 342,00	1 560,50	16,3	218,5
Dette extérieure	357,1	750,5	110,1	393,3
- Intérêts	135,60	164,80	21,5	29,1
- Principal	221,5	585,7	164,4	364,2
Dette intérieure	984,90	810,00	-17,8	-174,8
-Intérêts	59,4	76,8	29,3	17,4
- Amortissement du principal	313,80	306,60	-2,3	-7,2
- Remboursement crédits TVA	98	72	-26,5	-26
- Arriérés intérieurs	513,60	354,60	-31	-159,1
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	5 097,30	5 577,40	9,4	480,1

Source : MINFI/DP * hors intérêt

I.2.3.3. Soldes budgétaires et flux de financements

Au terme de l'exercice 2021, reflétant les recettes et dons encaissés et les dépenses effectuées, le solde primaire base ordonnancements est estimé à -519,8 milliards contre -628,2 milliards à fin 2020 et le solde primaire non pétrolier à -1 002,9 milliards contre -1 056,4 milliards. Le solde global base ordonnancements est évalué à -761,5 milliards après -825,7 milliards à fin 2020.

Les flux de financement extérieurs enregistrent un solde positif de 502,2 milliards en 2021. Ils résultent des tirages nouveaux sur emprunts extérieurs d'un montant de 1 087,9 milliards et de l'amortissement du principal de la dette extérieure qui s'élève à 585,7 milliards dont 571,2 milliards de dette directe. Les tirages nouveaux sont constitués de 478,2 milliards des prêts projets, 55,2 milliards de prêts programme hors FMI, 105,2 milliards des autres emprunts, 449,3 milliards d'eurobond.

S'agissant du financement intérieur, la Position Nette du Trésor vis-à-vis du système bancaire (PNT) s'est accrue de 433 milliards à fin décembre 2021, traduisant ainsi l'augmentation de ses engagements à hauteur de ce montant.

I.2.3.4. Dette publique

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette du secteur public est estimé à 11 331 milliards, soit une hausse de 9,7 % par rapport à fin décembre 2020. Cet encours se répartit en 10 463 milliards de dette directe de l'Administration centrale, 868 milliards de dette des entreprises publiques et 1 249 milliards de passifs conditionnels explicites de l'Etat.

S'agissant de la dette directe de l'Administration centrale, elle comprend 7 555 milliards de dette extérieure et 2 908 milliards de dette intérieure. Le stock de la dette extérieure publique

connait une hausse de 12 %, tirée principalement par la dette multilatérale (+502 milliards dont +184 milliards d'appuis budgétaires) et la dette bilatérale (+228 milliards). La dette intérieure, hors restes à payer, se chiffre à 2 766 milliards et se décompose en 1276 milliards de titres publics, 577 milliards d'emprunt consolidé BEAC, 851 milliards de dette structurée et 62 milliards de dette non structurée.

La dette des entreprises publiques comprend 459 milliards de dette extérieure et 410 milliards de dette intérieure auprès du système bancaire. Les passifs conditionnels explicites de l'Etat sont essentiellement liés aux Partenariats Publics Privés (1228 milliards).

Le cumul du service effectif de la dette publique sur la période janvier-décembre 2021 s'élève à 1 029,1 milliards contre 577 milliards sur la même période de 2020. Il se répartit en 833,3 milliards de principal et 195,8 milliards d'intérêts. Suivant les catégories de dette, ce cumul du service de la dette publique est constitué de 737,3 milliards de dette extérieure (dont 572,5 milliards de principal) et 291,8 milliards de dette intérieure, hors restes à payer (dont 260,8 milliards de principal).

Tableau 1.5 : Encours de la dette publique et à garantie publique

Rubriques	31 Décembre 2020 **	31 Décembre 2021 **	Variation (en%)
	<i>(en milliards F CFA)</i>		
1. Dette extérieure	6 747	7 555	12,0
Multilatérale	2 764	3 266	18,2
<i>dont appuis budgétaires</i>	<i>1 103</i>	<i>1 287</i>	16,7
Bilatérale	3 070	3 297	7,4
<i>dont appuis budgétaires</i>	<i>197</i>	<i>197</i>	0,0
Commerciale	913	991	8,6
2. Dette intérieure	2 692	2 908	8,0
2.1. Dette intérieure (hors Restes à Payer)	2 505	2 766	10,4
Titres publics	1 013	1 276	25,9
Emprunt consolidé BEAC	577	577	0,0
Dette structurée	847	851	0,4
Dette non structurée	68	62	-8,5
2.2. Restes à payer de plus de 3 mois	187	142	-23,9
3. Dette Directe de l'administration centrale	9 439	10 463	10,8
<i>dont appui budgétaire total</i>	<i>1 300</i>	<i>1 484</i>	14,1
4. Dette des Entreprises publiques	891	868	-2,5
Dette extérieure directe des entreprises publiques	460	459	-0,3
Dette intérieure auprès du système bancaire	431	410	-4,8
5. Dette des Collectivités Territoriales Décentralisées		N/D	
Dette extérieure directe des CTD's		N/D	
Dette intérieure directe des CTD's		N/D	
6. Passifs conditionnels explicites de l'Etat	29	1 249	4155,9
Dette avalisée	29	21	-27,4
Partenariats Publics Privés		1 228	
7. Total Dette Publique (non consolidée) (Secteur Public - hors passifs conditionnels) (3+4+5)	10 329	11 331	9,7

Source : CAA

I.2.4. Relation avec le reste du monde

I.2.4.1. Compétitivité et attractivité

Les agences de notation, Standard & Poor's et Fitch Ratings ont maintenu chacune en 2021, la note souveraine du Cameroun de 2020, respectivement à « B- » et « B ». Ces notes qui classent le Cameroun dans la catégorie des pays très spéculatifs pour les bailleurs de fonds, se

justifient pour ces agences, par les crises et les incertitudes politiques qui pèsent sur les perspectives économiques nationales.

S'agissant de l'indice sur l'évaluation des politiques et institutions nationales en Afrique subsaharienne (CPIA), le Cameroun a maintenu sa note à 3,3 et est classé 16ème sur les 39 pays à faibles revenus dont la qualité des politiques et des institutions est jugée moyenne. Selon ce classement, le Cameroun s'améliore en gestion économique, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaires, fiscales et d'endettement. Par contre, il doit redoubler d'efforts en matière de gouvernance, climat des affaires et qualité de la dépense publique.

Dans le même ordre d'idées, la perception des chefs d'entreprises, recueillie par le GICAM en fin 2020, révèle plusieurs facteurs qui continuent de plomber la compétitivité de l'économie camerounaise. Il s'agit notamment de : (i) l'insuffisance et la perturbation de l'énergie électrique et des réseaux de télécommunications ; (ii) la mauvaise qualité du réseau routier ; (iii) le relèvement des coûts de passage portuaire ; (iv) les difficultés d'accès aux devises ; (v) le relèvement des commissions sur les transferts de devises ; (vi) les difficultés d'approvisionnement et d'accès au crédit bancaire.

I.2.4.2. Balance des paiements

En 2021, les estimations de la balance des paiements affichent un solde courant déficitaire de 1 002,6 milliards (soit 4,0% du PIB), en aggravation par rapport au déficit de 872,0 milliards (3,7% du PIB) enregistré en 2020. Cette évolution serait le reflet d'une aggravation du déficit des services et des revenus primaires. Le déficit des biens connaîtrait une légère réduction et l'excédent des revenus secondaires devrait s'améliorer.

▪ Balances des biens et des services

Sur l'ensemble de l'année 2021, les statistiques douanières enregistrent un accroissement des recettes d'exportation de 32,7%, sous l'impulsion des prix du pétrole brut et du gaz (+329 milliards pour les recettes pétrolières et +69,1 milliards pour le gaz). Hors hydrocarbures, les exportations augmentent de 18,2%, du fait du bois brut (+31,4%), des bois sciés (+7,8%), du cacao brut en fèves (+9,2%), du coton brut (+26,9%), du caoutchouc brut (+44,5%), de la pâte de cacao (+44,9%). Les exportations d'aluminium brut baissent de 24,5%.

Les importations augmentent de 21,8%, du fait essentiellement de l'accroissement des importations hors hydrocarbures. Les principaux produits et groupes de produits concernés sont : les matériels de transports (+60%), les machines et appareils mécaniques ou électriques (+21,3%), les produits pharmaceutiques (+41,5%), les ouvrages en fonte, fer et aciers (+57%), les fonte, fer et aciers (+26,6%), le riz (+30,1%), les matières plastiques (+25,2%), les huiles brutes ou raffinées (+101,7%), le clinker (+34,1%).

Au terme de l'exercice 2021, le déficit de la balance des biens pourrait légèrement se réduire de 12,6 milliards pour se situer à 378,8 milliards. Cette évolution résulterait d'une augmentation des exportations en valeur, plus forte que celle des importations.

Le déficit des services devrait s'aggraver de 107,3 milliards, pour se situer à 343,7 milliards. Celui des revenus primaires se creuserait, passant de 483,5 milliards en 2020 à 571,5 milliards

en 2021, du fait essentiellement de la hausse des intérêts sur la dette publique extérieure et des dividendes payés au titre des investissements directs étrangers.

- **Solde des revenus primaires**

Le déficit des revenus primaires s'est creusé, passant de 483,5 milliards en 2020 à 571,5 milliards en 2021, du fait essentiellement de la hausse des intérêts sur la dette publique extérieure et des dividendes payés au titre des investissements directs étrangers.

- **Solde des revenus secondaires**

L'excédent des revenus secondaires est passé de 239,2 milliards en 2020 à 291,4 milliards en 2021. Cette évolution se justifie par le retour à la hausse des transferts de la diaspora, consécutif à la reprise économique en Europe et en Amérique.

- **Financements extérieurs**

Les financements extérieurs se sont accrus de 582,3 milliards pour se situer à 1014 milliards, du fait de l'accroissement des entrées nettes dans les secteurs public et privé non bancaire, et de la réduction des sorties nettes dans le secteur bancaire. Les tirages nets du secteur public ont augmenté de 207,7 milliards pour se situer à 520,1 milliards, en lien avec la baisse des décaissements obtenus dans le cadre des programmes, et de la plus-value dégagée dans l'opération de levée d'un nouvel Eurobond pour le rachat de l'Eurobond précédent. Le secteur privé non bancaire a enregistré des entrées nettes de 536,7 milliards, en hausse par rapport aux 393,9 milliards enregistrés en 2020. Cette évolution s'explique par un accroissement des IDE et une amélioration substantielle du rapatriement des recettes d'exportation. Les opérations financières du secteur bancaire se sont soldées par des sorties nettes de 42,8 milliards, en réduction par rapport aux sorties nettes de 274,6 milliards enregistrées en 2020.

- **Solde global**

Au terme de l'année 2021, Il se dégage de l'ensemble des transactions effectuées avec l'extérieur, un solde global déficitaire de 154,5 milliards, en réduction par rapport au déficit de 432,6 milliards enregistré en 2020. Cette évolution résulte d'un accroissement de financements extérieurs plus fort que le creusement du déficit courant.

Tableau 1.6 : Evolution de la balance des paiements

LIBELLES	2019	2020	2021*	2022**	2023**	2024**
	<i>(en milliards F CFA)</i>					
I- SOLDE COURANT (Transferts publics inclus)	-992,0	-872,0	-1002,6	-830,8	-999,2	-1121,8
1- Balance des Biens	-431,6	-391,3	-378,8	-296,1	-521,7	-512,5
2- Balance des Services	-361,6	-236,4	-343,7	-330,1	-304,1	-462,2
3- Balance des Revenus Primaires	-493,8	-483,5	-571,5	-536,0	-530,8	-544,5
4- Balance des Revenus Secondaires	295	239,2	291,4	331,4	357,4	397,4
II- FINANCEMENTS EXTERIEURS	1155	431,7	1014,0	1129,3	1031,9	1255,4
1- Secteur prive non bancaire	404,2	393,9	626,7	533,9	553,0	777
Investissements Directs Etrangers (IDE)	527,1	341,3	359,2	372,2	376,2	541,1
Investissements de Portefeuille	57,3	29,9	110,0	32,3	22,4	50,1
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-180,2	22,7	157,5	129,5	154,5	185,8
2-Administration publique	873,1	312,4	520,1	652,8	463,9	444,4
Dons projets (y compris C2D)	133,3	36,8	64,7	142,3	90,9	96,4
Tirages nets sur emprunt obligataire	-11,3	-6,2	90,0	0,0	0,0	0,0

LIBELLES	2019	2020	2021*	2022**	2023**	2024**
	<i>(en milliards F CFA)</i>					
Tirages nets (hors obligations du trésor)	751,1	281,8	365,4	510,5	373,0	348
3- Banques Créatrices de Monnaie	-122,3	-274,6	-42,8	-57,5	14,9	34
III- ERREURS ET OMISSIONS	-7,4	7,7	0,0			
IV- SOLDE GLOBAL	155,7	-432,6	-154,5	298,4	32,6	133,6
IV- FINANCEMENT DU SOLDE GLOBAL	-155,7	432,6	154,5	-298,4	-32,6	-133,6

Source : MINFI/DP * estimations ** projections

I.2.4.3. Commerce extérieur²

En 2021, le déficit de la balance commerciale se chiffre à 1 479 milliards, contre 1 375 milliards enregistré en 2020 ; soit une accentuation de 104 milliards (7,5 %) par rapport à l'année 2020.

Cette situation résulte d'une hausse des dépenses d'importations de 693 milliards (+21,8 %) largement supérieur à la hausse des recettes d'exportations de 590 milliards (32,7 %) enregistré par rapport à l'année 2020. L'évolution favorable enregistrée, aussi bien du côté des exportations que des importations, marque la relance des échanges extérieurs ralentis en 2020 par les effets de la pandémie de la COVID 19.

Hors pétrole brut, le déficit de la balance commerciale est plus accentué et se chiffre à 2 448 milliards, en dégradation de 433 milliards (21,5 %) par rapport à l'année 2020.

Hors pétrole brut et gaz, la balance commerciale est davantage déficitaire. Ce déficit se chiffre à 2 649 milliards, en augmentation de 471 milliards (21,6%) par rapport à l'année 2020.

❖ Les importations : 3 872 milliards, soit +21,8 %

En se chiffrant à 3 871,8 milliards, les importations de biens augmentent de 21,8 % en 2021 par rapport l'année précédente. Elles sont entretenues par cinq groupes de produits : les produits minéraux, les hydrocarbures, les produits du règne végétal, les machines et appareils mécaniques et les céréales.

Les dépenses relatives aux produits minéraux s'élèvent à 832,6 milliards et représentent 21,5 % des dépenses globales d'importations. Il s'agit notamment des produits pharmaceutiques, des engrais et des produits chimiques. Ils sont suivis par les hydrocarbures (700,8 milliards) dont le poids est de 18,1 % au sein des importations totales. Ceux-ci sont dominés par les carburants et lubrifiants qui affichent une facture de 614 milliards et représentent 15,9 % des importations.

Les produits du règne végétal s'évaluent à 457,4 milliards dont 398,5 milliards pour les céréales constituées de 207,9 milliards pour le riz et 182,7 milliards pour le blé.

Les machines et appareils mécaniques se chiffrent à 470,2 milliards, soit 12,1 % de la valeur globale des importations sur l'année 2021.

² Les données présentées dans cette section sont issues des statistiques douanières qui comptabilisent les importations CAF (Coût Assurance Fret) et les exportations FOB (Free On Board).

❖ **Les exportations : 2 393 milliards, soit +38,5 %**

La valeur des exportations s'établit à 2 392,7 milliards en 2021, soit une augmentation de 32,7 % par rapport à l'année précédente. L'offre de biens à destination du marché extérieur est dominée par les huiles brutes de pétrole dont les recettes y relatives s'évaluent à 969,3 milliards en 2021, après 640,3 milliards en 2020, soit un accroissement de 51,4 %. Les huiles brutes représentent 40,5 % des recettes totales d'exportations du pays. Ces produits sont suivis par les bois et ouvrages en bois dont les recettes sont de 292,1 milliards, soit 12,2 % des recettes globales d'exportations.

Les ventes de cacao brut en fèves se chiffrent à 269 milliards (11,3 %), soit une hausse en valeur de 9,2 % par rapport à 2020. La pâte de cacao et le beurre de Cacao s'évaluent respectivement à 73,5 milliards (3,1 %) et 42,6 milliards (1,8 %).

Les exportations de gaz naturel se situent à 252,7 milliards (10,6 %) en 2021, après 183,6 milliards en 2020, soit un accroissement en valeur de 37,7 %.

Le bois grumes engendre des ressources de 98,4 milliards (4,1 % des recettes d'exportation) tandis que le coton brut enregistre une enveloppe de 143,2 milliards (6,0 % des recettes globales).

I.2.5. Secteur monétaire

Entre 2020 et 2021, les principaux agrégats monétaires du Cameroun se sont inscrits en hausse.

I.2.5.1. Evolution des contreparties de la masse monétaire (M2)

Les contreparties de la masse monétaire (M2) dans la zone CEMAC sont constituées principalement (i) des avoirs extérieurs nets (qui regroupe les avoirs extérieurs nets de la BEAC et position extérieure nette des établissements de crédit), et (ii) du crédit intérieur net (constitué des crédits à l'économie, et des créances nettes sur l'Etat).

Tableau 1.7 : Evolution des contreparties de la masse monétaire

	déc-19	déc-20	déc-21	Variation en % (2021/2020)
	<i>(Montant en milliards F CFA)</i>			
CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	6 539,3	7 420,1	8 488,9	14,4
AVOIRS EXTERIEURS NETS	2 370,8	2 358,8	2 627,0	11,4
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 653,0	1 339,5	1 350,6	0,8
dont Compte d'Opérations	2 079,7	2 067,7	2 282,8	10,4
Avoirs extérieurs nets des BCM et AIBE	717,8	1 019,3	1 276,4	25,2
Engagements extérieurs	393,5	338,9	419,7	23,8
Avoirs extérieurs	1 111,3	1 358,2	1 696,1	24,9
CREDIT INTERIEUR	4 168,5	5 061,2	5 861,9	15,8
Créances nettes sur l'Etat	745,7	1 475,9	1 835,4	24,4
Crédit à l'économie	3 422,8	3 585,3	4 026,5	12,3

Source : BEAC

I.2.5.1.1. Avoirs extérieurs nets du système monétaire

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets du Cameroun se sont accrus de 11,4 %, se situant à 2 627,0 milliards en décembre 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse de l'encours des titres publics non-résidents détenus par les banques camerounaises

et, dans une moindre mesure, le redressement des recettes d'exportation suite à la remontée des cours des matières premières.

Au niveau de la Banque Centrale, les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 0,8 %, à 1 350,6 milliards. Le solde des avoirs du Cameroun en compte d'opérations s'est accru de 10,4 %, pour s'établir à 2 282,8 milliards. Les réserves officielles de change ont enregistré une hausse de 17,4 %, s'établissant à 2 521,7 milliards, portées principalement par la nouvelle allocation de DTS effectuée par le FMI en août 2021 (+ 211 milliards), et dans une moindre mesure, par l'amélioration des recettes d'exportation et un meilleur suivi du rapatriement des devises par les exportateurs. Pour l'ensemble de la CEMAC, les réserves officielles de change ont progressé de 5,5 % en glissement annuel pour s'établir à 4 632,9 milliards. Toutefois, en prenant en compte la hausse plus rapide des engagements à vue de la BEAC, le taux de couverture³ extérieure de la monnaie a fléchi, passant de 65,7 % à 64 %. Les avoirs extérieurs nets des banques primaires se sont accrus de 25,2 %, passant de 1 019,3 milliards à 1 276,4 milliards. Cette évolution est principalement portée par la hausse dans leur portefeuille des titres publics émis par les autres Etats de la CEMAC (+ 20,7 %), dont l'encours est porté à 1 148,9 milliards.

1.2.5.1.2. Crédit intérieur net

Le crédit intérieur a augmenté de 15,8 %, sous l'effet de la hausse simultanée des crédits à l'économie et des créances nettes sur l'Etat.

a) Crédits à l'économie

Après le ralentissement encore perceptible au premier trimestre 2021, les crédits à l'économie se sont accrus de 12,3 % en glissement annuel, avec un encours de 4 026,5 milliards en décembre 2021, sous l'effet de la reprise de l'activité économique.

b) Créances nettes sur l'Etat

La position débitrice nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire est passée de 1 475,9 milliards en décembre 2020 à 1 835,4 milliards en décembre 2021 (+ 24,4 %). De même, la Position Nette débitrice du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire a augmenté de 29 % sur la même période, à 1 865,8 milliards. Cette évolution est à mettre en lien avec les titres publics émis par le Trésor au cours de l'année, les rachats par certaines banques de certaines dettes de l'Etat envers des entreprises, ainsi que les décaissements de prêts contractés par l'Etat dans le cadre de conventions signées avec certaines banques.

A la BEAC, les créances consolidées sur le Trésor se sont élevées à 576,9 milliards au 31 décembre 2021, et l'encours des titres publics camerounais rachetés par la BEAC dans le cadre des opérations de politique monétaire se situe à 13,4 milliards au terme de l'opération.

1.2.5.2. Composantes de la masse monétaire

La masse monétaire M2 s'est établie à 7 151,3 milliards en décembre 2021, en hausse de 17 % en glissement annuel, contre une augmentation de 12,8 % un an plus tôt.

³ Depuis septembre 2020, la BEAC ne calcule plus le taux de couverture extérieure de la monnaie pour chaque pays.

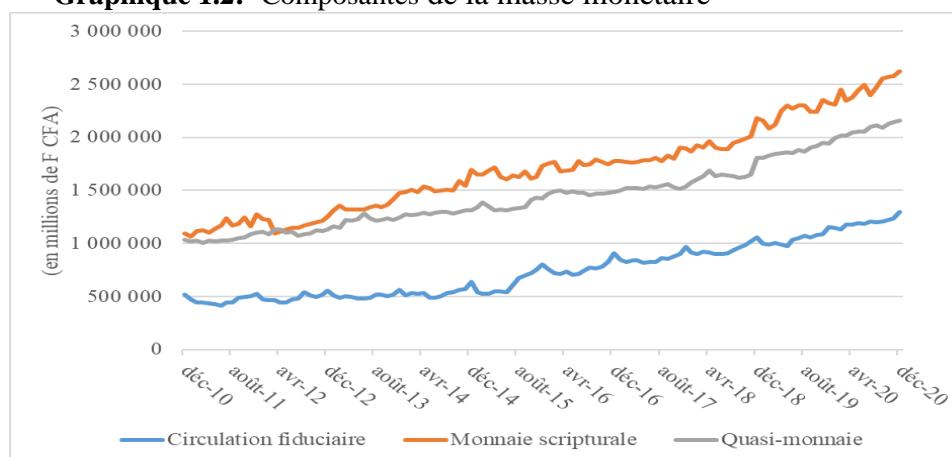
S'agissant des composantes de M2, les dépôts bancaires et la circulation fiduciaire se sont inscrits en hausse, respectivement de 17,5 % et 15,5 %. La liquidité bancaire a fléchi, le ratio des réserves des banques sur les dépôts passant de 20,7 % à 18,7 % au cours de la période sous revue.

Tableau 1.8 : Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

	<i>(en milliards F CFA)</i>			Variations (%)	
	Déc. 2019	Déc. 2020	Déc. 2021	(2020/2019)	(2021/2020)
Masse monétaire (M2)	5 416,4	6 109,8	7 151,3	12,8	17,0
<i>Circulation fiduciaire</i>	<i>1 151,4</i>	<i>1 333,4</i>	<i>1 540,1</i>	<i>15,8</i>	<i>15,5</i>
<i>Monnaie scripturale</i>	<i>2 326,6</i>	<i>2 620,8</i>	<i>3 236,0</i>	<i>12,6</i>	<i>23,5</i>
<i>Quasi-monnaie</i>	<i>1 938,4</i>	<i>2 155,5</i>	<i>2 375,1</i>	<i>11,2</i>	<i>10,2</i>

Source : BEAC

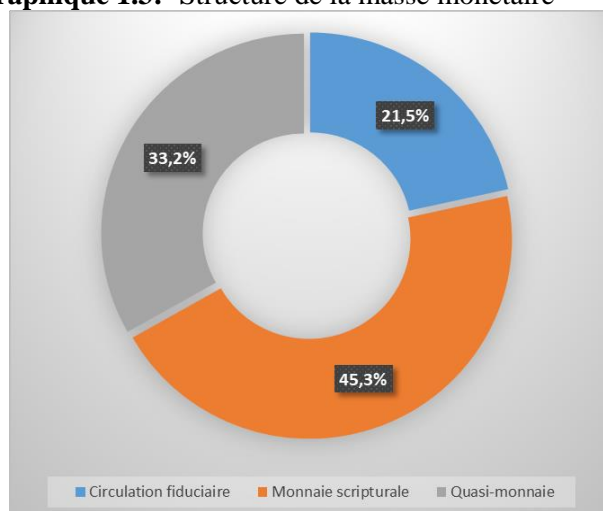
Graphique 1.2: Composantes de la masse monétaire



Source : BEAC

S'agissant de la structure de la masse monétaire, la part relative des dépôts dans la masse monétaire s'est modérément accrue au cours de la période sous revue, passant de 78,2 % à 78,5 %.

Graphique 1.3: Structure de la masse monétaire



Source : BEAC

I.2.6. Réformes structurelles et institutionnelles

En 2021, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles en vue d'accroître la performance et la compétitivité de son économie. Dans ce cadre, la Stratégie

Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) adoptée en 2020, constitue le cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période. Elle vise la transformation structurelle de l'économie, en opérant des changements fondamentaux dans les structures productives, industrielles, financières, administratives, sociales et environnementales.

Dans le secteur minier, la SONAMINES créée par décret présidentiel le 14 décembre 2020, a effectivement lancé ses activités en juin 2021 avec la tenue de la toute première session de son conseil d'administration ; session consacrée à l'adoption du budget, des textes organiques ainsi que des premiers outils de pilotage stratégique et opérationnel. Il convient de rappeler que la SONAMINES est chargée de réaliser l'inventaire des indices miniers, en liaison avec les autres administrations et organismes compétents, de mener les activités d'exploration et d'exploitation des substances minérales et d'assurer la mise en œuvre des mesures relatives à la restauration, la réhabilitation et la fermeture des sites d'exploitation miniers.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, le FMI a approuvé le 29 juillet 2021, un nouveau programme économique et financier, pour la période 2021-2024. La mise en œuvre satisfaisante de ce nouveau programme devrait contribuer à amorcer la reprise économique et d'atteindre une croissance forte, soutenue et inclusive adossée à des financements adéquats et une politique budgétaire compatible avec la lutte contre la pandémie à Coronavirus, et la réduction de la pauvreté.

Le cadre de référence des orientations stratégiques du programme couvre aussi bien les quatre piliers de la Stratégie Nationale de Développement pour 2020-2030 (SND-30), que les quatre axes du plan de soutien et de relance économique post COVID-19. Au plan régional, il reste cohérent avec le cadre stratégique du Programme régional des réformes économiques et financières (PREF-CEMAC) adopté pour les accords de seconde génération des pays de la CEMAC avec leurs partenaires techniques et financiers internationaux, annoncés dans le communiqué final du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat de la CEMAC tenu à Yaoundé le 21 novembre 2019. A cet égard, les Autorités entendent : (i) poursuivre la riposte sanitaire face à la COVID-19 ; (ii) réduire les obstacles au développement du secteur privé ; (iii) accélérer les réformes de gestion des finances publiques, notamment à travers la mise en œuvre effective des directives de la CEMAC ; (iv) continuer à élargir la base des recettes non pétrolières ; (v) améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement public ; (vi) renforcer la gestion de la performance des entreprises publiques ; (vii) mettre en œuvre un plan de réhabilitation financière et physique de la SONARA ; (viii) renforcer la soutenabilité de la dette publique. A l'instar du précédent programme, le soutien du FMI associé à la mise en œuvre effective des réformes crédibles devraient également contribuer à stimuler les investissements du secteur privé et à catalyser des financements supplémentaires de la part des partenaires au développement. Le décaissement de l'ensemble des appuis financiers escomptés permettra de combler le gap de financement projeté sur la période 2021-2024.

II. SYSTEME MONETAIRE

II.1. Politique monétaire de la BEAC

II.1.1. Cadre institutionnel

La politique monétaire de la BEAC est régie par un cadre institutionnel qui définit les modalités de sa conception et de sa mise en œuvre. Ce cadre s'appuie principalement sur 3 textes de base : la convention de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de l'UMAC et la France, et les Statuts de la BEAC.

L'article 21 de la convention portant création de l'UMAC et l'article 1 des Statuts de la BEAC stipulent que l'objectif de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. La stabilité monétaire se décline, au plan interne, par un taux d'inflation faible, et au plan externe, par une couverture suffisante de la monnaie. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans les Etats membres de l'Union Monétaire. Ainsi, ces deux textes établissent clairement une hiérarchie au sein des objectifs poursuivis par la Banque Centrale et consacrent l'objectif de stabilité monétaire comme l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC.

Encadré 1 : Cadre institutionnel, stratégie et orientation de la politique monétaire de la BEAC

I. Stratégie de conduite de la politique monétaire de la BEAC

La stratégie de conduite de la politique monétaire repose sur (04) piliers principaux :

1. un cadre d'analyse et de détermination, sur base trimestrielle, de la trajectoire du principal taux directeur (TIAO), dont l'écart par rapport au taux interbancaire de référence (TIPM_{xj} – TIAO) va servir d'aiguillon pour la fixation des montants à injecter ou à ponctionner :
 - Ces volumes découlent de l'exercice de prévision hebdomadaire de la liquidité bancaire ;
 - Outre le gap global résultant de l'exercice de prévision des FALB, le volume d'intervention hebdomadaire est au final arrêté par le Comité du Marché Monétaire (CMM) en fonction principalement de l'évolution prévisionnelle du taux interbancaire de référence, en appréciant sa tendance avant et après une éventuelle intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire.
2. un corridor encadrant le principal taux d'intervention sur le marché, constitué par deux facilités permanentes, le Taux de la Facilité de Prêt Marginal à 24h (TFPM : comme taux plafond) et le Taux de la Facilité de Dépôt à 24h (TFD : comme taux plancher) ;
3. une disposition symétrique, en principe, des taux plafond et taux plancher autour du TIAO, afin de garantir une même marge de négociation à toutes les contreparties (qu'elles soient prêteuses ou emprunteuses) sur le compartiment interbancaire ;
4. un mécanisme de pilotage hebdomadaire du taux interbancaire de référence (TIPM_{7j} à priori) autour du TIAO et à l'intérieur du corridor constitué par le "TFPM" et du "TFD" :

De façon pratique, la stratégie se traduit par des interventions hebdomadaires au titre de l'opération principale d'injection de liquidités (OPIL) renforcées, si nécessaire, par des opérations de réglage fin (ORF) notamment en fin de période de constitution des réserves obligatoires. Pour ce faire, ces interventions se basent sur une procédure d'appel d'offres à l'échelle de toute la zone d'émission (appel d'offres de dimension régionale) et une technique d'adjudication dite « à taux multiples ». Ainsi, un participant qui n'aura pas été servi au titre de l'opération principale ou qui ne l'aura été que partiellement, une autre possibilité à son initiative lui est offerte pour combler son besoin, dès lors qu'il dispose suffisamment de facultés d'avances : la facilité de prêt marginal.

II. Instruments de Politique Monétaire

Les instruments de politique monétaire désignent ici les variables contrôlées directement par la BEAC (objectifs opérationnels) afin d'agir sur d'autres variables-cibles (objectifs finals de la politique monétaire). En d'autres termes, il s'agit de moyens utilisés par la BEAC pour orienter l'inflation, le taux de couverture extérieure de la monnaie ou l'activité.

Les instruments de politique monétaire de la BEAC sont principalement les opérations d'*open market*, les facilités permanentes, les avances intra-journalières, les réserves obligatoires et les opérations de refinancement des crédits à moyen terme au niveau du guichet spécial.

a. Opérations d'open market

Les opérations d'open market sont des interventions à l'initiative de la BEAC à des fins de pilotage des taux d'intérêt, de gestion de la liquidité bancaire et d'indication de l'orientation de la politique monétaire (art. 23 de la décision n° 10/CPM/2019 du 18 décembre 2019). Les opérations d'open market sont constituées (i) des opérations principales ; (ii) des opérations à plus longue maturité ; (iii) des opérations ponctuelles de réglage fin et (iv) des opérations structurelles.

b. Facilités permanentes

Les facilités permanentes sont des instruments d'intervention de la BEAC à l'initiative des contreparties. Elles sont constituées de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt. Le taux d'intérêt applicable à la facilité de prêt marginal est fixé par le Comité de Politique Monétaire.

c. Avances intra-journalières

Les avances intra-journalières sont des facilités de prêts subordonnées à l'apport préalable de collatéral, octroyées par la BEAC aux participants directs aux échanges sur le Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA) dans la CEMAC, afin de leur permettre de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie au cours de la journée d'échange.

d. Réserves obligatoires

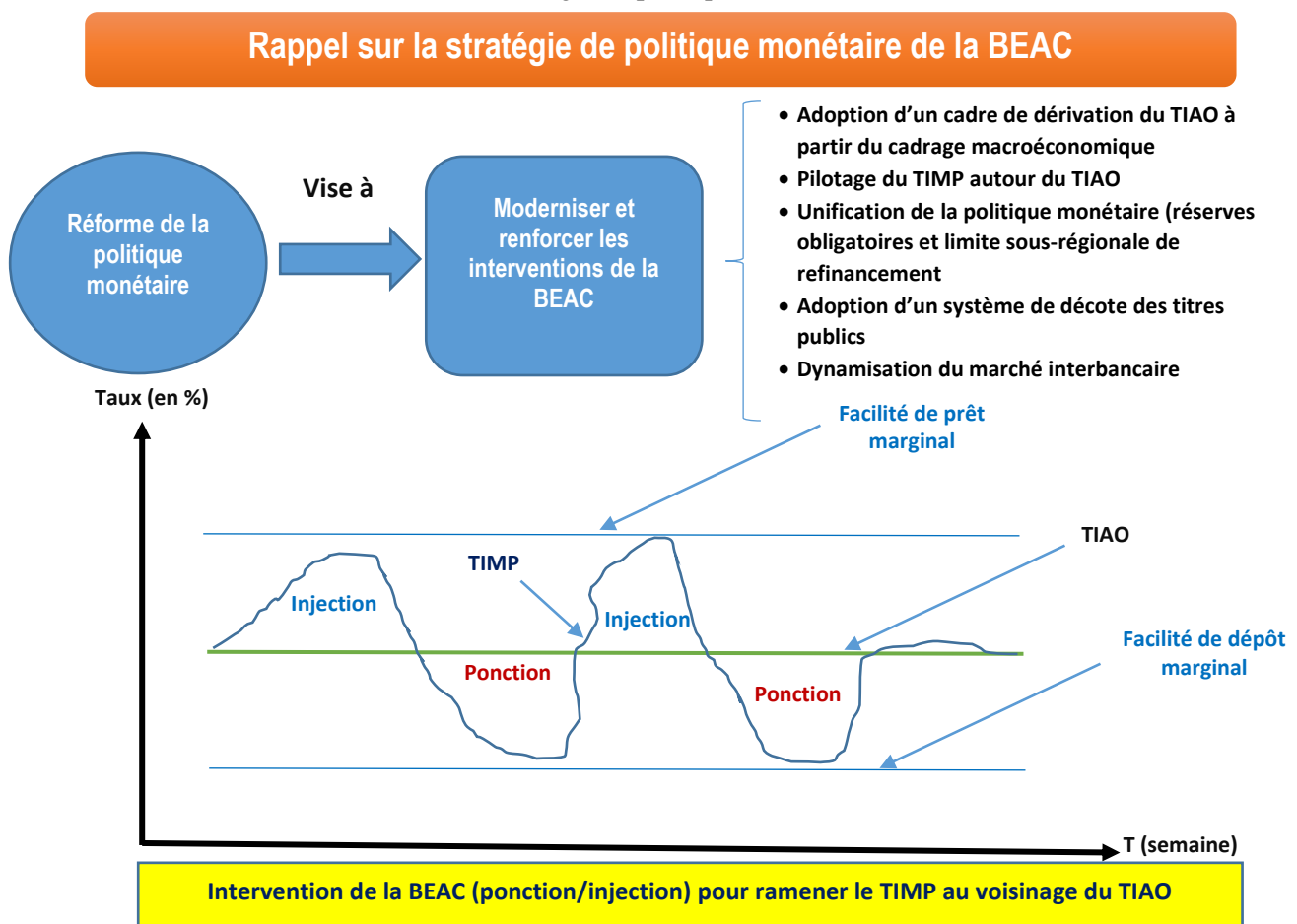
Le recours aux réserves obligatoires a essentiellement pour objet de créer, en cas de nécessité, un besoin structurel de refinancement. Ces réserves représentent aussi une forme de garantie pour les déposants (filet de sécurité). Les réserves obligatoires sont constituées par les banques commerciales en moyenne mensuelle sur des comptes de réserves obligatoires rémunérés, ouverts à cet effet auprès des Directions Nationales de la BEAC conformément aux dispositions de la décision N°11/CPM/2017 portant modification du mode de constitution des réserves obligatoires dans la CEMAC.

e. Opérations de refinancement des crédits à moyen terme au niveau du guichet spécial

La BEAC dispose d'un Guichet spécifique pour le refinancement des crédits à moyen terme, d'une durée supérieure à 2 ans et inférieure à 7 ans, destiné au refinancement des investissements productifs. Conformément aux dispositions de l'article 37 de la décision n° 10/CPM/2019 du 18 décembre 2019, les contreparties éligibles au refinancement des crédits à moyen terme, y compris la BDEAC, déposent en garantie, au préalable, aux guichets de la BEAC, des effets primaires assis sur des crédits ayant préalablement reçu une autorisation individuelle de mobilisation.

Source : BEAC

Schéma 2.1. : Stratégie de politique monétaire de la BEAC



II.1.2. Mise en œuvre de la politique monétaire

II.1.2.1. Cadre opérationnel de conduite de la politique monétaire

Depuis juin 2018, la BEAC a mis en œuvre un nouveau cadre opérationnel de sa politique monétaire. Ce cadre comprend : (i) un dispositif de gestion du collatéral en termes de catégories d'actifs éligibles et de décotes associées ; (ii) des instruments et modalités d'intervention sur différentes maturités ; (iii) une méthodologie de fixation du sens et du volume d'intervention ; (iv) des réserves obligatoires ; et (v) un dispositif de collecte de données, d'analyse et d'animation du marché monétaire par la Banque Centrale.

Conformément aux orientations fixées par l'organe de décision en matière de politique monétaire de la BEAC, les objectifs nationaux de refinancement ont été abandonnés au profit d'une limite sous régionale d'intervention de la Banque Centrale pour consacrer l'unicité de la politique monétaire. Cette limite sous-régionale est le principal outil interne de pilotage des interventions de la Banque Centrale auprès du marché monétaire.

II.1.2.2. Orientation de la politique monétaire en 2021

II.1.2.2.1. Cadre macroéconomique en 2021

En 2021, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte de la persistance de la pandémie de COVID-19 dans la CEMAC et de la nécessaire préservation de la stabilité extérieure de la monnaie.

Au plan externe, l'année a été globalement marquée par le redressement de l'activité économique mondiale. Cependant, la croissance a commencé à ralentir au troisième trimestre 2021 sous l'effet de nombreux écueils, notamment les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la hausse de l'inflation, les niveaux d'endettement élevés, et l'incertitude persistante quant à la trajectoire de la pandémie de COVID-19, avec l'apparition de nouveaux variants (Omicron). Dans ce contexte, le Fonds Monétaire International (FMI), dans sa mise à jour d'avril 2022 des perspectives de l'économie mondiale, a estimé la croissance mondiale à 6,1 % en 2021.

Dans cet environnement international relativement favorable, et en dépit de l'apparition de nouvelles vulnérabilités au troisième trimestre, la situation économique des pays de la CEMAC s'est globalement redressée, aussi bien au niveau de la croissance économique que des autres comptes macro-économiques. La Zone a ainsi enregistré un redressement de 1,4 % du PIB réel (après une contraction de 1,7 % en 2020), sous l'effet de la bonne performance du secteur pétrolier (+ 4 %), qui a largement compensé la morosité du secteur non pétrolier (- 1,9 %). Les pressions inflationnistes se sont accentuées à partir du quatrième trimestre, en lien avec le renchérissement du fret et des produits alimentaires, et le taux d'inflation en glissement annuel est ressorti à 2,6 % en décembre 2021, contre 2 % un an plutôt. En lien avec la hausse des cours des matières premières exportées par la CEMAC, ainsi que de la nouvelle allocation de DTS, les finances publiques ont amorcé leur redressement, et le déficit budgétaire global est revenu à 1,5 % du PIB, contre 2,1 % du PIB un an plus tôt. Parallèlement, l'évolution des comptes extérieurs a été marquée par une nette amélioration du solde courant, qui est passé d'un déficit de 0,5 % du PIB en 2020 à un excédent de 3,1 % en

2021, porté principalement par l'amélioration des termes de l'échange. Sur le plan de la monnaie, la masse monétaire s'est accrue de 12,3 % à fin décembre 2021, portée essentiellement par les créances nettes sur l'Etat (+ 14,2 %) et les crédits à l'économie (+ 10,6 %). En revanche, les avoirs extérieurs nets se sont contractés de 24,3 %, sous l'effet de la forte progression des engagements extérieurs du système monétaire (+ 34 %). Toutefois, sous l'effet de la hausse des réserves officielles de change, imputable en partie à la nouvelle allocation de DTS par le FMI, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est amélioré, porté à 66,8 % en fin 2021, contre 63,6 % un an plus tôt.

Sur la base de toutes ces évolutions, d'une part, et dans un contexte toujours marqué par la poursuite de l'implémentation des programmes économiques conclus entre le FMI et la plupart des Etats de la CEMAC, d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a réorienté sa politique monétaire, mettant fin aux mesures d'assouplissement des conditions monétaires pour faire face à la montée de l'inflation et renforcer la solidité extérieure de la monnaie.

Les objectifs monétaires et de crédit arrêtés pour l'année 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.1 : Objectifs monétaires et de crédit au 31 décembre 2021

AGREGATS	Valeur
Masse monétaire	
(Variations annuelles)	11,6 % - 13,6 %
Réalisations	12,3 %
Crédit à l'économie	
(Variations annuelles)	2,7 % - 3,7%
Réalisations	10,6 %
Taux de couverture de la monnaie	67,4 % - 69,4 %
Réalisations	66,8 %

Source : BEAC

II.1.2.2.2. Mesures de politique monétaire en 2021

a) Taux directeurs et injections de liquidités

En 2021, constatant le niveau satisfaisant de liquidité du marché, la Banque Centrale a maintenu inchangé jusqu'au 08 décembre 2021, le volume hebdomadaire de refinancement à 250 milliards, et a décidé le 25 novembre 2021, de réorienter sa politique en rehaussant de 25 points de base son principal taux directeur (TIAO) et le taux de facilité de prêt marginal, les portant respectivement à 3,50 % et 5,25 %. Le taux de facilité de dépôt marginal a été maintenu à 0 %.

b) Concours de la BEAC aux Trésors Nationaux

Conformément à la décision de mettre un terme aux avances statutaires et de consolider l'encours global de ces avances en dette à long terme de l'Etat au 31 décembre 2017, les engagements du Trésor vis-à-vis de la BEAC sont restés stables à 577 milliards en 2021. Le début de l'amortissement de cette créance, qui devait effectivement démarrer en 2022, a été différé de 3 ans supplémentaires, suite à la signature d'une convention entre le MINFI et la BEAC en décembre 2021.

S'agissant du programme de rachat de titres publics par la BEAC, il a effectivement été implémenté de mars à août 2021, et à fin septembre 2021, des titres de 5 pays ont déjà été rachetés pour une enveloppe globale de 403,3 milliards (dont 13,4 milliards pour le Cameroun).

c) Réserves obligatoires

Tout au long de l'année, le CPM a maintenu les coefficients de réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et à 4,50 % sur les exigibilités à terme.

Encadré 2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC

Dans le cadre de sa Politique Monétaire, la BEAC agit indirectement sur la liquidité en circulation en influençant les taux d'intérêt pratiqués par tous les acteurs du marché monétaire.

Lors de sa session du 18 décembre 2019, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a réaménagé les règles, instruments et modalités d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire.

A. Modalités d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire

La BEAC intervient sur le marché monétaire par voie d'appels d'offres et de procédures bilatérales. Elle peut procéder soit à des appels d'offres normaux, soit à des appels d'offres rapides en fonction de la nature des instruments utilisés. Les appels d'offres normaux se distinguent des appels d'offres rapides notamment par la durée séparant la date de l'annonce et la date de publication des résultats de l'appel d'offres.

B. Instruments d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire

Les instruments utilisés par la BEAC au titre de ses interventions sur le marché monétaire comprennent :

- les opérations d'*open market* ;
- les facilités permanentes ;
- les avances intra journalières ;
- les opérations du guichet spécial de refinancement des crédits à moyen terme.

C. Taux d'intervention de la BEAC

1. Sur les opérations d'*open market* et les facilités permanentes :

Les interventions effectuées sur ces guichets concernent essentiellement les opérations d'*open market* (Opérations principales, Opérations à plus longue maturité, Opérations de réglage fin et Opérations structurelles) et les *Facilités marginales* (prêt et dépôt).

Les principaux taux appliqués, sont fixés par le Comité de Politique Monétaire. Il s'agit :

- du taux d'intérêt sur les appels d'offres (TIAO - correspond au principal taux directeur de la BEAC) ;
- du taux de la facilité de prêt marginal (TFPM) ;
- du taux de la facilité de dépôt marginal (TFDM).

2. Sur les opérations du guichet spécial de refinancement des crédits à moyen terme :

Le guichet spécial de refinancement des crédits à moyen terme qui s'étalent sur une durée supérieure à 2 ans et inférieure à 7 ans, est destiné au financement des investissements productifs.

Le taux d'intérêt initial des refinancements appliqué sur ce compartiment est le principal taux directeur de la BEAC (le TIAO). Ce taux d'intérêt initial peut être revu à la baisse chaque fin de semestre si la moyenne des taux directeurs appliqués pendant les six derniers mois est inférieure à ce taux. Il peut également être revu à la hausse dans les mêmes conditions sans pouvoir dépasser le taux d'intérêt directeur initial.

D. Taux du compartiment interbancaire

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres. Ils sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande.

La BEAC cherche cependant à influencer indirectement la trajectoire de ces taux en alignant les volumes d'injection et de ponction de liquidités au gap des taux de référence des deux compartiments (TIAO – TIMP)*. En plus de ces actions, l'influence de la BEAC sur ces taux s'exerce à travers la fixation des taux des facilités marginales de dépôt et de prêt qui constituent des taux plancher (TFDM) et plafond (TFPM) du compartiment interbancaire.

E. Taux des autres compartiments

Ils sont librement fixés par les émetteurs de titres.

*Le TIMP est le Taux interbancaire moyen pondéré.

Encadré 3 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le calcul et la rémunération des réserves obligatoires s'effectuent selon les modalités résumées ci-après :

I. Calcul des réserves obligatoires

Le calcul des réserves obligatoires s'effectue par application des coefficients réglementaires sur l'assiette des dépôts des établissements assujettis.

1) Assiette des réserves obligatoires

a- les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;

b - les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :

- les comptes de dépôts à régime spécial ;
- les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

Une fois les coefficients appliqués à la moyenne des exigibilités respectives, la somme obtenue permet de déterminer le solde minimum moyen en compte à observer par les établissements assujettis pour la période du 11 m au 10 m+1.

2) Coefficient des réserves obligatoires

Le Comité de Politique Monétaire a décidé en 2016 d'abandonner l'ancien dispositif, qui fixait des coefficients par groupe de pays, en tenant compte de la situation globale de liquidité du pays.

Dans le nouveau dispositif, le CPM fixe, respectivement pour les exigibilités à vue et à terme, un seuil à partir duquel les réserves obligatoires sont calculées. Le niveau des réserves obligatoires à constituer pour chaque établissement de crédit est calculé sur la base de l'assiette déterminée à partir des déclarations décennaires des exigibilités du mois précédent la période de déclaration. Il s'obtient en appliquant les coefficients de réserves obligatoires en vigueur aux tranches respectives de l'assiette des exigibilités à vue et à terme supérieures au seuil fixé par le CPM.

En date du 21 mars 2018, la tranche d'exonération a été supprimée et les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été uniformisés et fixés comme suit :

- Coefficient applicable aux exigibilités à vue : 7 % ;
- Coefficient applicable aux exigibilités à terme : 4,5 %.

II. Rémunération des réserves obligatoires et régime des sanctions

1) Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

2) Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont mis en œuvre :

- *les contrôles sur pièces*, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;
- *les contrôles sur place*, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3) Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

Source : BEAC

II.2. Evolution du marché monétaire

En 2021, l'activité du marché monétaire s'est caractérisée par la modification des principaux taux d'intervention de la Banque Centrale. 57 opérations d'injection de liquidités par voie d'adjudication ont été organisées, dont 52 au titre de l'Opération Principale d'Injection de Liquidités et 5 au titre de l'Opération d'Injection de liquidités de Maturité Longue. Pour ce qui est des opérations de reprises de liquidités, 18 opérations ont été organisées

II.2.1. Evolution des interventions de la BEAC

II.2.1.1. Injections de liquidités

Au cours de la période sous revue, les opérations d'injections de liquidités en faveur des établissements de crédit du Cameroun se sont situées à 2 814 724 millions. Les avances au titre de l'Opération Principale d'Injection de Liquidités ont constitué la majeure partie des interventions de la BEAC. Lesdits concours se résument de la manière suivante :

- 2 301 767 millions en Opérations principales d'injection de liquidités ;
- 482 114 millions en Facilités marginales de prêt à 24 heures ;
- 30 843 millions en opérations de maturité longue.

Tableau 2.2 : Injections de liquidités

Montants en millions de FCFA – (Situation de fin de mois)								
	INJECTIONS DE LIQUIDITES EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
	Avances au taux de pénalité	Opérations de maturité longue	Opérations principales d'injection de liquidités	Facilité de prêt marginal	Avances intra journalière	TOTAL	Guichet Spécial	Total Général Des Interventions
Janv.21		0	64 260		0	64 260	0	64 260
Févr-21		0	122 285		0	122 285	0	122 285
Mars 21		0	251 551	10 465	0	262 016	0	262 016
Avril 21		0	157 457	41 398	0	198 855	0	198 855
Mai 21		0	41 473	64 526	0	105 999	0	105 999
Juin 21		0	138 945	24 384	0	163 329	0	163 329
Juil 21		0	121 837	112 220	0	234 057	0	234 057
Août 21		8 250	293 364	3 410	0	305 120	0	305 120
Sept 21			245 141	129 576	0	374 717	0	374 717
Oct 21		20 000	307 980	4 000	0	331 980	0	331 980
Nov. 21		0	312 521	3 100	0	315 621	0	315 621
Déc. 21		2 593	244 953	89 035	0	336 581	0	336 581
TOTAL		30 843	2 301 767	482 114	0	2 814 724	0	2 814 724

Source : BEAC

II.2.1.2. Reprises de liquidités

Au cours de la période sous revue, la Banque Centrale a organisé 18 opérations de reprises de liquidités. Le montant des adjudications enregistrées sur ces opérations s'est élevé à 161 250 millions.

II.2.2. Marché interbancaire

Au cours de l'année 2021, le compartiment interbancaire a enregistré une légère hausse des activités. Le montant total des transactions s'y est élevé à 1 537 milliards contre 1 064 milliards en 2020.

Ces opérations à caractère national et sous régional ont été pratiquées avec des taux d'intérêt compris entre 1,25 et 7 %, pour des durées comprises entre un jour et un an.

S'agissant du Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP), il s'est inscrit en hausse en 2021, s'établissant globalement entre 5 et 6,25 % contre 3 et 4 % pour les transactions à une semaine en 2020.

II.3. Système et moyens de paiement

Encadré 4 : Cadre règlementaire des systèmes, moyens et incidents de paiement

Le cadre règlementaire des opérations des systèmes et moyens de paiement est régi principalement par le Règlement n° 03/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2016 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement. La mise en place de ce nouveau cadre règlementaire se justifie par le constat d'un certain nombre d'insuffisances notées au niveau des systèmes de paiement d'une part, et du comportement de la population vis-à-vis du système bancaire d'autre part. Ces manquements sont entre autres : (i) l'inadaptation des systèmes de paiement en vigueur dans les Etats membres de la CEMAC, aux contraintes d'efficacité, de rapidité et de sécurité inhérentes à la participation à un système économique mondial ouvert et globalisé, (ii) le faible taux de bancarisation des populations des Etats membres de la CEMAC, (iii) la défiance du public vis-à-vis des moyens scripturaux de paiement, en particulier à l'égard du chèque, et des inconvénients qui en résultent pour tous les partenaires économiques concernés.

Par ailleurs, il était devenu indispensable de réviser et de modifier certaines dispositions du Règlement n°02/03/CEMAC/UMAC/CM du 03 avril 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement compte tenu des innovations technologiques et des exigences qui s'imposent au système financier. Parmi ces innovations et exigences, l'on peut citer entre autres : (i) l'opportunité et la nécessité d'édicter des règles fondamentales destinées à promouvoir et à encadrer l'usage et l'essor des moyens modernes de paiement scripturaux (virement, prélèvement, cartes de paiement et monnaie électronique) ; (ii) l'automatisation des systèmes de paiement et l'introduction de l'identification biométrique des clients des établissements assujettis dans le cadre de la Centrale des Incidents de Paiement.

II.3.1. Evolution des valeurs échangées dans SYSTAC

Au niveau national, en 2021 les participants du Cameroun ont échangé, toutes valeurs confondues, 9 170 054 opérations pour une valeur de 8 005,3 milliards contre 8 797 844 opérations et une valeur de 7 229,4 milliards en 2020, soit un taux de progression de 4,2 % en nombre, et une augmentation de 10,7 % en montant.

Par rubrique, les virements ont progressé de 14,4 % en montant entre 2020 et 2021, contre une augmentation de 11,0 % pour les prélèvements. Les opérations sur chèques quant à elles

ont baissé en nombre, revenant de 583 318 opérations en 2020 à 576 630 en 2022, soit une baisse de 1,1 %. En valeur, elles ont légèrement progressé de 0,6 %.

Tableau 2.3 : Evolution des Opérations Nationales dans SYSTAC

	2020		2021		Evolution (%)	
	Nombre	Montants (en milliards)	Nombre	Montants (en milliards)	Nombre	Montants
Virements						
Virements ordonnés	8 191 409	5 276,8	8 568 517	6 041,3	4,6	14,5
Rejets émis	6 737	8,6	6 427	7,8	-4,6	-9,6
Annulations émises	162	0,9	419	1,1	158,6	24,4
Sous total 1	8 198 308	5 286,2	8 575 363	6 050,1	4,6	14,4
Prélèvements						
Présentation	12 007	1,9	13 691	2,1	14,0	12,7
Rejet	4 209	0,6	4 370	0,6	3,8	5,7
Annulations émises	2	0,0	-	-	-	-
Sous total 2	16 218	2,5	18 061	2,8	11,4	11,0
Chèques						
Présentés et représentés	558 664	1 846,2	552 397	1 865,7	-1,1	1,1
Rejets	24 433	93,4	24 017	85,8	-1,7	-8,1
Annulations émises	221	1,1	216	1,0	-2,3	-3,8
Sous total 3	583 318	1 940,6	576 630	1 952,5	-1,1	0,6
Total	8 797 844	7 229,4	9 170 054	8 005,3	4,2	10,7

II.3.2. Incidents de paiements

De manière globale, les incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé) ont diminué de 9,4 % en nombre et de 17,8 % en valeur, revenant de 15 195 incidents d'une valeur de 45,4 milliards en 2020, à 13 766 incidents d'une valeur de 37,3 milliards 2021.

II.3.3. Valeurs échangées dans SYGMA

En 2021, tous les participants du Cameroun ont échangé 148 005 opérations pour une valeur de 51 206,2 milliards, contre 125 704 opérations et une valeur de 46 507,9 milliards en 2020, soit des taux de progression de 17,7 % en nombre et 10,1 % en montant.

Tableau 2.4 : Evolution des opérations SYGMA

	2020		2021		Evolution (%)	
	Nombre	Montant (en milliards)	Nombre	Montant (en milliards)	Nombre	Montant
Janvier	11 723	5 170,7	10 544	3 400,6	-10,1	-34,2
Février	8 835	3 975,4	11 076	3 668,4	25,4	-7,7
Mars	10 084	4 293,9	13 195	4 513,5	30,9	5,1
Avril	10 178	3 681,9	11 650	4 093,8	14,5	11,2
Mai	8 149	3 216,9	10 119	3 124,4	24,2	-2,9
Juin	10 910	3 968,7	12 417	4 152,1	13,8	4,6
Juillet	11 166	3 966,3	12 835	4 372,9	14,9	10,3
Août	10 082	3 270,6	12 695	4 290,2	25,9	31,2
Septembre	10 343	3 518,2	12 817	4 778,3	23,9	35,8
Octobre	10 999	3 515,9	12 501	4 684,5	13,7	33,2
Novembre	10 910	3 726,5	13 115	4 504,2	20,2	20,9
Décembre	12 325	4 202,8	15 041	5 623,4	22,0	33,8
Totaux	125 704	46 507,9	148 005	51 206,2	17,7	10,1

1. Principes de fonctionnement

Le système de paiement et de règlement de la CEMAC est fondé sur plusieurs principes, notamment :

- le système est considéré comme un système national mono – currency ;
- le système est dit en V car les flux d'informations et les flux de traitement se superposent. La banque centrale est à la fois centre de compensation et banque de règlement. L'avantage de ce type de configuration est que la banque centrale maîtrise la totalité de la chaîne des paiements : elle dispose de l'information en temps réel sur l'état du marché ; elle est en mesure de prendre en temps voulu toutes mesures utiles pour prévenir un incident de paiement ;
- la centralisation des opérations : une plateforme commune de traitement des ordres et un système unique de règlement ;
- la spécialisation des échanges ;
- la dématérialisation ;
- l'irrévocabilité des paiements ;
- l'exécution en temps réel.

2. Participants et modes de participation

Les participants au Système sont les banques commerciales, les Trésors Publics, les établissements financiers et la Banque Centrale.

Les modes de participation au Système sont les suivants :

Participation directe : le participant dispose d'un compte de règlement et d'un accès technique au système ;

Participation indirecte : le participant est connu du système. Il dispose d'un compte de règlement mais n'a pas d'accès technique directe ;

Sous-participation : le participant n'a pas de compte de règlement et n'est pas connu du Système.

La participation directe ou indirecte est formalisée par la signature de conventions d'adhésion à SYGMA et à SYSTAC entre le participant et la BEAC.

3. Opérations traitées et délais de traitement

Les opérations prises en compte par le Système comprennent l'émission des ordres de paiement, la transmission des informations et le traitement des informations.

Une fois l'opération entrée dans le système, les délais de règlement sont de 24 heures pour les virements et prélèvements et de 48 heures pour les chèques.

Source : BEAC

Encadré 6 : Modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC

La BEAC a entrepris, au cours de la dernière décennie, un vaste chantier de modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC, avec la participation active du secteur bancaire et l'appui des partenaires extérieurs, notamment la Banque de France, la Banque Mondiale et le FMI.

En effet, dans un contexte marqué par la dématérialisation de l'ensemble des moyens de paiement, le bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement deviennent une priorité de l'action de la Banque Centrale, en raison notamment des vulnérabilités inhérentes à l'automatisation des processus de traitement et à l'accélération du dénouement des transactions financières.

Par ailleurs, un système de paiement efficace, sécurisé et efficient est un atout pour la conduite de la politique monétaire économique et budgétaire de l'Etat. Il permet notamment de :

- contribuer à la stabilité monétaire et financière ;
- d'améliorer les courroies de transmission de la politique monétaire dans l'économie réelle ;
- d'assurer la célérité et la fluidité des transactions financières et commerciales dans l'économie ;
- d'accélérer et de fiabiliser le recouvrement des recettes fiscales et douanières ;
- de garantir la confiance des agents économiques dans la monnaie scripturale et de ce fait, de favoriser la bancarisation de l'économie ;
- d'accélérer et de fiabiliser le règlement de la dépense publique, notamment le traitement des fonctionnaires qui joue un rôle important dans la redistribution des revenus au sein de nos populations.

Trois principaux systèmes de paiement sont opérationnels dans la zone CEMAC. Il s'agit de :

- SYSTAC (Système de Télécompensation en Afrique Centrale) ;
- SYGMA (Système de Gros Montants Automatisés) ;
- CIP (Centrale des Incidents de Paiement).

Le SYSTAC est un Système Net de Paiement de Masse, sécurisé, automatisé et complètement dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère d'urgence et dont le montant unitaire est inférieur à 100 millions de francs CFA. Les valeurs éligibles sont principalement le chèque, le virement et le prélèvement. Il est constitué :

- d'un Centre de Compensation National (CCN) installé dans chaque Direction Nationale (DN) de la BEAC pour la télé compensation des flux domestiques ;
- d'un Centre de Compensation Régional (CCR) hébergé aux Services Centraux de la BEAC dédié à la télé compensation des opérations transfrontalières au sein de la CEMAC.

Ce système utilise une infrastructure de télécommunications fiable et dédiée comme support de transmission des données. Pour la Compensation Nationale, il s'agit d'un réseau mis en place par les Association Professionnelle des Etablissements de Crédit locales qui est constituée de deux liaisons redondantes (spécialisée et radio) entre les sièges des Participants et la DN de leur ressort. Le réseau privé de la BEAC est utilisé pour la transmission des données régionales vers le CCR.

Le SYGMA est un Système de Règlement Brut en Temps Réel (RBTR) qui permet de régler instantanément, irrévocablement, en toute sécurité des montants supérieurs ou égaux à 100 millions de F CFA et des montants inférieurs en cas d'urgence.

Il utilise une infrastructure de sécurité fiable basée sur une certification des participants et de leurs utilisateurs conforme aux normes internationales édictées en la matière.

Il est constitué :

- d'une plateforme centrale installée aux Services Centraux de la BEAC, desservant tous les participants de la zone CEMAC;
- d'une plateforme installée dans chaque Direction Nationale (DN) de la BEAC ;
- d'une plateforme de service bureau installée à la Direction Nationale et à l'Agence de Douala pour les participants directs ;
- de participants disposant de plateformes leur permettant d'effectuer des échanges.

La CIP est un système de prévention et de répression des incidents de paiement sur chèques, effets de commerce et cartes de paiement.

Elle assure la collecte, la centralisation et la diffusion des informations relatives aux incidents de paiement et aux instruments de paiement irréguliers ; permet le contrôle des sanctions d'interdictions bancaires et judiciaires et assure la protection préventive raisonnable des acteurs économiques contre l'irrégularité des instruments de paiement. Elle a été lancée le 25 juillet 2016. A ce jour, les participants assainissent leurs fichiers clients afin d'alimenter le FRCB (Fichier Régional des Comptes et Clients Bancaires). Par ailleurs, ils déclarent les incidents de paiement et les instruments irréguliers pour enrichir respectivement le Fichier des Incidents de Paiement (FIP) et le Fichier des Instruments de Paiement Irrégulier (FIPI).

Source : BEAC

III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

III.1. Activité des établissements de crédit et de microfinance

III.1.1. Situation des banques

III.1.1.1. Activité des banques⁴

L'activité bancaire en 2021 a connu une évolution de 15,4 %, comparée à celle de l'année 2020. Elle est tirée par quatre banques : Afriland First Bank, SGC, BICEC et SCB qui restent les plus importantes du système bancaire national. Ces quatre établissements totalisent 53,0 % du total de bilan consolidé du système bancaire, et concentrent à elles seules 54,0 % du total des crédits, et 53,0 % des dépôts de la clientèle. L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilans et comptes de résultat consolidé des exercices 2020 et 2021.

III.1.1.1.1. Situation bilancielle

Entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 le total de bilan des banques est passé de 7 010,7 milliards à 8 087 milliards, soit un accroissement de 15,4 %. Ce qui a entraîné des évolutions sur les principaux postes d'emplois et de ressources des banques.

A l'Actif, les opérations de crédits à la clientèle sont les plus importantes et représentent 46 % du total de bilan ; elles ont connu une progression de 9,3 % par rapport à celles de 2020. Les opérations sur les titres qui représentent 23% du total de bilan ont connu une progression de 36,1 % par rapport à celles de 2020. Enfin, la liquidité bancaire est considérable et représente globalement 41 % du total de bilan en 2021, en progression de 23,6 % par rapport à 2020.

La qualité du portefeuille de crédits s'est améliorée, le taux de créances brutes en souffrance revenant de 16,6 % à 14,9 %. S'agissant de la sinistralité du portefeuille de crédit, les créances nettes en souffrance ont fortement régressé, grâce notamment à une évolution de l'activité économique plus favorable que l'année précédente, et aux mesures d'accompagnement et d'assouplissement prises par les pouvoirs publics aux plans national et sous régional. Elles sont revenues de 152,1 à 64,5 milliards (-87,6 milliards), soit une baisse de 57,6 %.

Au Passif, les ressources les plus importantes des banques proviennent des opérations de dépôts de la clientèle qui en 2021 représentent 77 % du total de bilan, en progression de 15,9% par rapport à celles de 2020. Les ressources du marché interbancaire ne représentent que 8 % du total de bilan, mais sont en progression de 23,7 % par rapport à celles de 2020. Quant aux fonds propres consolidés des banques en 2021, elles représentent 9 % du total de bilan, en progression de 10,1 % par rapport au niveau de 2020.

⁴ Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, les banques en activité au Cameroun étaient : BICEC, CCA-BANK, SCB, Société Générale Cameroun, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC-BANK, UBA, BAC, BGFBI Bank, BC-PME et BANGE BANK.

Tableau 3.1 : Evolution du bilan consolidé des banques

(en milliards F CFA)				
ACTIF	2020	2021	Variation en %	Variation en volume
Sommes déductibles des capitaux permanents	130,5	111,4	-14,6	-19,1
Valeurs immobilisées	561,9	661,8	17,8	99,9
<i>dont Immobilisations financières</i>	335,3	397,1	18,4	61,8
Opérations avec la clientèle	3 443,7	3 764,8	9,3	321,2
Crédits à long terme	87,4	118,3	35,3	30,8
Crédits à moyen terme	1 860,3	2 120,4	14,0	260,1
Crédits à court terme	965,2	1 134,1	17,5	168,9
Créances nettes en souffrances	152,1	64,5	-57,6	-87,5
Comptes débiteurs de la clientèle	329,3	282,7	-14,2	-46,6
Autres sommes dues par la clientèle	9,2	6,8	-26,7	-2,5
Valeurs non imputées	9,5	7,6	-20,4	-1,9
Créances rattachées	30,6	30,5	-0,5	-0,2
Opérations diverses	160,5	194,2	21,0	33,7
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 714,2	3 354,8	23,6	640,6
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	1 376,5	1 873,2	36,1	496,7
Total du bilan actif	7 010,7	8 087,0	15,4	1 076,3
(en milliards F CFA)				
PASSIF	2020	2021	Variation en %	Variation en volume
Capitaux permanents	833,0	921,8	10,7	88,8
<i>dont fonds propres</i>	696,9	767,2	10,1	70,3
Opérations avec la clientèle	5 398,8	6 258,6	15,9	859,8
Comptes de dépôts à régime spécial	434,1	463,9	6,8	29,7
Comptes de dépôts à terme	705,9	813,9	15,3	108,0
Comptes créditeurs à vue	3 853,2	4 476,5	16,2	623,3
Autres comptes créditeurs	386,0	479,5	24,2	93,5
Dettes rattachées	19,5	24,8	26,8	5,2
Opérations diverses	288,4	299,8	4,0	11,4
Opérations de trésorerie et interbancaires	490,5	606,8	23,7	116,3
Total du bilan passif	7 010,7	8 087,0	15,4	1 076,3

Source : CERBER

III.1.1.1.2. Hors-bilan

Les opérations avec la clientèle et les opérations avec les correspondants ont augmenté de 12,9 % et 35,4%, contre des hausses de 1,5 % et 13,6 % respectivement en 2020. Les engagements en crédit-bail ne se situent qu'à hauteur de 93,1 milliards, bien qu'en progression de 20,7% par rapport à 2020.

Les autres engagements et les opérations en devise ont quant à eux régressé, avec des baisses de 58,7 % et 17,9 %, contre une hausse de 51,7 % et une baisse de 55,2 % respectivement l'année précédente.

Tableau 3.2 : Hors bilan consolidé des banques

Libellé poste	(en milliards F CFA)		Glissement annuel en %	Glissement annuel en volume
	2020	2021		
Opérations avec les correspondants	872,1	1 181,0	35,4%	308,9
Engagements sur ordre des correspondants	271,4	291,1	7,3	19,7
Engagements reçus des correspondants	600,7	889,9	48,1	289,2
Opérations avec la clientèle	4341,2	4 900,7	12,9	559,5
Engagements sur ordre de la clientèle	1188,1	1 268,5	6,8	80,4
engagements reçus de la clientèle	3153,1	3 632,2	15,2	479,1
Gages	556,2	539,2	-3,1	-17,0
Avals et cautions reçues de la clientèle	558,9	556,7	-0,4	-2,1
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	197,3	422,9	114,4	225,6
Autres garanties reçues de la clientèle	1003,1	1 076,6	7,3	73,6
Engagements de crédit-bail	77,1	93,1	20,7	16,0
Redevances de crédit-bail restant à courir	6,2	5,3	-15,3	-1,0
Engagements reçus de la clientèle	68,9	87,1	26,4	18,2
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	1,4	0,1	-92,1	-1,3
Comptes de régularisation	0,6	0,6	0,0	0,0
Opérations en devises	45,0	37,0	-17,9	-8,1
Opérations de change au comptant	9,5	13,1	37,3	3,5
Opérations de change à terme	45,0	23,6	-47,6	-21,5
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0,0
Report/déport	0,1	0,0	-53,8	0,0
Compte d'ajustement sur devises	0,2	0,3	17,3	0,0
Autres engagements	3557,8	1 470,0	-58,7	-2 087,8
Engagements du marché monétaire	85,6	165,5	93,3	79,9
Opérations sur titres	0,0	0,0	-	0,0
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	449,3	384,5	-14,4	-64,7
Engagements douteux	677,6	860,0	26,9	182,4
Différés ordinateur	2345,3	59,9	-97,4	-2 285,4

Source : CERBER

III.1.1.1.3. Compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 13,6 % en 2021, contre 3,9 % en 2020. Cette hausse est imputable à l'amélioration des marges sur opérations financières (+45,3 milliards), des marges sur opérations avec la clientèle (+21,5 milliards), et des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (+3,0 milliards).

Suite à celle-ci, le résultat courant a augmenté de 12,5 milliards, contre une baisse de 10,7 milliards en 2020.

Au final, avec un résultat exceptionnel de 0,4 milliard et un impôt sur le résultat de 26,5 milliards, le résultat net des banques est passé de 84,9 à 105,4 (+ 20,5 milliards), soit une hausse de 24,1 % en glissement annuel.

Tableau 3.3 : Evolution du compte de résultat consolidé des banques

	<i>(en milliards F CFA)</i>			
	2020	2021	Variation en %	Variation en volume
Marges sur opérations de trésorerie	-4,2	-2,5	-40,6	1,7
Produits sur opérations de trésorerie	10,2	12,9	25,6	2,6
Charges sur opérations de trésorerie	14,4	15,3	6,5	0,9
Marges sur opérations financières	81,6	125,1	53,3	43,5
Produit des ressources permanentes	84,9	128,1	50,9	43,2
Intérêts sur ressources permanentes	3,3	2,9	-10,5	-0,3
Marges sur opérations clientèle	203,8	225,4	10,6	21,5
Produits des opérations avec la clientèle	275,4	299,1	8,6	23,7
Charges des opérations avec la clientèle	71,6	73,7	3,0	2,2
Marges sur opérations de crédit-bail et location simple	6,4	9,3	46,9	3,0
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	42,0	47,2	12,3	5,2
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	35,7	37,9	6,1	2,2
Marge sur opérations diverses	149,7	139,7	-6,7	-10,0
Produits des opérations diverses	1 409,7	869,8	-38,3	-539,9
Charges sur opérations diverses	1 260,0	730,1	-42,1	-529,9
Produit Net Bancaire	437,4	497,1	13,6	59,7
Résultat Brut d'Exploitation	197,7	227,1	14,9	29,4
Dotations aux provisions	75,2	91,1	21,1	15,8
Pertes sur créances irrécouvrables	3,6	4,6	27,9	1,0
Résultat courant	119,0	131,5	10,5	12,5
Résultat exceptionnel	-7,6	0,4	-105,7	8,1
Résultat intermédiaire	111,3	131,9	18,5	20,6
Impôt sur le résultat	26,4	26,5	0,4	0,1
Résultat net	84,9	105,4	24,1	20,5

Source : CERBER

Au final, les principaux indicateurs des banques en activité au Cameroun à fin décembre 2021 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 3.4 : Indicateurs d'activité des banques en 2021

Banques	<i>(en milliards F CFA)</i>				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
BICEC	49,1	2,0	771,8	642,2	292,6
SCB	10,5	6,4	702,1	562,2	360,7
SGC	12,5	15,7	1 199,5	961,3	580,4
STD BK	10,0	-1,6	296,3	251,8	84,5
AFBK	50,0	23,6	1 508,3	1 188,3	793,3
CBC	16,5	3,4	528,2	339,3	331,2
CITIBANK	10,0	4,1	179,1	132,7	63,9
ECOBANK	10,0	10,6	512,6	364,6	198,3
UBC	20,0	1,9	129,1	77,9	5,6
NFC-BANK	6,1	2,9	163,5	109,6	65,1
UBA	10,0	20,0	630,7	514,8	220,2
BAC	23,9	1,9	574,2	466,8	277,8
BGFIBANK	20,0	8,2	424,5	247,3	299,2
BC-PME	20,0	-0,2	42,6	11,8	24,7
CCA BANK	13,8	6,6	424,4	388,1	167,3
TOTAL	282,4	105,4	8 087,0	6 258,6	3 764,8

Source : CERBER

III.1.1.1.4. Situation au regard du dispositif prudentiel

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par les 15 banques en activité au Cameroun au 31 décembre 2021 :

- en matière de solvabilité, 13 banques ont extériorisé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 13 banques ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 14 banques ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 12 banques sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes.

Encadré 7 : Les normes prudentielles

Représentation du Capital minimum : Les établissements de crédit doivent disposer en permanence d'un capital libéré ou d'une dotation versée d'un montant au moins égal à une somme fixée par Décret par les pouvoirs publics. A cet effet, tout établissement de crédit doit justifier à tout moment que son passif interne net est égal ou supérieur au minimum requis.

Fonds propres nets : les établissements de crédit doivent disposer de fonds propres conséquents pour assurer la continuité de leur exploitation et absorber les pertes en cas de liquidation. Outre les capitaux propres, les fonds propres nets comprennent d'autres éléments définis par la réglementation prudentielle (fonds de financement et de garantie, résultat net, capitaux propres des filiales consolidées, réserves de réévaluation, etc.) dont sont déduits (i) les titres de participation, les titres de l'activité de portefeuille et les prêts subordonnés détenus sur les établissements de crédit et de microfinance assujettis ; (ii) les engagements nets portés directement ou indirectement par un établissement de crédit sur une partie liée, lorsqu'ils excèdent 5% des fonds propres nets ; (iii) le montant du dépassement, en cas de dépassement des limites fixées aux participations d'un établissement de crédit dans le capital d'entreprises ; (iv) les provisions complémentaires recommandées par le Secrétariat Général de la COBAC.

Couvertures de risques : les Etablissements de crédit assujettis sont tenus, dans les conditions prévues au présent Règlement, de respecter en permanence un rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui de l'ensemble des risques de crédit qu'ils encourent du fait de leurs opérations, au moins égal à 8%.

Couverture des immobilisations par les ressources permanentes : les établissements de redit sont tenus de respecter en permanence un rapport minimum entre le montant de leurs fonds propres nets et de leurs ressources permanentes d'une part, et celui de leurs immobilisations corporelles, d'autre part, fixé à un minimum de 100%.

Rapport de liquidité : les établissements de crédit doivent détenir suffisamment d'actifs liquides pour couvrir les sorties nettes de trésorerie sur une période de 30 jours. Tout établissement de crédit est tenu de respecter en permanence un rapport minimum entre ses disponibilités et ses exigibilités à moins d'un mois, fixé à un minimum de 100 %.

Coefficient de transformation : les établissements de crédit collectent l'épargne et fournissent la liquidité à l'ensemble de l'économie par le biais d'opérations inscrites dans leur bilan, en gérant des actifs peu liquides et à moyen-long terme, tandis que les passifs sont plus liquides et à court terme. Cette activité génère des risques bien connus, notamment de taux d'intérêt et de liquidité. Ainsi, tout établissement de crédit est tenu de de maintenir en permanence un rapport entre ses ressources à plus de 5 ans d'échéance et ses emplois et engagements de même terme, fixé à un minimum de de 50%.

Source : COBAC

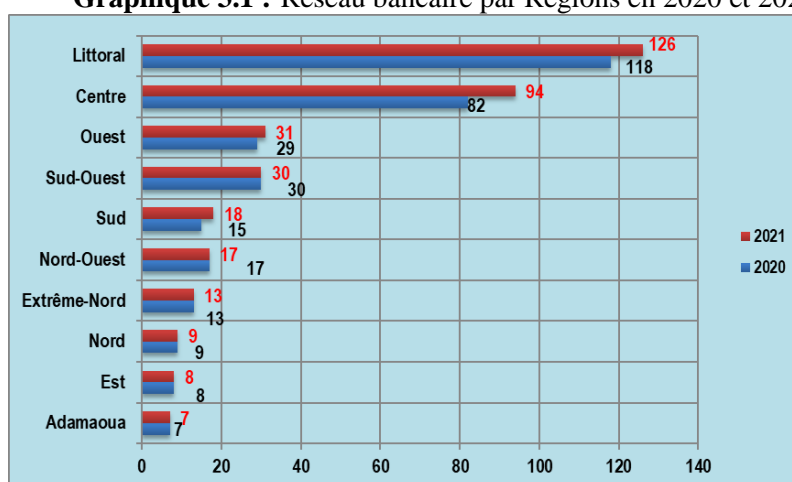
III.1.1.2. Réseau bancaire et indicateurs de bancarisation

III.1.1.2.1. Agences et guichets

Le réseau bancaire s'est enrichi de 22 nouvelles agences ouvertes au cours de l'année 2021, portant ainsi le nombre d'agences sur l'étendue du territoire national de 328 en 2020 à 353 en 2021.

Sur le plan de la couverture géographique, les régions du Littoral et du Centre abritent le plus grand nombre d'agences en 2021, avec 126 et 94 points de vente respectivement, soit 62 % du total. Les régions du Sud-Ouest et de l'Ouest totalisent respectivement 30 et 31 agences, tandis que celle du Sud compte 18 agences, et celles du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord comptabilisent respectivement 17 et 13 agences. Les régions les moins loties sont celles du Nord (9 agences), de l'Est (8 agences) et de l'Adamaoua (7 agences).

Graphique 3.1 : Réseau bancaire par Régions en 2020 et 2021



Source : Etats CERBER

III.1.1.2.2. Taux de bancarisation

Depuis 2016, à travers la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le Comité National Economique et Financier calcule une série d'indicateurs de bancarisation, notamment les taux de bancarisation de la population active et de la population adulte, et la densité du réseau bancaire.

Le taux de bancarisation est le rapport entre le nombre d'individus disposant d'un compte bancaire (les individus titulaires de plus d'un compte étant comptabilisés une fois), et la population (population totale, population adulte, population active, etc.).

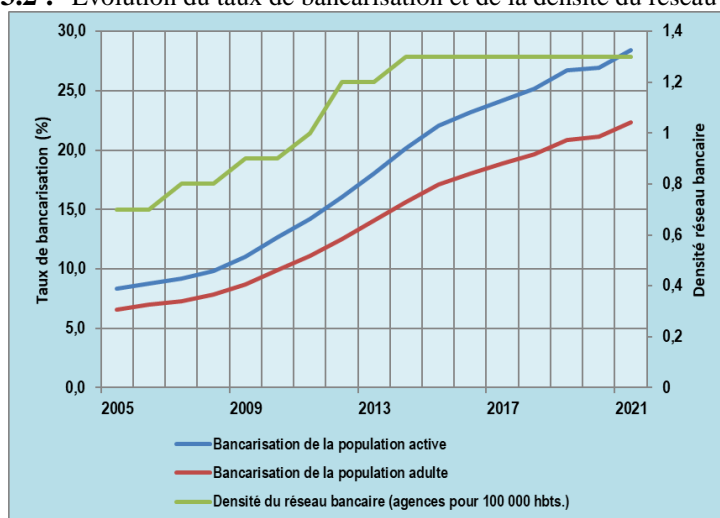
La densité du réseau bancaire, quant à elle, est le nombre d'agences d'établissements bancaires pour 100 000 habitants.

Afin de tenir compte du contexte camerounais, la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du Conseil National du Crédit calcule ces indicateurs au sens strict (en se limitant aux comptes bancaires) et au sens large (en intégrant les comptes tenus par les établissements financiers, la CAMPOST et les EMF).

C'est ainsi qu'à partir des données télé-déclarées par tous les établissements de crédit, la totalité des établissements de microfinance de deuxième et troisième catégories, ainsi que quelques établissements de première catégorie, le CNEF a pu reconstituer une série de ces indicateurs de bancarisation de la population.

D'après ces données, bien que restant encore faible, le taux de bancarisation de la population camerounaise au sens strict connaît une évolution croissante depuis quinze ans comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 3.2 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict

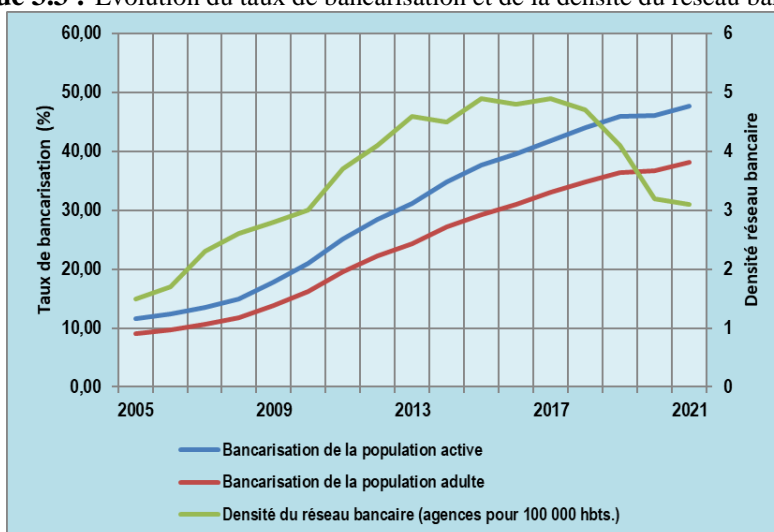


Source : CNEF

En 2021, la bancarisation au sens strict de la population active s'est relativement améliorée. Elle a atteint 28,4 % contre 26,9 % en 2020, soit une progression de 1,5 point. Celle de la population adulte s'est également améliorée, en passant de 21,2 % en 2020 à 22,4 % en 2021, soit une progression de 1,2 point. La densité du réseau bancaire quant à elle est restée stable à 1,3 agence pour 100 000 habitants en 2021.

Au sens large, ces indicateurs ont également évolué de façon croissante au cours de la même période. Traduisant la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante, les taux de bancarisation au sens large affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict.

Graphique 3.3 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large



Source : CNEF

En effet, le taux de bancarisation au sens large de la population active a atteint 47,7 % en 2021 contre 46,2 % en 2020, soit une amélioration de 1,5 point. Le taux de bancarisation au

sens large de la population adulte est quant à lui passé de 36,8 % en 2020 à 38,1 % en 2021, soit une progression de 1,3 point.

La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part est restée quasiment stable entre 2020 et 2021, se situant à 3,1 agences pour 100 000 habitants contre 3,2 agences pour 100 000 habitants en 2020.

Tableau 3.5 : Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire

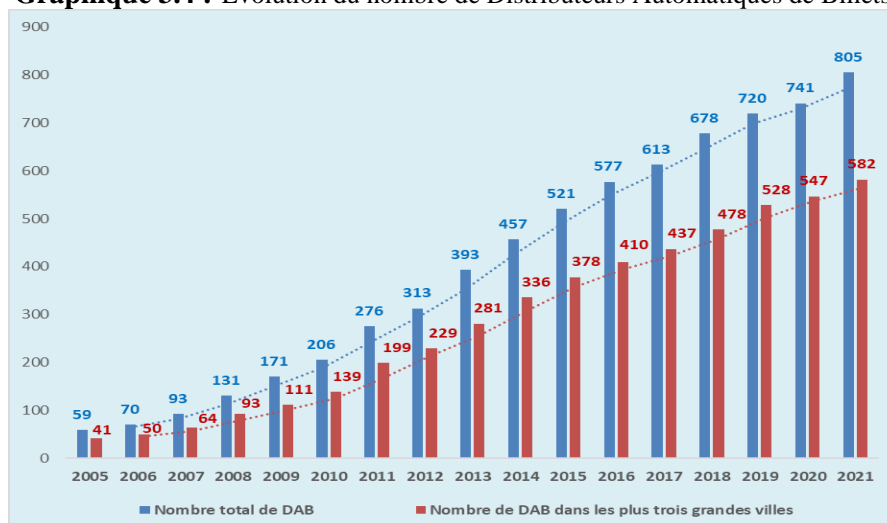
Bancarisation au sens strict (Banques uniquement)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2015	22,0	17,1	1,3
2016	23,2	18,0	1,3
2017	24,2	18,9	1,3
2018	25,2	19,6	1,3
2019	26,7	20,9	1,3
2020	26,9	21,2	1,3
2021	28,4	22,4	1,3
Bancarisation au sens large (Banques, établissements financiers, CAMPOST, établissements de microfinance)			
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2015	37,63	29,3	4,9
2016	39,65	30,9	4,8
2017	41,74	33,0	4,9
2018	44,06	34,9	4,7
2019	45,90	36,4	4,1
2020	46,18	36,8	3,2
2021	47,74	38,1	3,1

Source : CNEF

III.1.1.2.3. Distributeurs automatiques de billets

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 741 en 2020 à 805 en 2021, soit un accroissement de 8,6 %. Les plus grandes villes à savoir Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 72,3 % de ces DAB.

Graphique 3.4 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)



Source : CNEF, déclarations des banques

III.1.1.2.4. Monnaie électronique

L'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique est encadré par le Règlement CEMAC n° 04/18/CEMAC/UMAC/CM/COBAC décembre 2018, relatif aux services de paiement dans la CEMAC. Ce Règlement abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment le Règlement n° 01/11-CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011, fixant les conditions d'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique, ainsi que les rôles des Autorités de Régulations :

L'entrée en vigueur du nouveau Règlement depuis le 1^{er} janvier 2019 devrait être accompagnée des textes d'application de la COBAC et de la BEAC. Ainsi, la commission Bancaire a adopté les 2 textes suivants :

- Règlement COBAC R-2019/01 relatif à l'agrément et aux modifications de situation des prestataires de services de paiement ;
- Règlement COBAC R-2019/02 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement.

Au 31 décembre 2021, on dénombrait 16 banques autorisées à exercer l'activité d'émission de monnaie électronique dans la CEMAC, avec 245 173 points de services, contre 223 006 au 31 décembre 2020, soit une progression de 9,94 %.

Dans la même période, l'activité de la monnaie électronique a enregistré 1 914 156 828 transactions contre 1 102 083 857 en 2020. La valeur globale de ces opérations qui s'élevait à 14 822,3 milliards en 2020 a atteint 20 596,3 milliards au 31 décembre 2021. Au niveau du Cameroun, le nombre de transactions a été de 1 296 464 402 pour une valeur de 15 545,5 milliards en 2021, contre 806 055 732 transactions pour une valeur 12 151,1 milliards en 2020.

Tableau 3.6 : Transactions de monnaie électronique en nombre et en valeur en zone CEMAC

Pays	2020		2021		Variations (%)	
	Nombre	Valeur (en milliards)	Nombre	Valeur (en milliards)	Nombre	Valeur
Cameroun	806 055 732	12 151,1	1 296 464 402	15 545,5	60,84	27,94
RCA	4 502 835	108,7	5 943 415	110,3	31,99	1,46
Congo	101 989 483	438,8	345 719 814	1 969,7	238,98	348,85
Gabon	184 024 914	2 062,2	253 500 878	2 673,4	37,75	29,64
Guinée E.	33 395	2,1	42 626	2,8	27,64	33,39
Tchad	5 477 498	59,3	12 485 693	294,6	127,95	396,69
TOTAL	1 102 083 857	14 822,3	1 914 156 828	20 596,3	73,69	38,96

Source : BEAC, DSMP

L'activité au Cameroun représente 67,73 % de l'ensemble des opérations de monnaie électronique en zone CEMAC en termes de nombre de transactions effectuées en 2021, et 75,48 % en termes de valeur desdites transactions. Par nature d'opérations, les transactions les plus fréquemment utilisées au Cameroun concernent les paiements (45,63 %). En valeur, les transactions les plus représentatives concernent davantage les recharges (35 %), les retraits au guichet (31,20 %), et les transferts (26 %). Ces trois types d'opérations représentent à elles seules 92,20 % de la valeur globale des transactions de monnaie électronique au Cameroun en 2021.

Tableau 3.7 : Transactions de monnaie électronique par nature d'opération au Cameroun

Nature de la transaction	2020		2021		Poids dans les transactions (%)	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Recharges	184 580 627	4 252,7	238 277 025	5 440,9	18,38	35,00
Transfert d'argent	157 470 417	3 242,5	218 363 148	4 042,1	16,84	26,00
Retraits automates	118 761	24,9	515 806	71,6	0,04	0,46
Retraits au guichet	202 845 766	3 832,9	247 765 024	4 849,7	19,11	31,20
Paievements	261 040 161	798,0	591 543 399	1 141,3	45,63	7,34
TOTAL	806 055 732	12 151,1	1 296 464 402	15 545,5	100	100

Source : BEAC, DSMP

L'encours de monnaie électronique, c'est-à-dire les sommes détenues par les utilisateurs (porteurs et distributeurs) dans les porte-monnaie électroniques évolue de manière significative au fil des années. Il est passé de 120,3 milliards en 2019 à 162,2 milliards en 2020 (+34,83 %), puis à 218,2 milliards en 2021 (+34,53 %). Ceci démontre bien la confiance grandissante des populations envers ce moyen de paiement.

Tableau 3.8 : Encours de la monnaie électronique au Cameroun

Année	Valeur (en milliards)
2019	120,3
2020	162,2
2021	218,2
Variations entre 2020 et 2021	34,53 %

Source : BEAC, DSMP

S'agissant de l'accès aux services de monnaie électronique, le nombre de comptes de paiement de monnaie électronique dans la CEMAC a franchi la barre des 35 millions, contre un peu plus de 30 millions en 2020, soit une hausse de 16,44%. Le taux d'activité a légèrement diminué, revenant de 39,68 % en 2020 à 39,40 % en 2021, bien que le nombre de comptes ait progressé de 16,06 % au cours de la même période. En effet, les prestataires de services de paiement ont été dynamiques dans l'ouverture de nouveaux comptes et moins dans l'éducation financière des porteurs d'instruments de paiement.

Au Cameroun, le nombre de comptes de paiement de monnaie électronique a dépassé la barre de 20 millions de comptes pour se situer à 21 255 563, contre 19 528 723 en 2020, soit une progression de 8,84 %. Contrairement à la tendance observée au niveau de la zone CEMAC, le taux d'activité des comptes s'est amélioré de 2,69 points, passant de 43,29 % en 2020 à 45,98 % en 2021.

Tableau 3.9 : Nombre de comptes de monnaie électronique en zone CEMAC

Pays	2020		2021		Taux d'activité (%)	
	Inscrits	Actifs	Inscrits	Actifs	2020	2021
Cameroun	19 528 723	8 453 605	21 255 563	9 772 594	43,29	45,98
RCA	120 964	57 922	192 191	80 119	47,88	41,69
Congo	7 006 777	2 463 621	7 481 565	2 742 635	35,16	36,66
Gabon	2 707 890	896 967	2 524 112	990 854	33,12	39,26
Guinée E.	14 702	6 213	16 203	7 001	42,26	43,21
Tchad	630 104	29 267	3 605 392	227 225	4,64	6,30
TOTAL	30 009 160	11 907 595	35 075 026	13 820 428	39,68	39,40

Source : BEAC, DSMP

Selon les données collectées par le Comité National Economique et Financier (CNEF), au Cameroun, le *Mobile Money* a continué de connaître un développement soutenu en 2021, en termes de volume et de valeur des transactions. En effet, selon les données collectées auprès des opérateurs agréés (MTN (AFRILAND FIRST BANK), ORANGE (BICEC), NEXTTEL (UBA), et SG Cameroun (YUP)), la valeur des transactions Mobile Money a augmenté de façon significative. Elle est passée de 12 544,0 milliards en 2020 à 15 329,6 milliards en 2021, soit une progression de 22,2 %. Le nombre de transactions a suivi la même tendance au cours de la même période, avec un taux de croissance de 19,6 % contre 42,3 % observé en 2020.

L'évolution du nombre de comptes Mobile Money ouverts a faiblement évolué en passant de 15 649 570 en 2020 à 16 557 053 en 2021, soit une progression de 5,8 %.

En ce qui concerne les infrastructures mises en place par les différents opérateurs, elles ont connu un léger recul, le nombre de points de vente ouverts ayant connu une baisse de 1,0 % entre 2020 et 2021 (contre 17,8 % entre 2019 et 2020), revenant ainsi de 203 144 en 2020 à 201 048. Le taux d'activité des points de vente s'est en revanche nettement amélioré en 2021 en atteignant 59,1 %, contre 53,7 % en 2020. Celui des comptes Mobile Money s'est également amélioré de manière significative en se situant à 87,8 % en 2021, contre 54,1 % en 2020.

Tableau 3.10 : Statistiques du Mobile Money au Cameroun

	2020	2021	Variation (2021-2020)	Evolution en %
Nombre de comptes Mobile Money ouverts	15 649 570	16 557 053	907 483	5,8
Nombre de comptes Mobile Money actifs	8 468 978	9 778 141	1 309 163	15,5
Nombre de points de services Mobile Money ouverts	203 144	201 048	-2 096	-1,0
Nombre de points de services Mobile Money fonctionnels	109 151	176 489	67 338	61,7
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en millions)	12 544 030	15 329 633	2 785 603	22,2
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	1 070 273 783	1 280 135 394	209 861 611	19,6
Encours des comptes Mobile Money actifs (en millions)*	136 067	182 108	46 041	33,8

*Solde des crédits des comptes Mobile Money.

Source : CNEF (Déclarations MTN, ORANGE, NEXTTEL et YUP)

III.1.1.3. Effectif du personnel des banques

L'effectif du personnel des banques s'élève à 5 836 employés en 2021 contre 5 043 en 2020, soit une hausse de 15,7 %. Cet effectif comprend notamment 39 cadres expatriés, 1 569 cadres nationaux et 3 753 autres employés nationaux.

Tableau 3.11 : Effectif du personnel des banques

Nature de l'information	2020	2021	Variation en volume
Cadres expatriés	37	39	2
Autre personnel expatrié	3	2	-1
Total personnel expatrié	40	41	1
Cadres nationaux	1 401	1 569	168
Autre personnel national	3 391	3 753	362
Total personnel national	4 792	5 322	530
Personnel non bancaire	211	473	262
TOTAL EFFECTIF	5 043	5 836	793

Source : CERBER

III.1.1.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les banques

En moyenne, et en raison de l'intégration de la TVA dans le calcul du TEG conformément aux dispositions de la nouvelle réglementation en la matière, le coût du crédit octroyé par les banques a globalement augmenté entre 2020 et 2021 pour toutes les catégories de clientèle, à l'exception de celle des Administrations publiques et Collectivités Territoriales Décentralisées.

En effet, le TEG moyen des crédits accordés aux PME au cours de l'année 2021 a été de 11,54 % contre 10,52 % en 2020, soit une augmentation de 1,02 point. Cette légère augmentation est imputable principalement au renchérissement du coût du crédit-bail qui est passé de 15,26 % en 2020 à 26,33 %, des découverts (10,79 % en 2020 contre 12,41 % en 2020), et des crédits de trésorerie, autres que le découvert (12,74 % en 2020 contre 13,37 % en 2021).

Pour ce qui est des particuliers, le coût moyen de leurs crédits a significativement augmenté, passant de 13,66 % en 2020 à 16,07 % en 2021, soit un renchérissement de 2,41 points due en grande partie à l'augmentation du coût des découverts (17,13 % en 2020 contre 23,26 % en 2021), des crédits à la consommation autres que le découvert (12,22 % en 2020 contre 16,92 % en 2021), du crédit-bail (12,07 % en 2020 contre 17,58 % en 2021), des crédits immobiliers (11,75 % en 2020 contre 13,59 % en 2021) et des crédits à moyen terme (12,70 % en 2020 contre 13,73 %).

S'agissant des personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises (associations, GIC, institutions sans but lucratif, etc.), le coût de leurs crédits a considérablement augmenté. Il est passé de 6,41 % en 2020 à 16,50 % en 2021 en raison de l'augmentation du coût des crédits à la consommation autres que le découvert (8,92 % en 2020 contre 18,23 % en 2021), des découverts (13,48 % en 2020 contre 16,50 % en 2021) et des crédits à moyen terme (8,85 % en 2020 contre 16,30 % en 2021).

Bénéficiant des crédits les moins onéreux du marché, les grandes entreprises ont vu le coût de leurs crédits augmenter légèrement en 2021 (+1,34 point). Cette légère augmentation est la résultante des augmentations notées sur la plupart des différentes catégories de crédits accordés à cette clientèle, à l'exception des cautions dont le TEG moyen est revenu en revanche de 1,65 % en 2020 à 1,18 % en 2021.

Les administrations publiques par contre ont vu le coût de leurs crédits baisser entre 2020 et 2021. Le TEG moyen de leurs crédits est en effet revenu de 15,17 % en 2020 à 10,78 % en 2021. Cette baisse significative est essentiellement imputable à la baisse du coût de toutes les catégories de crédits accordés à cette clientèle, à l'exception des cautions dont le TEG moyen est passé de 2,00 % en 2020 à 2,42 % en 2021.

Tableau 3.12 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2020 et 2021

Catégories	(en %)	
	2020	2021
1. Prêts aux particuliers	13,66	16,07
Crédits à la consommation, autres que le découvert	12,22	16,92
Découverts	17,13	23,26
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme*	12,70	13,73
Crédits à long terme*	11,74	9,50
Crédits immobiliers	11,75	13,59

Catégories	(en %)	
	2020	2021
Crédit-bail	12,07	17,58
Cautions	3,65	2,31
2. Prêts aux PME	10,52	11,54
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	12,74	13,37
Découverts	10,79	12,41
Escomptes d'effets	16,32	11,76
Crédits à moyen terme	14,98	11,14
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	15,26	26,33
Affacturages	8,86	8,06
Cautions	1,89	2,09
3. Prêts aux Grandes Entreprises	5,56	6,90
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	6,14	7,86
Découverts	7,53	8,44
Escomptes d'effets	9,02	7,67
Crédits à moyen terme	12,15	9,28
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	9,75	19,49
Affacturages	5,34	6,37
Cautions	1,65	1,18
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	6,41	16,50
Crédits à la consommation, autres que le découvert	8,92	18,23
Découverts	13,48	16,50
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme*	8,85	16,30
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	2,89	2,59
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	15,17	10,78
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	15,72	12,89
Découverts	15,37	13,89
Crédits à moyen terme	-	7,54
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	2,00	2,42

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNEF

Concernant le coût du crédit par secteur d'activité, le secteur de l'éducation, celui de santé et d'action sociale ainsi que celui des activités à caractère collectif ou personnel, supportent les coûts les plus élevés du marché. Les TEG moyens de leurs crédits sont respectivement de 17,23 %, 15,67 % et 14,42 % en 2021.

Tableau 3.13 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité

Secteurs d'activités	(en %)	
	2020	2021
Agriculture, chasse et sylviculture	6,57	7,27
Pêche, pisciculture, aquaculture	6,71	9,26
Activités extractives	7,73	8,85
Activités de fabrication	7,45	8,55
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	6,72	8,31
Construction	7,74	8,39
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	6,94	8,06
Hôtels et restaurants	8,37	9,39
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	5,37	7,10
Activités financières	8,80	7,66

Secteurs d'activités	(en %)	
	2020	2021
Immobilier, locations et services aux entreprises	9,26	11,80
Activités d'administration publique	7,54	12,87
Éducation	15,18	17,23
Activités de santé et d'action sociale	14,34	15,67
Activités à caractère collectif ou personnel	12,53	14,42
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	10,72	12,40
Activités des organisations extraterritoriales	6,48	10,32

Source : CNEF

Encadré 8 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure

1. Utilité et cadre réglementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 10 août 2020, un texte réglementaire afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence. Il s'agit du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global, à la répression de l'usure, et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC. Afin d'opérationnaliser les dispositions du Règlement supra, le Gouverneur de la BEAC a signé en date du 04 novembre 2021, une Instruction fixant les modalités de détermination, de déclaration et de publication des TEG, des conditions de banque et des prix des services financiers.

2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période, calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- i : le taux effectif global,
- k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- m : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- A_k : le montant du déblocage numéro k ,
- tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k ,
- p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- n : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- A_p : le montant de l'échéance numéro p ,
- tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p .

Le TEG est donc le taux d'intérêt i qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux d'usure fixé par le Comité de Politique Monétaire (CPM). Pour chaque catégorie de prêts et d'emprunteurs, autres que les particuliers, le taux d'usure applicable est égal au TEG moyen national du trimestre précédent, majorité d'un certain nombre de points de base déterminé par le CPM. Pour les prêts aux particuliers, le taux d'usure est arrêté en tenant compte notamment des conditions du marché et des enjeux de la protection du consommateur.

Le TEG moyen pour une catégorie C de prêts accordés par k établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i / \sum m_C^i ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie } C$$

accordés par chaque établissement assujetti, et TEG_C^i est le TEG moyen de la catégorie de prêt C calculé pour chaque établissement assujetti.

Depuis 2018, le TEG sont calculés par les établissements de crédit et télé-déclarés à travers une application développée par le CNEF.

Source : CNEF

III.1.2. Situation des établissements financiers

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.

Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Les prestataires de services de paiement sont quant à eux définis par l'article 2 du Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 comme tout établissement agréé fournissant à titre de profession habituelle des services de paiement.

Selon cette classification, le Cameroun compte six (06) établissements financiers en 2021, à savoir :

- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Équipement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI) ;
- Wafacash.

III.1.2.1. Situation bilancière⁵

Entre 2020 et 2021, le total de bilan des établissements financiers a augmenté de 2,0 %. A l'actif, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des opérations diverses (+ 7,8 milliards) et des opérations avec la clientèle (+ 1,2 milliard).

⁵ Ces statistiques n'intègrent pas la SRC, Wafacash et la SNI en raison de la particularité de leurs activités.

Au passif, elle s'explique par la hausse des capitaux permanents (+18,2 milliards), et la baisse des opérations diverses (-4,4 milliards), des opérations de trésorerie et interbancaire (-3,6 milliards) et des opérations avec la clientèle (-1,5 milliard).

S'agissant de la sinistralité du portefeuille, les créances nettes en souffrance ont diminué de 8,5 %, revenant de 50,2 à 46,0 milliards. Le taux de créances en souffrance (58,4 %) reste cependant très élevé, comparativement aux autres compartiments du secteur bancaire, quoiqu'en baisse par rapport à 2020 où il a été de 60,4 %.

Tableau 3.14 : Bilan des établissements financiers

BILAN	(en milliards F CFA)			(en millions F CFA)
ACTIF	2020	2021	Variation en %	Variation en volume
Sommes déductibles des capitaux permanents	11,7	10,5	-10,4	-1,2
Valeurs immobilisées	67,5	70,4	4,2	2,8
<i>dont Immobilisations financières</i>	<i>2,1</i>	<i>1,3</i>	<i>-39,7</i>	<i>-0,8</i>
Opérations avec la clientèle	139,5	140,7	0,8	1,2
Crédits à long terme	61,4	66,9	9,0	5,5
Crédits à moyen terme	18,7	19,3	3,4	0,6
Crédits à court terme	8,1	7,2	-10,8	-0,9
Créances nettes en souffrances	50,2	46,0	-8,5	-4,3
Comptes débiteurs de la clientèle	0,2	0,4	77,3	0,2
Autres sommes dues par la clientèle	0,1	0,1	29,1	0,0
Valeurs non imputées	0,7	0,5	-33,3	-0,2
Créances rattachées	0,1	0,3	204,1	0,2
Opérations diverses	10,3	18,0	75,6	7,8
Opérations de trésorerie et interbancaires	199,7	197,9	-0,9	-1,8
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Total du bilan actif	428,7	437,4	2,0	8,7
	(en milliards F CFA)			(en millions F CFA)
PASSIF	2020	2021	Variation en %	Variation en volume
Capitaux permanents	313,2	331,4	5,8	18,2
<i>dont fonds propres</i>	<i>281,6</i>	<i>294,2</i>	<i>4,5</i>	<i>12,5</i>
Opérations avec la clientèle	56,4	55,0	-2,6	-1,5
Comptes de dépôts à régime spécial	25,8	26,1	1,4	0,4
Comptes de dépôts à terme	5,5	3,8	-29,9	-1,6
Comptes créditeurs à vue	6,6	6,8	3,4	0,2
Autres comptes créditeurs	17,3	17,6	2,1	0,4
Dettes rattachées	1,3	0,5	-60,6	-0,8
Opérations diverses	37,7	33,3	-11,6	-4,4
Opérations de trésorerie et interbancaires	21,4	17,8	-16,8	-3,6
Total du bilan passif	428,7	437,4	2,0	8,7

Source : CERBER

Entre 2020 et 2021, l'activité hors bilan des établissements financiers s'est améliorée dans tous les domaines, à l'exception des opérations en devises qui sont structurellement nulles. En effet, les opérations avec la clientèle, les opérations avec les correspondants, les autres engagements et les engagements de crédit-bail, ont augmenté respectivement de 100,7, 10,2, 15,9 et 2,3 milliards.

Tableau 3.15 : Hors-bilan des établissements financiers

HORS BILAN	(en milliards F CFA)			
	2020	2021	Glissement annuel	Glissement annuel
			en %	en volume
Opérations avec les correspondants	11,6	21,7	88,0	10,2
Engagements sur ordre des correspondants	0,0	0,0	0,0	0,0
Engagements reçus des correspondants	11,6	21,7	88,0	10,2
Opérations avec la clientèle	359,4	460,1	28,0	100,7
Engagements sur ordre de la clientèle	31,7	23,9	-24,6	-7,8
engagements reçus de la clientèle	327,8	436,3	33,1	108,5
Gages	0,0	4,2	-	4,2
Avais et cautions reçues de la clientèle	141,6	225,3	59,1	83,7
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	0,0	0,0	-	0,0
Autres garanties reçues de la clientèle	11,1	14,2	28,3	3,1
Engagements de crédit-bail	55,3	57,6	4,2	2,3
Redevances de crédit-bail restant à courir	0,0	0,0	-	0,0
Engagements reçus de la clientèle	52,7	52,9	0,4	0,2
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	2,5	4,6	82,9	2,1
Comptes de régularisation	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations en devises	0,0	0,0		0,0
Opérations de change au comptant	0,0	0,0	-	0,0
Opérations de change à terme	0,0	0,0	-	0,0
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0,0
Report/déport	0,0	0,0	-	0,0
Compte d'ajustement sur devises	0,0	0,0	-	0,0
Autres engagements	348,7	364,6	4,6	15,9
Engagements du marché monétaire	1,9	1,9	-4,1	-0,1
Opérations sur titres	0,0	0,0	-	0,0
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	0,0	0,0	-	0,0
Engagements douteux	122,8	123,0	0,2	0,2
Différés ordinateur	224,0	239,8	7,0	15,8

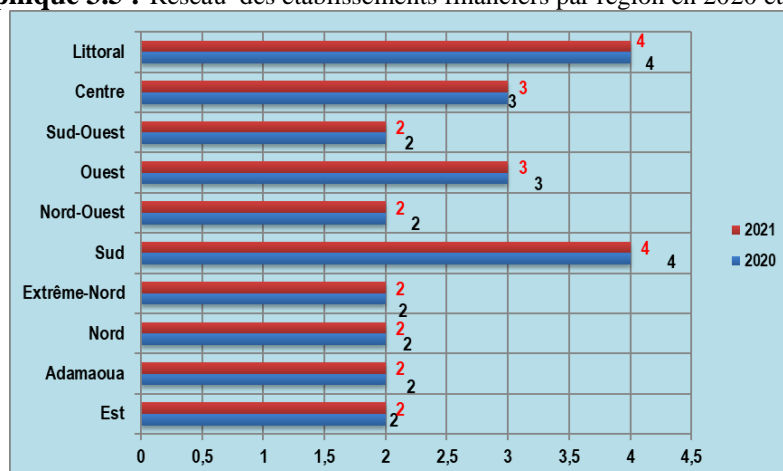
Source : CERBER

III.1.2.2. Réseau des établissements financiers

En 2021, le nombre d'agences des établissements financiers est resté stable à 26. Les régions du Littoral et du Sud sont les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du

Centre et de l’Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre régions concentrent ainsi à elles seules 53,8 % du réseau des établissements financiers.

Graphique 3.5 : Réseau des établissements financiers par région en 2020 et 2021



Source : Etats CERBER

III.1.2.3. Effectif du personnel des établissements financiers

En 2021, l’effectif du personnel des établissements financiers est resté identique à celui de 2020, soit 466 employés. Cet effectif est notamment constitué essentiellement de nationaux dont 125 et 288 autres employés.

Tableau 3.16 : Effectif du personnel des établissements financiers

Nature de l'information	2020	2021	Variation en volume
Cadres expatriés	1	0	-1
Autre personnel expatrié	0	0	0
Total personnel expatrié	1	0	-1
Cadres nationaux	126	125	-1
Autre personnel national	282	288	6
Total personnel national	408	413	5
Personnel non bancaire	57	53	-4
TOTAL EFFECTIF	466	466	0

Source : Etats CERBER

III.1.2.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements financiers

En 2021, le coût des crédits octroyés par les établissements financiers a baissé pour les particuliers et les Grandes Entreprises.

S’agissant des particuliers, le TEG moyen de leurs crédits est revenu de 18,90 % en 2020 à 16,46 % en 2021. Cette baisse est notée sur toutes les catégories de crédits accordés à cette clientèle.

Pour ce qui est des Grandes Entreprises, le TEG moyen est revenu de 12,66 % en 2020 à 12,00 % en 2021, en raison notamment de la baisse du coût de leurs crédits à moyen terme et du crédit-bail.

Concernant les PME, le coût de leurs crédits a augmenté de 1,77 point. Cette augmentation est imputable à l’augmentation du coût des crédits de trésorerie autres que le découvert (20,20 % en 2020 contre 22,08 % en 2021), des crédits à moyen terme (15,15 % en 2020 contre 17,28 % en 2021), et du crédit-bail (18,52 % en 2020 contre 20,44 % en 2021).

En 2020, les établissements financiers n'ont accordé aucun crédit aux Personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises en 2021.

Tableau 3.17 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2020 et 2021

Catégories	(en %)	
	2020	2021
1. Prêts aux particuliers	18,90	16,46
Crédits à la consommation, autres que le découvert	28,42	27,41
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	30,33	26,49
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	8,37	7,39
Crédit-bail	-	19,11
Cautions	-	-
2. Prêts aux PME	18,17	19,94
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	20,20	22,08
Découverts	-	-
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme	15,15	17,28
Crédits à long terme	9,55	-
Crédit-bail	18,52	20,44
Affacturages	-	-
Cautions	18,17	-
3. Prêts aux Grandes Entreprises	12,66	12,00
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	15,90	-
Découverts	-	-
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme	10,36	10,80
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	13,36	12,69
Affacturages	-	-
Cautions	12,66	-
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	13,21	-
Crédits à la consommation, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme*	-	-
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	13,21	-
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	-	1,80
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	-	1,80
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	-	-

Source : CNEF

Par secteur d'activité, les crédits les plus onéreux en 2021 ont été ceux accordés aux ménages (26,43), suivis des secteurs de la pêche, pisciculture, aquaculture (26,31 %), de la santé et d'action sociale (23,06 %), du commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (22,99 %), de l'Education (22,46 %), des transports, activités des auxiliaires de transport et communications (22,38 %), des hôtels et restaurants (20,39 %)

Les crédits les moins onéreux ont été ceux accordés aux personnes physiques travaillant dans les administrations publiques (4,69 %), suivi des crédits aux travailleurs du secteur de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (10,23 %).

Tableau 3.18 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité

Secteurs d'activités	(en %)	
	2020	2021
Agriculture, chasse et sylviculture	15,25	16,28
Pêche, pisciculture, aquaculture	18,48	26,31
Activités extractives	11,99	17,09
Activités de fabrication	13,56	13,31
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	8,62	10,23
Construction	17,69	11,24
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	17,73	22,99
Hôtels et restaurants	16,07	20,39
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	20,62	22,38
Activités financières	8,91	12,29
Immobilier, locations et services aux entreprises	10,47	17,25
Activités d'administration publique	7,06	4,69
Éducation	9,95	22,46
Activités de santé et d'action sociale	15,68	23,06
Activités à caractère collectif ou personnel	9,32	12,59
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	27,49	26,43
Activités des organisations extraterritoriales	15,24	18,22

Source : CNEF

III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit

En application des dispositions de l'Arrêté n° 000008 du 23 janvier 2013 fixant les modalités de calcul du coût moyen des ressources bancaires, le Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier procède au calcul et à la publication du coût moyen de mobilisation des ressources⁶ que supportent les établissements de crédit. Il est calculé en procédant au rapport entre les charges supportées par les établissements de crédit et leurs ressources.

Au cours de l'année 2021, le coût moyen des ressources des établissements de crédit a été de 1,53 %, soit 0,04 point en dessous de celui de l'année 2020. Pour les banques, ce coût a été de 1,51 % en 2021 contre 1,54 % en 2020, soit une baisse de 0,03 point. Quant aux établissements financiers, ce coût a été de 3,37 % en 2021 contre 4,29 % en 2020, soit une baisse de 0,92 point, traduisant ainsi les difficultés que les établissements financiers rencontrent dans l'accès aux ressources par rapport aux banques.

Tableau 3.19 : Structure du coût moyen des ressources bancaires

	(Montants en milliards)		Variation/Différentiel (b-a)
	2020 (a)	2021 (b)	
Ressources sur les opérations avec la clientèle	5 150,3	5 848,7	698,4
Ressources sur opérations interbancaires	527,4	596,5	69,1
Total des ressources	5 677,7	6 445,2	767,5
Charges sur opérations avec la clientèle	73,2	81,6	8,4
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	16,1	17,4	1,3
Total des charges	89,3	98,9	9,6
Coût moyen des ressources (%)	1,57	1,53	-0,04

Source : CNEF

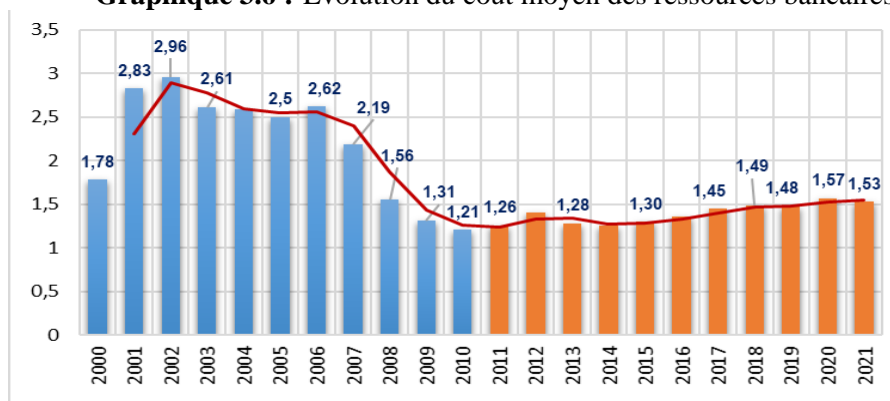
La légère baisse du coût moyen des ressources bancaires en 2021 s'explique principalement par l'augmentation plus importante des ressources par rapport à l'augmentation des charges. En effet, par composantes, entre 2020 et 2021 en particulier, les ressources sur les opérations

⁶ L'Arrêté précise que le Conseil National du Crédit calcule le coût moyen des ressources à partir des données CERBER.

avec la clientèle ont augmenté de 13,6 %, tandis que celles relatives aux opérations interbancaires ont augmenté de 13,1 %. Le **total de ces ressources** a par conséquent **augmenté de 13,5 %**, passant ainsi de 5 677,6 milliards en 2020 à 6 445,2 milliards en 2021. Concernant les charges, celles sur les opérations avec la clientèle ont augmenté de 11,4 %, et celles sur les opérations de trésorerie et opérations interbancaires ont progressé de 8,0 %. Au total, les établissements de crédit ont supporté des **charges** à hauteur de 98,9 milliards en 2021, contre 89,3 milliards en 2020, soit une **augmentation de 10,8 %**, moins que celle des ressources ; ramenant ainsi le coût moyen des ressources de 1,57 % à 1,53 %.

Il convient de noter que cet indicateur s'était inscrit sur une tendance croissante après une période de baisses régulières entre 2002 et 2010. En effet, le coût moyen des ressources bancaires est revenu de 2,96 % en 2002 à 1,21 %, soit une baisse de 0,2 point par an en moyenne. Depuis 2011, l'on observe des augmentations progressives de cet indicateur ponctuées par quatre baisses notées respectivement en 2013, 2014, 2019 et 2021. Ainsi, de 2011 à 2021, le coût moyen des ressources bancaires est passé respectivement de 1,26 % à 1,53 %.

Graphique 3.6 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires



Source : CNEF

III.1.4. Situation des établissements de microfinance

III.1.4.1. Présentation du secteur de la microfinance

Entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021, l'activité dans le secteur de la microfinance s'est caractérisée par :

- une hausse du total de bilan (+ 16,41 %) ;
- une augmentation des dépôts de la clientèle (+ 16,58 %) ;
- une augmentation des crédits accordés (+ 18,70 %) ;
- une baisse du taux de créances en souffrance (- 0,71 point) ;
- une augmentation du nombre de comptes de la clientèle (+ 14,09 %) ;
- l'ouverture de 11 points de vente dans la deuxième catégorie.

Les faits majeurs enregistrés dans le secteur au cours de l'exercice 2021 sont :

- l'entrée en vigueur de l'Arrêté n 482/MINFI du 21 juin 2021 relatif aux conditions de transferts de sièges sociaux, d'ouverture et de fermeture des agences des EMF ;
- l'agrément d'un nouveau réseau d'EMF de 1^{ère} catégorie dénommé U3C, issu de la fusion des réseaux CVECA, UCCGN, et de MIFED, EMF de 3^{ème} catégorie ;
- le démarrage effectif des activités du programme de valorisation et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires (TRANSFAGRI)⁷.

III.1.4.1.1. Répartition des EMF par catégorie

Au 31 décembre 2021, le Cameroun compte 402 EMF agréés répartis en trois catégories, contre 415 un an plus tôt, tel que présenté dans le tableau suivant. Cette baisse est due à la cessation d'activité de quelques EMF.

Tableau 3.20 : Répartition des EMF agréés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2020	31/12/2021	% du total	Variation
PREMIERE	342	334	83,08	-8
DEUXIEME	70	66	16,42	-4
TROISIEME	3	2	0,50	-1
TOTAL EMF	415	402	100	-13

Source : CNEF, MINFI

- 334 EMF agréés exercent en première catégorie (83,08 %) ;
- 66 EMF agréés exercent en deuxième catégorie (16,42 %) ;
- 2 EMF exercent en troisième catégorie (0,50 %).

Au cours de l'année 2021, 12 EMF ont été immatriculés au Registre Spécial du CNEF,⁸ portant à 304 le nombre d'EMF immatriculés dans ce registre.

Tableau 3.21 : Répartition des EMF immatriculés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2020	31/12/2021	% du total
PREMIERE	237	244	80,26
DEUXIEME	53	58	19,08
TROISIEME	2	2	0,66
TOTAL	292	304	100

Source : CNEF

Encadré 9 : Les différentes catégories d'Établissements de microfinance

Le Règlement 01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la CEMAC définit la microfinance comme étant une activité exercée par les entités n'ayant pas le statut de banque ou d'établissement financier tel que défini à l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992 portant Harmonisation de la Règlementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale et qui pratiquent, à titre habituel, des opérations de crédit et/ou de collecte de l'épargne et offrent des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire classique.

Ce Règlement classe les établissements de microfinance en 3 catégories.

Sont classés en première catégorie les établissements de microfinance qui procèdent à la collecte de l'épargne de leurs membres, qu'ils emploient en opérations de crédit exclusivement au profit de ceux-ci.

Sont classés en deuxième catégorie les établissements de microfinance qui collectent l'épargne et accordent des crédits aux tiers.

Sont classés en troisième catégorie les établissements de microfinance qui accordent les crédits aux tiers, sans exercer l'activité de collecte de l'épargne.

III.1.4.1.2. Couverture géographique

Selon les données disponibles⁹, le nombre d'agences des EMF est passé de 1 713 à 1 724 (+11) points de vente entre décembre 2020 et décembre 2021.

799 points de vente sont localisés en zone rurale, contre 797 en décembre 2020, et 925 agences et guichets sont localisées en zone urbaine, contre 916 en 2020.

Tableau 3.22 : Répartition des agences des EMF par zone

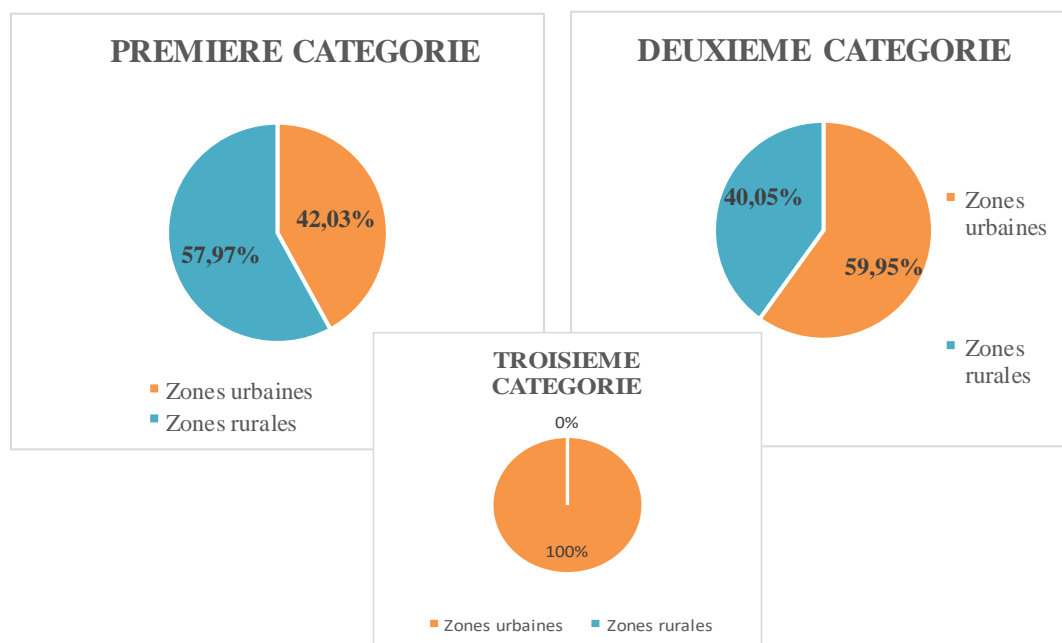
EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines	Zones rurales
							% Total	% Total
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2021
PREMIERE CATEGORIE	261	261	360	360	621	621	42,03	57,97
DEUXIEME CATEGORIE	648	657	437	439	1085	1096	59,95	40,05
TROISIEME CATEGORIE	7	7	0	0	7	7	100	0,00
TOTAL	916	925	797	799	1713	1724	53,65	46,35

Source : CNEF

La présence des EMF dans les zones urbaines et rurales varie selon la catégorie. En effet :

- 360 points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 261 en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, où 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ;
- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 657 points de vente dans les villes, contre 439 en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de régions (Littoral et Extrême-Nord).

Graphique 3.7 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)



⁹Les données utilisées sont les suivantes :

- pour la première catégorie, celles déclarées par les réseaux d'EMF ;
- pour la deuxième catégorie, celles des 56 EMF les plus importants en termes de total bilan, dont les états financiers ont été collectés sur place;
- pour la troisième catégorie, celles déclarées par un EMF en activité.

La région du Centre demeure celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 456 agences, suivie du Littoral (393), et de l'Ouest (259). Les régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (81), le Sud (74), le Nord (62), l'Est (59) et l'Adamaoua (56).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les régions du Centre (137 points de vente), du Littoral (111), du Nord-Ouest (110) et de l'Ouest (104).

Il en est de même pour les EMF de deuxième catégorie, dont les points de vente sont principalement implantés dans les régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, avec respectivement 319, 280, et 154 agences et guichets.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (1), et de l'Ouest (1).

Tableau 3.23 : Répartition des agences des EMF par Région à fin décembre 2021

REGIONS	CE	SU	LIT	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN	TOTAL
PREMIERE CATEGORIE	137	21	111	10	104	110	72	16	18	25	624
DEUXIEME CATEGORIE	319	53	280	49	154	50	52	40	44	55	1096
TROISIEME CATEGORIE	0	0	2	0	1	0	0	0	0	1	4
TOTAL	456	74	393	59	259	160	124	56	62	81	1724

Source : CNEF

III.1.4.2. Intermédiation financière

III.1.4.2.1. Evolution du Total bilan

Entre décembre 2020 et décembre 2021, le total bilan des EMF est passé de 783,2 à 911,7 (+128,5) milliards. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du total bilan de CAMCCUL (+ 27,0 milliards), RECCUCAM (+14,6 milliards), UFC (+ 11,2 milliards) et ADVANS (+ 7,6 milliards).

La deuxième catégorie dispose toujours du total bilan le plus élevé du secteur (53,2 %), suivie de la première catégorie (46,69 %).

Tableau 3.24 : Evolution du total de bilan des EMF

TOTAL BILAN	<i>(en milliards de F CFA)</i>				Variation en %
	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en volume	
PREMIERE CATEGORIE	370,8	425,7	46,69	54,7	14,79
DEUXIEME CATEGORIE	408,9	485,4	53,24	76,5	18,70
TROISIEME CATEGORIE	3,4	0,6	0,07	-2,8	-81,40
TOTAL	783,2	911,7	100	128,5	16,41

Source : CNEF

III.1.4.2.1. Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 624,8 milliards à fin décembre 2020 à 728,4 (+103,6) milliards à fin décembre 2021, soit une augmentation de 16,58 %.

Avec 373,0 milliards de dépôts, la deuxième catégorie occupe la première position (51,21 %), suivie de la première catégorie (48,79 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont quant à eux pas autorisés à collecter les dépôts de la clientèle.

Tableau 3.25 : Evolution des dépôts des EMF

DEPOTS	(en milliards de F CFA)				Variation en %
	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en volume	
PREMIERE CATEGORIE	299,8	355,4	48,79	55,6	18,54
DEUXIEME CATEGORIE	325,0	373,0	51,21	48,0	14,77
TOTAL	624,8	728,4	100	103,6	16,58

Source : EMF

S'agissant de la répartition par durée, 82,47 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 10,85 % pour les dépôts à moyen terme et 6,68 % pour les dépôts à long terme.

Tableau 3.26 : Evolution des dépôts par durée

DEPOTS PAR DUREE	(en milliards de F CFA)				Variation en %
	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en Volume	
LONG TERME	36,7	48,7	6,68	11,9	32,46
MOYEN TERME	59,4	79,0	10,85	19,6	33,04
COURT TERME	528,7	600,7	82,47	72,0	13,63
TOTAL	624,8	728,4	100	103,6	16,58

Source : EMF

III.1.4.2.2. Evolution des crédits

Le volume des crédits octroyés par les EMF est passé de 454,6 à 539,7 (+ 85,0) milliards entre décembre 2020 et décembre 2021, soit une hausse de 18,70 %.

A fin décembre 2021, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus de crédits, avec 304,0 milliards, contre 235,4 milliards pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle, un volume de crédits de 0,3 milliard.

Tableau 3.27 : Evolution des crédits accordés par les EMF

CREDITS	(en milliards de F CFA)		% Total	(en milliards de F CFA)	Variation en %
	31/12/2020	31/12/2021		Variation en volume	
PREMIERE CATEGORIE	208,0	235,4	43,63	27,5	13,21
DEUXIEME CATEGORIE	245,6	304,0	56,33	58,3	23,75
TROISIEME CATEGORIE	1,0	0,3	0,05	-0,8	-75,00
TOTAL	454,6	539,7	100	85,3	18,70

Source : EMF

Au total, 49,51 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 35,78 % pour les crédits à long terme et 14,72 % seulement pour les crédits à moyen terme.

Tableau 3.28 : Evolution des crédits par durée

CREDITS PAR DUREE	(en milliards de F CFA)		% Total	(en milliards de F CFA)	Variation en %
	31/12/2020	31/12/2021		Variation en volume	
LONG TERME	119,4	149,9	35,78	30,5	25,57
MOYEN TERME	47,3	61,7	14,72	14,3	30,28
COURT TERME	183,0	207,4	49,51	24,3	13,30
TOTAL	349,7	419,0	100	69,1	19,78

Source : EMF

En première catégorie, les crédits à long terme¹⁰ représentent 58,10 % des concours. En deuxième catégorie par contre, les crédits à court terme représentent 69,06 % de l'ensemble des concours. La prédominance des crédits à long terme en première catégorie s'explique principalement par la structure du portefeuille des réseaux CAMCCUL et RECCUCAM, dont les crédits sont principalement à long terme (respectivement 80,2 et 12,0 milliards à fin décembre 2021).

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le volume des créances en souffrance a augmenté de 15,10 %, passant de 104,9 à 120,8 (+15,8) milliards. Le taux de créances en souffrance par contre a régressé, passant de 23,08 % au 31 décembre 2020, à 22,37 % au 31 décembre 2021 (- 0,71 point).

Tableau 3.29 : Evolution des créances en souffrance

CREANCES EN SOUFFRANCE	(en milliards de F CFA)		% Total	(en milliards de F CFA)	
	31/12/2020	31/12/2021		Variation en volume	Variation en %
PREMIERE CATEGORIE	40,8	46,9	38,84	6,1	14,89
DEUXIEME CATEGORIE	63,5	73,7	61,05	10,2	16,13
TROISIEME CATEGORIE	0,6	0,1	0,11	-0,48	-78,69
TOTAL	104,9	120,7	100	15,8	15,10

Source : EMF

La troisième catégorie présente le taux de créances en souffrance le plus élevé (50 %), suivie de la deuxième catégorie (24,25 %) et de la première catégorie (19,92 %).

III.1.4.2.3. Transformation

En première catégorie, le ratio crédits/dépôts s'établit à 66,26 % en 2021, contre 69,37 % un an plus tôt (-3,12 points). En deuxième catégorie, il passe de 75,57 % à 81,48 %, soit une hausse de 5,91 points.

Dans l'ensemble, l'on note que les ressources collectées auprès de la clientèle et des membres restent excédentaires, comparativement aux crédits accordés.

Tableau 3.30 : Evolution du ratio crédits/dépôts

CATEGORIES	31/12/2020			31/12/2021		
	DEPOTS	CREDITS	CREDITS/DEPOTS	DEPOTS	CREDITS	CREDITS/DEPOTS
PREMIERE	299,8	208,0	69,37%	355,4	235,4	66,26%
DEUXIEME	325,0	245,6	75,57%	373,0	304,0	81,48%

Source : CNEF

Cet excédent s'observe dans toutes les catégories d'EMF et pour toutes les différentes maturités de ressources et d'emplois :

¹⁰ Crédits à Court Terme : Crédits d'une durée inférieure ou égale à 1 an
 Crédits à Moyen Terme : Crédits d'une durée comprise entre 1 an et 3 ans
 Crédits à Long Terme : Crédits d'une durée supérieure à 3 ans

- en première catégorie le ratio crédits à long et moyen terme/dépôts à vue est passé de 40,89 % à 42,92 % (+ 2,03 points) au cours de la période sous revue ;
- en deuxième catégorie, il est passé de 19,70 % à 25,98 % soit une hausse de 6,28 points.

Tableau 3.31 : Evolution du ratio crédits à long et moyen termes/dépôts à vue

CATEGORIES	31/12/2020			31/12/2021		
	DAV	CLMT	CLMT/DAV	DAV	CLMT	CLMT/DAV
PREMIERE	294,6	120,5	40,89%	326,6	140,2	42,92%
DEUXIEME	234,1	46,1	19,70%	274,1	71,2	25,98%

Source : CNEF

III.1.4.2.2. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements microfinance de deuxième catégorie

Grâce à l'application informatique de calcul du TEG du CNEF déployée auprès des établissements de microfinance de deuxième catégorie, il a été procédé pour la première fois à la mesure de façon fiable du coût des crédits octroyés par les EMF. Ainsi, plus de 80% du marché des crédits octroyés par les EMF de deuxième catégorie ont été couverts par le CNEF aux premier et deuxième semestres 2020. Le déploiement de ladite application s'est poursuivie en 2021 afin de collecter des données les plus complètes possibles du secteur de la microfinance.

Comparativement aux banques et établissements financiers, les EMF octroient des crédits à des taux très élevés à trois types de clientèle : les particuliers, les PME et les personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises (associations, GIC, institutions sans but lucratif, etc.).

Entre 2020 et 2021, le TEG moyen des crédits octroyés par les EMF a connu des hausses significatives pour toutes les catégories de clientèles.

En effet, le TEG moyen des crédits octroyés aux particuliers (toutes catégories confondues) a été de 42,31 % en 2021 contre 39,51 % en 2020, soit un accroissement de 2,8 points. Cette augmentation du coût du crédit est imputable au renchérissement du coût des crédits à la consommation autres que le découvert dont le TEG moyen est passé de 42,48 % en 2020 à 47,00 % en 2021, des escomptes d'effets (25,97 % en 2020 contre 33,07 % en 2021), des crédits à moyen terme (36,40 % en 2020 contre 38,69 % en 2021), des crédits à long terme (18,17 % en 2020 contre 21,37 % en 2021), et des crédits immobiliers (25,11 % en 2020 contre 37,31 % en 2021).

Pour ce qui est des PME, le TEG moyen de leurs crédits a été de 38,14 % en 2021 contre 32,55 % en 2020. Bien que constituant la catégorie de la clientèle des EMF bénéficiant des crédits les moins onéreux, les PME sollicitent davantage des crédits à court terme dont le coût reste encore très élevé (42,83 % en 2021 contre 36,22 % en 2020). Le seul type de crédit accordé aux PME ayant connu une baisse du TEG moyen en 2021 est celui des découverts (29,25 % en 2020 contre 27,52 % en 2021).

Les personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises constituent la catégorie de la clientèle des EMF dont les crédits sont plus onéreux. En 2021, le TEG moyen de leurs crédits a été de 60,73 %, avec 72,71 % pour les crédits de trésorerie, autres que le découvert, 49,94 % pour les crédits à moyen terme et 60,89 % pour les crédits à long terme.

Tableau 3.32 : TEG des crédits octroyés par les EMF de 2ème catégorie par type de bénéficiaire

	TEG Moyens (%) 2020	TEG Moyens (%) 2021
1.Particuliers	39,51	42,31
Crédits à la consommation, autres que le découvert	42,48	47,00
Découverts	55,31	48,54
Escomptes d'effets	25,97	33,07
Crédits à moyen terme*	36,40	38,69
Crédits à long terme*	18,17	21,37
Crédits immobiliers	25,11	37,31
Caution		42,84
2.Petites et Moyennes Entreprises	32,55	38,14
Crédits de trésorerie, autres que les découverts, escomptes d'effets et affacturages	36,22	42,83
Découverts	29,25	27,52
Escomptes d'effets	31,47	32,79
Crédits à moyen terme	28,16	31,95
Crédits à long terme	23,58	24,64
Caution		42,73
Affacturation		26,67
3.Personnes Morales Autres que PME et GE	49,18	60,73
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	63,15	72,71
Découvert		49,94
Crédits à moyen terme*	40,95	60,89
Crédits à long terme*	26,99	
*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers		

Source : CNEF

Par secteur d'activité, les travailleurs exerçant dans les administrations extraterritoriales (TEG moyen de 52,92 %), les activités à caractère collectif ou personnel (TEG moyen de 47,37 %), et les ménages (TEG moyen de 41,88 %), supportent les coûts les plus élevés.

Les crédits les moins onéreux sont octroyés aux clients travaillant dans les secteurs des activités financières (28,00 %), et de l'administration publique (31,27 %).

Tableau 3.33 : Taux Effectif Global (TEG) des crédits octroyés par les EMF de deuxième catégorie par secteur d'activité

	Année 2020	Année 2021
Secteur d'activité	TEG moyen (%)	TEG moyen (%)
Agriculture, chasse et sylviculture	37,76	38,06
Pêche, pisciculture, aquaculture	34,96	42,31
Activités extractives	31,06	36,14
Activités de fabrication	35,48	37,01
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	28,80	35,14
Construction	31,02	36,48
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	38,01	40,93
Hôtels et restaurants	31,33	40,08
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	31,38	37,03
Activités financières	24,40	28,00
Immobilier, locations et services aux entreprises	35,42	37,68
Activités d'administration publique	31,33	31,27
Éducation	33,80	32,16
Activités de santé et d'action sociale	33,32	34,03
Activités à caractère collectif ou personnel	36,54	47,37
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	40,61	41,88
Activités des organisations extraterritoriales	32,78	52,92

Source : CNEF

III.1.4.3. Poids du secteur de la microfinance dans le système financier

A fin décembre 2021, le total bilan du secteur de la microfinance représente 11,27 % de celui des banques commerciales, contre 11,17 % un an plus tôt. S'agissant des dépôts et crédits des EMF, ils représentent respectivement 11,69 % et 12,51 % des dépôts et crédits des banques, contre 11,62 % et 11,63 % un an plus tôt.

Tableau 3.34 : Comparaison des activités des banques et des EMF

INTITULES	31/12/2020	31/12/2021
	<i>(en milliards de F CFA)</i>	
Total Bilan EMF	783,2	911,7
Total Bilan Banques	7 010,7	8 087,0
Total Bilan	7 793,9	8 998,7
Total Bilan EMF/Banques (en %)	11,17	11,27
Dépôts EMF	624,8	728,4
Dépôts Banques	5 378,7	6 233,0
Total Dépôts	6 003,5	6 961,4
Dépôts EMF/Banques (en %)	11,62	11,69
Crédits EMF	454,6	539,7
Crédits Banques	3 908,8	4 312,4
Total Crédits	4 363,5	4 852,0
Crédits EMF/Banques (en %)	11,63	12,51

Source : EMF, CERBER

Au 31 décembre 2021, 2 797 337 comptes sont ouverts dans les EMF, contre 4 007 248 dans les banques commerciales. Au cours de l'exercice 2021, le nombre de comptes ouverts a augmenté de 14,09 % dans le secteur de la microfinance, et de 6,57 % dans le secteur bancaire.

Tableau 3.35 : Comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF

Nombre de comptes ouverts	31/12/2020	31/12/2021	% Total	Variation en volume	Variation en %
Nombre de comptes EMF	2 451 881	2 797 337	41,11	345 456	14,09
Nombre de comptes Banques	3 760 270	4 007 248	58,89	246 978	6,57
Total	6 212 151	6 804 585	100	592 434	9,54

Source : Plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, CERBER

III.1.4.4. Evolution des performances¹¹

III.1.4.4.1. Performances sociales

Selon les données du Cadre d'Analyse et de Suivi des EMF (CASEMF), la majorité des EMF expriment l'intention de servir les exclus du secteur bancaire classique, mais la manifestation de cette intention n'est pas effective dans plus de 55 % de ces établissements en 2021.

69 % des EMF déclarent utiliser des indicateurs de pauvreté et d'exclusion pour cibler leur clientèle (faible alphabétisation, les faibles revenus, le logement précaire, l'absence de patrimoine, l'éloignement géographique, le nombre de membres de la famille, le type d'activité exercée et le handicap physique pour cibler leur clientèle), mais 28 % seulement d'entre eux disposent de points de service dans des zones difficiles d'accès. Les femmes ne représentent que 15 % des bénéficiaires de leurs concours. Le montant minimum pour ouvrir un compte d'épargne est supérieur à 5.000 F CFA dans 74 % de ces établissements.

Par ailleurs, l'accès des clients aux services non financiers adaptés aux besoins sociaux (scolarité, santé, etc.) n'est généralisé que dans 24 % des EMF. 16 % d'entre eux ont mis en place une instance interne dédiée au règlement des litiges avec la clientèle. 29 % effectuent périodiquement des visites auprès de plus de 50 % des clients afin de s'enquérir de leur situation. 40 % ont mis en place une couverture médicale pour leur personnel. 29 % offrent des financements pour la réalisation de projets communautaires. 10 % disposent d'une caisse spéciale pour intervenir en cas de catastrophe ou de sinistre au sein des communautés auprès desquelles ils sont implantés.

Toutefois, 85 % des EMF proposent des prêts adaptés aux besoins des clients dans les domaines de l'éducation, de l'habitat, de la santé, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage et de l'équipement. 81 % offrent des services financiers innovants tels que le transfert d'argent, les paiements par chèque et cartes bancaires, le micro-crédit en ligne, le mobile banking, la monnaie électronique. 88 % ont mis en place des mesures spécifiques pour satisfaire les clients, telles que l'adaptation des horaires d'ouverture des agences et l'ouvertures de points de collecte les jours de marchés. Les informations financières publiables sont accessibles à l'ensemble des clients dans 81 % des établissements. Ces derniers peuvent rencontrer un haut responsable en cas de différends dans 78 % des établissements. 50 % des EMF disposent de programmes de formation des petits entrepreneurs. 25 % seulement exigent systématiquement une police d'assurance consécutive de la part des emprunteurs, préalablement à l'octroi des crédits. Dans 90 % des EMF, les employés parlent couramment les dialectes locaux.

Les trois EMF les plus performants du secteur de la microfinance en matière de gestion de la performance sociale sont issus de la première catégorie.

¹¹ L'analyse des performances des EMF est effectuée sur la base des informations télé-déclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF. Elle est basée sur les normes du Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), celles-ci servant de référence sur le plan international. (Voir Annexe 6).

Tableau 3.36 : Classement des 10 EMF les plus performants sur les 140 évalués en 2021

EMF	Note	Rang
MUPECI	38	1
LOCCUL	35	2
3 COOP CA	35	3
SAVANA FINANCE	35	4
NDIAN	33	5
MUFID NNANGA	33	6
PECCU	32	7
PECTEN	32	8
KUMBA CENTRAL COOPERATIVE	32	9
MUKONJE COOPERATIVE CREDIT	32	10

Source : CNEF

III.1.4.4.2. Qualité du portefeuille de crédit

Entre décembre 2020 et décembre 2021, le Portefeuille A Risque à 30 jours (PAR30)¹² est passé de 0,60 % à 3,03 % (+2,43 points) en première catégorie, de 2,63 % à 3,32 % (+0,69 point) en deuxième catégorie, et de 20,88 % à 48,24 % (+27,36 points) en troisième catégorie. Comme l'année précédente, la première catégorie présente le taux d'impayés le plus faible, suivie de la deuxième catégorie. La troisième catégorie conserve la dernière position.

S'agissant du provisionnement des créances en souffrance, le ratio de couverture des risques s'est détérioré dans toutes les catégories. Il a baissé de 16,51 points en première catégorie, de 4,41 points en troisième catégorie, et de 1,71 point en deuxième catégorie¹³. La deuxième catégorie conserve la première position en la matière, suivie de la troisième catégorie.

Tableau 3.37 : Evolution de la qualité du portefeuille de crédit des EMF

CATEGORIES D'EMF	Portefeuille à Risque à 30 jours (PAR 30) (en %)			COUVERTURE DES RISQUES (en %)		
	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)
PREMIERE	0,6	3,03	2,43	37,94	21,43	-16,51
DEUXIEME	2,63	3,32	0,69	68,13	63,72	-4,41
TROISIEME	20,88	48,24	27,36	45,61	43,9	-1,71

Source : CNEF

III.1.4.4.3. Efficience et productivité

Au cours de la période sous revue, le ratio d'efficacité d'exploitation¹⁴ a augmenté de 3,00 points en première catégorie, de 17,18 points en troisième catégorie, et a baissé de 2,49 points en deuxième catégorie. Contrairement aux années précédentes, la première catégorie qui

¹² Le Portefeuille à risque à 30 jours (PAR30) est l'indicateur de mesure de qualité du portefeuille le plus largement accepté en microfinance. Il montre la partie du portefeuille de crédit « contaminée » par les impayés (retards de paiement ou non-paiement) et présentant donc un risque de ne pas être remboursé. Plus la durée du retard de paiement est grande, moins le prêt a de chances d'être remboursé.

¹³ Le ratio de couverture des risques s'obtient en divisant les provisions pour créances non performantes par le PAR30 et l'encours des prêts rééchelonnés.

¹⁴ Le ratio d'efficacité d'Exploitation s'obtient en divisant l'ensemble des charges d'exploitation (incluant toutes les charges administratives et salariales, les amortissements des immobilisations et les rémunérations des administrateurs) par l'encours moyen du portefeuille brut de crédits sur la période observée. Il mesure les coûts opérationnels supportés par l'EMF pour fournir son service de crédit. Plus il est faible, meilleure est l'efficacité de l'institution.

conservait la meilleure performance sur cet indicateur, partage la première position avec la deuxième catégorie.

Tableau 3.38 : Evolution du ratio d'efficacité d'exploitation

CATEGORIES	EFFICACITE D'EXPLOITATION (en %)		
	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)
PREMIERE	14,01	17,01	3
DEUXIEME	19,5	17,01	-2,49
TROISIEME	24,81	41,99	17,18

Source : CNEF

III.1.4.4.4. Gestion financière

En 2021, le portefeuille de crédits a représenté 49,70 % du total de bilan des EMF en première catégorie, contre 53,84 % en deuxième catégorie, et 35,29 % en troisième catégorie. Le poids des crédits dans le total du bilan des EMF s'est réduit de 0,12 point en première catégorie, et a augmenté de 3,33 et 8,94 points en deuxième et troisième catégories respectivement.

Au cours de la même année, le coût des ressources financières a augmenté en première catégorie et a baissé dans les autres catégories. Il est passé de 3,28 % à 4,68 % (+1,40 point) en première catégorie, de 5,36 % à 4,59 % (-0,77 point) en deuxième catégorie, et de 5,95 % à 1,14 % (-4,81 %) en troisième catégorie.

S'agissant de la structure des ressources des EMF, l'on note qu'elle reste dominée par les ressources externes (emprunts, dépôts de la clientèle, dettes à payer, comptes de correspondants). Toutefois, le ratio dettes/capitaux propres¹⁵ n'a augmenté qu'en première catégorie (+55,71 point). Il a régressé dans les deux autres catégories, comme l'illustre le tableau suivant.

Tableau 3.39 : Evolution de la gestion financière des EMF

CATEGORIES	PORTEFEUILLE/TOTAL BILAN (en %)			CHARGES DE FINANCEMENT (en %)			DETTES/CAPITAUX PROPRES (en %)		
	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)
PREMIERE	49,82	49,7	-0,12	3,28	4,68	1,4	484,37	540,08	55,71
DEUXIEME	50,51	53,84	3,33	5,36	4,59	-0,77	658,87	498,48	-160,39
TROISIEME	26,35	35,29	8,94	5,95	1,14	-4,81	2 130,09	-837,23	-2 967,32

Source : CNEF

III.1.4.4.5. Rentabilité

La deuxième catégorie reste la catégorie la plus rentable du secteur de la microfinance, suivie de la troisième catégorie. La première catégorie conserve la dernière position en terme de rentabilité.

¹⁵ Ce ratio mesure le niveau d'endettement et le degré de sécurité (sous forme de capitaux propres) que possède un EMF pour couvrir d'éventuelles pertes. Il s'obtient en divisant le total des dettes de l'EMF par le total de ses capitaux propres. Le total des dettes comprend tout ce que l'EMF doit, à savoir les dépôts de la clientèle, les emprunts contractés, les comptes à payer ainsi que tout autre compte d'engagement.

Le taux de rendement des capitaux propres s'est amélioré dans toutes les catégories. En effet, il est passé de -7,72 % à -6,09 % (+ 1,63 point) en première catégorie, de 8,50 % à 15,62 % (+7,12 points) en deuxième catégorie, et de 2,10 % à 3,08 % (+0,98 point) en troisième catégorie.

S'agissant du taux de rendement de l'actif, il est resté globalement stable, passant de 0,56 % à 0,50 % (-0,06 point) en première catégorie, de 1,11 % à 1,92 % en deuxième catégorie (+0,81 point), et de 0,26 % à 1,45 (1,11 point) en troisième catégorie

Le tableau ci-après révèle par contre que la rentabilité du portefeuille de crédits s'est dégradée en première catégorie (-1,00 point) et en troisième catégorie (-9,36 point). Le taux de rendement du portefeuille est cependant resté inchangé en deuxième catégorie (13,00 %).

Pour ce qui est du ratio d'autosuffisance opérationnelle¹⁶, il a augmenté de 3,36 point en deuxième catégorie, passant de 91,40 % à 94,76 %. En première et troisième catégories par contre, il s'est contracté, passant de 73,78 % à 58,42 % et de 43,49 % à 18,96 % respectivement. La deuxième catégorie conserve ainsi la première position, suivie de la première catégorie.

Tableau 3.40 : Evolution de la rentabilité des EMF

CATEGORIES	RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES (en %)			RENDEMENT DE L'ACTIF (en %)			RENDEMENT DU PORTEFEUILLE (en %)			AUTOSUFFISANCE OPÉRATIONNELLE (en %)		
	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)	2020 (a)	2021 (b)	Variation (b-a)
PREMIERE	-7,72	-6,09	1,63	-0,56	-0,5	0,06	9	8	-1	73,78	58,42	-15,36
DEUXIEME	8,5	15,62	7,12	1,11	1,92	0,81	13	13	0	91,4	94,76	3,36
TROISIEME	2,1	3,08	0,98	0,26	1,45	1,19	9,36	0	-9,36	43,49	18,96	-24,53

Source : CNEF

III.1.4.5. Règlements et contrôle

III.1.4.5.1. Décisions COBAC

Au cours de l'exercice 2021, la COBAC a rendu cent quatre-vingt et une (181) Décisions concernant les EMF, telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.41 : Décisions COBAC relatives aux EMF

DECISIONS COBAC	NOMBRE
Injonction à l'encontre d'EMF	60
Avis conforme pour désignation de dirigeants	38
Autorisation préalable pour désignation Commissaire aux Comptes	28
Avis conforme pour agrément d'EMF	16
Ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre de Commissaires aux Comptes	9
Autorisation préalable pour augmentation de capital	6
Blâme à l'encontre de Commissaires aux Comptes	6
Autorisation préalable pour changement de dénomination sociale, de Catégorie et de forme juridique	5
Nomination Liquidateur	3

¹⁶ Le ratio d'autosuffisance opérationnelle renseigne sur la capacité de l'EMF à couvrir ses charges d'exploitation par ses seuls revenus d'exploitation financière. Il s'obtient en divisant le montant des intérêts et commissions perçus par le total des charges d'exploitation.

DECISIONS COBAC	NOMBRE
Prorogation mandat de liquidateur	2
Prorogation mandat administrateur provisoire	2
Mise sous administration provisoire	2
Refus autorisation préalable pour désignation Commissaire aux Comptes	1
Nomination Administrateur Provisoire	1
Clôture liquidation d'EMF	1
Autorisation préalable pour fourniture de de services	1
TOTAL	181

Source : CNEF

III.1.4.5.2. Décisions du CNEF

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, le CNEF a délivré onze (11) autorisations d'ouverture de points de vente d'EMF dans la deuxième catégorie, et procédé à l'immatriculation de douze (12) EMF toutes catégories confondues.

III.1.4.6. Organisation des services communs à la profession

III.1.4.5.1. Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive

Dans le but d'opérationnaliser la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI), le Gouvernement a sollicité et obtenu de l'Agence Française de Développement (AFD) un financement de 4 milliards dans le cadre du programme de valorisation et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires (TRANSFAGRI) du 3^{ème} C2D, qui vise la dynamisation des secteurs agricoles et agroalimentaires.

Le projet TRANSFAGRI comprend quatre (04) composantes dont la 2^{ème} : **Services Financiers aux Entreprises – contribution à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI)**, est mise en œuvre par la Cellule d'Exécution du Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (PA-SNFI). Cette composante 2 s'articule autour de trois sous composantes, à savoir :

- *Sous composante 1 : Appui au développement des produits et services financiers adaptés en faveur des MPME rurales et des chaînes de valeur agro-alimentaires ;*
- *Sous composante 2 : Appui à l'amélioration de la performance sociale, promotion de l'éducation financière et renforcement de la sécurisation/centralisation de l'information financière du secteur ;*
- *Sous composante 3 : Appui à la coordination, mise en œuvre et au suivi-évaluation du projet et du Programme d'appui à la SNFI.*

Le démarrage effectif des activités du Programme TRANSFRAGRI était conditionné par le recrutement de l'Assistance Technique (ATI) pour la mise en œuvre des différentes composantes. Ce recrutement a été finalisé en 2021. Les activités des différentes sous composantes ont été lancées au quatrième trimestre dudit exercice.

III.1.4.5.2. Entrée en vigueur de l'Arrêté n° 0000482 du 21 juin 2021 fixant les conditions de transfert des sièges sociaux et d'implantation des agences et guichets des établissements de microfinance

En date du 21 juin 2021, le Ministre des Finances a signé l'Arrêté n°0000482 du 21 juin 2021 fixant les conditions de transfert des sièges sociaux et d'implantation des agences et guichets des établissements de microfinance. Ledit Arrêté a abrogé la Décision n°128 du 21 mai 2010 relative aux conditions d'immatriculation et d'autorisation d'ouverture des agences et guichets des EMF.

Suivant les dispositions des articles 12 et 15 du nouvel Arrêté, (i) Les demandes d'ouverture d'agences et guichets des EMF sont dorénavant adressées à l'Autorité Monétaire, avec copie au CNEF, qui ne peut délivrer son avis qu'après saisine de l'Autorité Monétaire ; (ii) A compter de la date de réception du dossier, le CNEF dispose d'un délai de dix (10) jours pour notifier son avis à l'Autorité Monétaire. L'absence de réaction du CNEF à l'expiration de ce délai vaut avis favorable.

Le Comité chargé de l'examen des demandes d'autorisation d'ouverture d'agences des EMF est composé des représentants du Ministère des Finances, de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance (ANEMCAM) et du Secrétariat Général du CNEF. Il a été créé par Décision du Ministre des Finances, Président du CNEF, n°697 du 05 août 2021 et a démarré ses activités le 05 octobre 2021. Il a tenu deux (02) sessions et a délivré sept (07) avis en 2021.

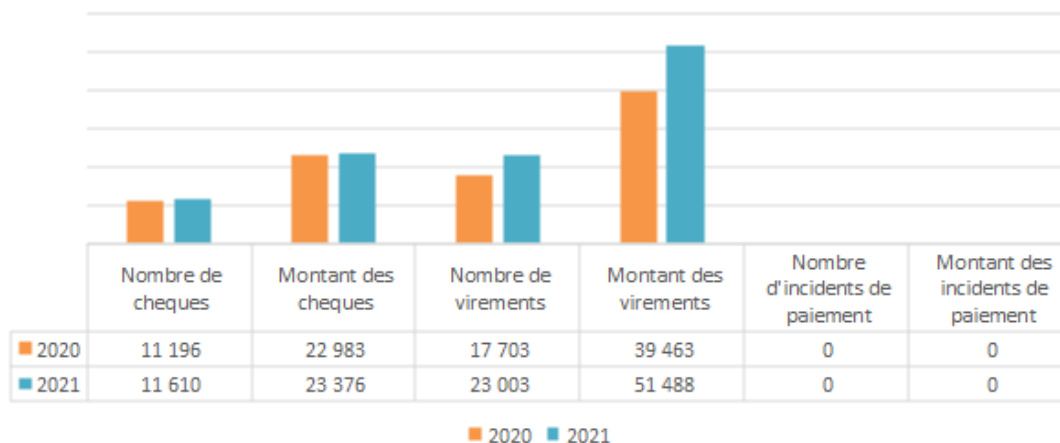
III.1.4.5.3. Plateforme LINK

Cette plateforme mise en place par BGFI Bank offre aux EMF des services de facilitation sur les opérations courantes, les opérations internationales, la gestion de la trésorerie, ainsi que des financements structurés et la mise en place des produits innovants. Au travers de la plateforme LINK, BGFI Bank est l'intermédiaire des EMF dans le traitement des opérations entre elles ou avec les banques, notamment en ce qui concerne les remises chèques et les virements nationaux et sous régionaux.

Comme les années précédentes, aucune opération sur chèques ou de virement n'a été enregistrée entre EMF en 2021.

S'agissant des transactions entre EMF et banques, elles ont augmenté tant en termes de nombre que de volumes échangés entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021, comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 3.8 : Evolution des transactions entre EMF et banques dans la plateforme LINK



En effet, le nombre d'opérations sur chèques est passé de 11 196 à 11 610 (+414) transactions, et leur montant de 22 983 à 23 376 (+393) millions.

Au cours de la même période, le nombre de virements est passé de 17 703 à 23 003 (+ 5 300) opérations, et leur montant a également augmenté, passant de 39 463 à 51 488 (+12 025) millions.

S'agissant des incidents de paiement, aucun n'a été enregistré sur la plateforme LINK comme en 2020.

III.1.4.5.4. La Centrale des Risques des EMF (CREMF) et la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous composante 2C du Programme TRANSFAGRI, le Cabinet Horus Finance, recruté comme Assistant Technique pour la mise en œuvre de ladite sous composante, a démarré au mois de novembre 2021, l'étude diagnostique du mécanisme de connexion des EMF aux applicatifs CASEMF et CREMF de la plateforme informatique du CNEF.

Cette étude a permis de recenser les anomalies constatées par les EMF dans le cadre de l'utilisation de la plateforme informatique du CNEF, les évolutions souhaitées pour une utilisation optimale de celle-ci, et d'identifier une stratégie permettant d'optimiser le taux de déploiement de la plateforme dans le secteur de la microfinance.

Elle permettra d'élaborer une feuille de route et un budget conséquent pour la correction des insuffisances relevées et l'accélération du déploiement de la plateforme auprès des EMF dès 2022.

III.1.4.5.5. Le Répertoire National des sûretés mobilières (RNSM)

Le nombre d'avis inscrits dans le Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM) est passé de 2 054 à 2 607 (+553) entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021. 8 EMF seulement ont procédé à la reprise de leurs données dans le RNSM en 2021.

III.1.5. Reformes et Perspectives du système bancaire et de la microfinance

III.1.5.1. Reformes et perspectives du système bancaire

III.1.5.1.1 Reformes du système bancaire

III.1.5.1.1.1. Secteur bancaire

Comme en 2020, les autorités camerounaises ont poursuivi les actions visant à renforcer la stabilité du système bancaire national et favoriser son développement.

S'agissant du renforcement de la stabilité du secteur bancaire, la mise en œuvre des plans de restructuration des banques en difficultés s'est accélérée. A la faveur des Assemblées Générales extraordinaires desdites banques, l'Etat est entré dans le capital de chacune d'entre elle, assurant de fait leur sauvegarde ainsi que celle du système bancaire.

Pour ce qui est des mesures visant la réduction du volume structurellement élevé de créances en souffrance, leur mise en œuvre s'est poursuivie conformément au plan d'action élaboré dans le cadre du Programme Economique et Financier (PEF) 2017-2020 et qui a été repris dans le nouveau PEF 2021-2024.

En ce qui concerne les actions engagées pour l'amélioration de l'offre de financement et le développement du secteur bancaire, l'Etat a paraphé le 22 juillet 2021 avec l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun et l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun, une convention de garantie destinée à la mise en œuvre d'une facilité de garantie des prêts destinés aux entreprises.

Dans la même veine, le gouvernement a entrepris de concert avec la Banque Mondiale, les réflexions sur la mise en place d'un Fonds de garantie des Petites et Moyennes Entreprises. De plus, le gouvernement a décidé d'étoffer son cadre réglementaire notamment sur les modes alternatifs de financement en mettant sur pied un Groupe de travail en vue d'élaborer une politique nationale du crowdfunding au Cameroun.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation mutuelle du dispositif national de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux de Financement du Terrorisme (LBC/FT), des travaux relatifs à la visite sur place des évaluateurs du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) se sont tenus en 2021.

Enfin, le Président de la République a marqué son Très Haut Accord pour la cession partielle des parts de l'Etat au sein du capital de CBC, conformément aux dispositions du plan de restructuration de la banque.

III.1.5.1.1.2. Opérations de changes et transferts

En matière de changes et transferts, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes issues du Règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes en zone CEMAC et de ses 14 Instructions. Par ailleurs, un projet de texte sur la délivrance des attestations d'exportation en zone CEMAC et d'attestation de rapatriement des recettes d'exportation hors zone CEMAC a été élaboré.

III.1.5.1.2. Perspectives du système bancaire

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes prévues dans le nouveau Programme Economique et Financier signé avec le Fonds Monétaire International pour la période 2021-2024, l'Etat poursuivra les réformes identifiées pour renforcer et développer le secteur financier.

Aussi, une nouvelle loi sur le secret bancaire devrait être adoptée pour prendre en compte les évolutions technologiques et les nouveaux risques qui y sont liés. La restructuration des banques en difficultés et la cession partielle des parts de l'Etat dans le capital de la banque devraient être finalisées. Par ailleurs, les actions de vulgarisation de la Loi sur l'activité de crédit dans les secteurs bancaire et de la microfinance seront entreprises, ainsi que la mise en œuvre du plan d'action stratégique issu du rapport d'évaluation national des risques.

III.1.5.2. Reformes et perspectives du secteur de la microfinance

III.1.5.2.1. Réformes du secteur de la microfinance

Dans le secteur de la Microfinance, les travaux de réflexion sur la création d'un Fonds de garantie et de refinancement des établissements de microfinance ont été entamés. Par ailleurs, les contrôles administratifs permanents, nécessaires au contrôle de la régularité des EMF et à l'assainissement du secteur se sont poursuivis.

Sur le plan réglementaire, les reformes ont porté entre autres sur :

- Le démarrage du processus de révision du système SESAME. Ce projet vise, entre autres, à fiabiliser et à garantir les remises des fichiers échangés, à mettre en conformité les états réglementaires, à améliorer la qualité de l'information prudentielle et des données statistiques.
- L'adoption d'un Règlement communautaire relatif à la protection des consommateurs de produits et services bancaires et financiers, avec l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 de six (06) services constituant le Service Bancaire Minimum Garanti que les EMF sont tenus d'offrir.
- La prorogation, sur décision de la Commission Bancaire, des mesures d'adaptation de la Règlementation prudentielle applicable aux Etablissements qui lui sont assujettis,
- La lettre circulaire du Secrétaire Général de la COBAC, de formalisation des mandats des dirigeants des Etablissements assujettis à la COBAC, conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique ainsi que du Règlement COBAC sur le Gouvernement d'entreprise dans les Etablissements de Crédit et de Microfinance de la CEMAC.
- Le démarrage du processus de révision de l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des procédures simplifiées de Recouvrement et des voies d'exécution pour laquelle la Commission Bancaire a fait remplir un questionnaire par les EMF sur sollicitation du Secrétariat Général de l'OHADA.

- La clarification, par la COBAC, des activités autorisées aux distributeurs et sous-distributeurs des services de paiement à travers une lettre circulaire du Secrétaire Général.
- L'intégration des Etablissements de Microfinance de la CEMAC, à travers leurs Associations Professionnelles, au sein du Comité Régional de Normalisation Financière dont les activités relancées au cours du mois de juillet 2021 par Le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

S'agissant de la finance islamique, la COBAC a initié en 2021 une série de projets de Règlements CEMAC y relatifs.

III.1.5.2.2. Perspectives du secteur de la microfinance

Au cours de l'exercice 2022, les autorités de supervision, de contrôle et d'encadrement du secteur de la microfinance comptent poursuivre les réformes engagées, renforcer la supervision, le contrôle et l'encadrement du secteur de la microfinance en vue de le rendre plus consolidé et stable. Ces actions portent notamment sur :

- la finalisation des projets de règlements communautaires initiés en 2021 par la COBAC sur le financement en mode islamique et leur soumission au Conseil de l'UMAC pour adoption ;
- la finalisation et l'entrée en vigueur du Nouveau système de reporting E-SESAME version 4.0 ;
- la poursuite des travaux du Groupe de Travail mis en place en 2017 par le Ministre des Finances pour mener une réflexion sur la mise en place d'un cadre réglementaire de la finance islamique au Cameroun ;
- la finalisation du processus de révision de l'Acte Uniforme OHADA portant organisation des procédures simplifiées de Recouvrement et des voies d'exécution pour laquelle la Commission Bancaire a fait remplir un questionnaire par les EMF sur sollicitation du Secrétariat Général de l'OHADA ;
- la poursuite de la vulgarisation et la sensibilisation des EMF sur la mise en œuvre et le respect du cadre réglementaire en constante évolution;
- la vulgarisation de l'arrêté portant attribution et gestion du code salaire aux établissements de microfinance ;
- la poursuite des travaux du comité de pilotage de la mise sur pied d'un Fonds de Garantie et de Refinancement des PME ;
- un meilleur suivi de l'impact des projets d'appui au secteur de la microfinance mis en œuvre par le Gouvernement ;
- l'opérationnalisation effective de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) qui s'articulera notamment autour de la révision du document de Stratégie Nationale de la Finance Inclusive pour tenir compte des résultats des études ;
- la formation des formateurs sur la microfinance, l'élaboration d'un manuel de procédures d'octroi et de recouvrement des crédits, etc.) ;

- l'accélération du déploiement de la plateforme CIP-FIBANE –CASEMF au sein des Etablissements de Microfinance
- l'alimentation et l'optimisation de la base de données vigie microfinance.

III.2.Situation du secteur des assurances

L'année 2021 aura été marquée dans le secteur des assurances au Cameroun par :

- la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurance dommage à cinq (05) milliards ;
- l'assainissement du marché et notamment la mise en circulation de nouvelles attestations d'assurance automobile plus sécurisées ;
- la campagne de sensibilisation du grand public sur le dispositif d'indemnisation directe des assurés (IDA) ;
- le suivi des sinistres de grande ampleur ;
- les retards accusés dans la mise en place de la nouvelle société de réassurance d'une part, et dans la révision de l'arrêté de 1994 portant tarif de l'assurance de responsabilité civile automobile d'autre part.

Encadré 10 : Glossaire des termes utilisés dans le secteur des assurances

Assurance : Technique dont le rôle fondamental est de protéger à travers un versement de prestations financières, en cas de survenance de certains événements, les patrimoines et les personnes moyennant une rémunération.

Assurances dommages ou assurances IARD (Incendie, Accidents, Risques Divers) : Assurances ayant pour objet la réparation des conséquences d'un événement dommageable affectant le patrimoine de l'assuré. Elles sont soumises à un principe fondamental dit principe indemnitaire selon lequel la prestation de l'assureur ne peut en aucun cas excéder le préjudice réel subi par l'assuré.

Assurances de personnes : Assurances ayant pour objet le versement des prestations forfaitaires en cas d'événement affectant la personne même de l'assuré. Ces prestations forfaitaires se traduisent par le versement d'un capital ou d'une rente.

Prime : Contribution que verse l'assuré à l'assureur en contrepartie de la garantie qui lui est accordée.

Primes émises : Ensemble des contributions versées à l'assureur par les assurés au cours d'un exercice (1er janvier - 31 décembre) ; elles constituent le chiffre d'affaires de la société d'assurances.

Primes acquises : Somme des primes émises et variation des provisions de primes.

Provisions : Sommes d'argent mises en réserve et destinées à couvrir les différentes dettes de l'assureur résultant de ses obligations contractuelles vis-à-vis des assurés. Le calcul de ces provisions est règlementé par le code des assurances (article 334.)

Provisions pour risques en cours (PREC) : Provisions destinées à couvrir les risques et les frais généraux afférents, pour chacun des contrats à primes payables d'avance, à la période comprise entre la date de l'inventaire et la prochaine échéance du contrat.

Provisions pour sinistres à payer (PSAP) : Provisions destinées à couvrir les sinistres survenus avant la clôture de l'exercice (31 décembre), mais qui n'ont pas encore été payés.

Provisions techniques (PT) : Dettes de l'assureur figurant au passif du bilan, devant en contrepartie être représentées à l'actif du bilan par des valeurs équivalentes en placements, selon les normes imposées par le code des assurances.

Provisions mathématiques (PM) : Provisions concernant exclusivement les opérations d'assurance vie et étant constituées des sommes que l'assureur doit mettre en réserve pour faire face à ses engagements envers l'assuré.

Produits financiers nets (PFN) : Différence entre les produits des placements et les charges des placements.

Sinistre : Réalisation de l'événement dommageable prévu et garanti au contrat.

Sinistres payés : Sommes déboursées par l'entreprise au cours d'un exercice pour le paiement des sinistres, quelle que soit leur année de survenance.

Prestations échues : Paiements dus pour les contrats d'assurances vie et capitalisation arrivés à terme.

Charge de sinistres : Somme des sinistres payés et de la variation des provisions pour sinistres.

Réassurance : Opération par laquelle une entreprise d'assurance (cédante ou assureur direct) se fait assurer à son tour auprès d'une autre société (le réassureur ou le cessionnaire) pour tout ou partie des risques qu'elle a souscrits.

Solde de réassurance : Différence entre la part des réassureurs dans les charges et les primes acquises aux réassureurs.

Marge de solvabilité : Garantie supplémentaire imposée par le code des assurances (article 337) destinée à garantir les engagements vis-à-vis des assurés et à faire face aux aléas inhérents à l'activité d'assurance.

Elle correspond globalement aux fonds propres de l'entreprise.

Engagements réglementés : Ce sont les provisions techniques (PT) brutes de recours et de réassurance ainsi que les dettes privilégiées, couvertes par des actifs sûrs, liquides, rentables (ou en accord avec la réglementation), diversifiés.

Source : DA

III.2.1.Présentation succincte du marché camerounais des assurances

En raison des dispositions réglementaires de la CIMA relatives à la consolidation des statistiques des compagnies d'assurances, les données du secteur des assurances en 2021 ne peuvent être disponibles qu'au cours du 2^{ème} semestre 2022. En conséquence, les informations contenues dans le rapport sont celles de 2020.

En 2020, le marché est animé par 28 sociétés d'assurances agréées, 105 Agents Généraux, 136 courtiers et 121 mandataires non-salariés. Il mobilise plus de 5 000 personnes pour une masse salariale annuelle supérieure à 18 milliards.

Sur le plan de l'activité, le rapport 2020 met en exergue les principaux agrégats ci-après :

- le chiffre d'affaires global du marché a progressé de 1,15 % pour s'établir à 211,4 milliards contre 209,0 milliards en 2019. L'assurance automobile occupe une place importante avec 21,54 % de l'ensemble des émissions du marché ;
- 41,30 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des compagnies d'assurances a été réalisé par les intermédiaires d'assurances (agents généraux et courtiers) ;
- les arriérés de primes cumulés au 31 décembre 2020 représentent plus de 17 % des émissions de la branche dommage de l'exercice 2020 ;
- les placements sont majoritairement composés des dépôts en banque, des obligations et des autres valeurs d'État, puis des droits réels immobiliers ;
- Les assureurs ont payé les prestations pour 115,8 milliards contre 96,9 milliards en 2019 ;
- Le taux de sinistralité de la branche dommage est de 46,44% contre 45,75% en 2019 ;
- la charge de gestion du marché enregistre une baisse de 0,30 %, passant de 76,0 milliards en 2019 à 75,7 milliards en 2020. Elle représente 35,81 % des émissions contre 36,34 % en 2019 ;
- Les opérations d'assurances toutes branches confondues ont dégagé un résultat d'exploitation net de réassurance de 17,4 milliards contre 12,6 milliards en 2019, soit une hausse de 37,44 % ;
- les primes cédées aux réassureurs stagnent à 43,7 milliards ;
- le solde de réassurance, en faveur des réassureurs, est de 8,6 milliards contre 17,0 milliards en 2019 ;
- le résultat net d'exploitation de l'exercice 2020 est bénéficiaire de 17,4 milliards.

En ce qui concerne la situation financière du marché, le portefeuille des actifs admis en couverture des engagements réglementés toutes branches confondues s'élève à 490,5 milliards en 2020, soit une hausse de 9,65 % sur un an. Il représente 114,62 % des engagements réglementés.

En outre, le marché affiche au 31 décembre 2020 une marge disponible de 126,8 milliards pour une marge minimale exigible de 34,5 milliards, soit un ratio de couverture de la marge minimale de solvabilité de 367,09 %.

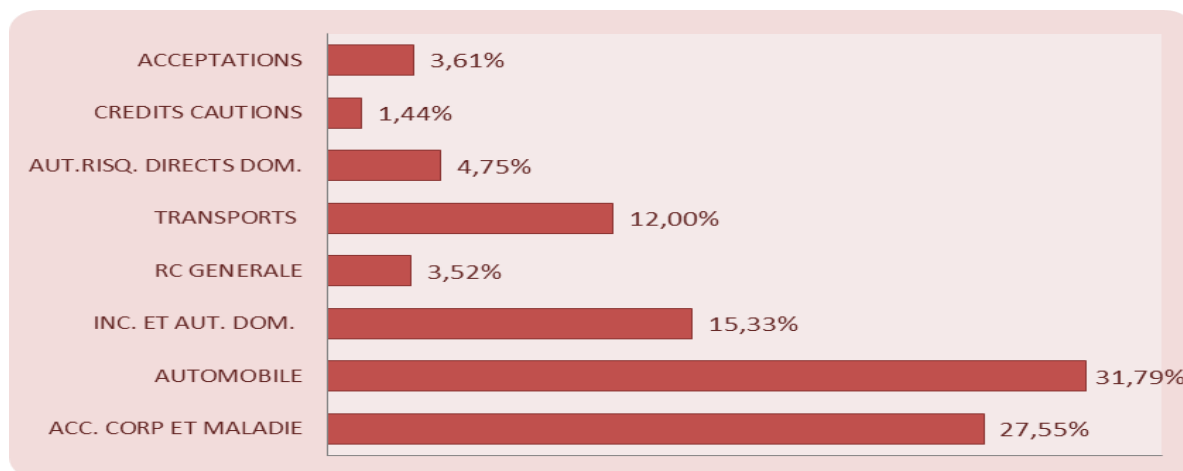
III.2.2.Les assurances dommages

Comme en 2019, la branche dommage est constituée de 17 sociétés.

III.2.2.1. La production

Au titre de l'exercice 2020, les émissions de la branche dommage ont légèrement baissé de 0,29 % par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 140,8 milliards. Il est principalement porté par l'« Automobile » et les « Accidents corporels et Maladie ».

Graphique 3.9 : Répartition du chiffre d'affaires 2020 de la branche non vie par catégorie



Source : MINFI/DA

Tableau 3.42 : Répartition par société du chiffre d'affaires de 2018 à 2020

SOCIETES	PRIMES ÉMISES EN MILLIARDS FCFA			PARTS DE MARCHÉ (en %)		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
SOCIETES IARD						
ACTIVA	19,71	17,40	16,75	13,75	12,32	11,90
ALLIANZ	14,48	14,92	12,72	10,10	10,57	9,04
AREA	5,17	4,54	5,04	3,61	3,21	3,58
AGC	4,01	3,83	4,24	2,80	2,71	3,01
ATLANTIQUE	1,36	2,95	6,28	0,95	2,09	4,46
AXA	20,48	20,77	20,57	14,29	14,72	14,62
CHANAS	11,64	12,19	14,12	8,12	8,63	10,03
CPA	2,40	2,21	2,16	1,68	1,56	1,54
GMC	9,01	9,27	9,14	6,29	6,56	6,49
NSIA	8,80	10,26	11,38	6,14	7,26	8,08
PRO ASSUR	3,56	3,00	2,27	2,48	2,12	1,61
PRUBGI	3,28	3,02	3,61	2,29	2,14	2,56
ROYAL ONYX	0,50	1,64	1,71	0,35	1,16	1,22
SAAR	18,65	17,25	14,05	13,01	12,22	9,98
SANLAM	10,48	9,02	7,43	7,31	6,39	5,28
SAMARITAN	-	-	-	-	-	-
SUNU IARD	1,65	3,25	3,70	1,15	2,30	2,63
ZENITHE	8,16	5,68	5,58	5,69	4,02	3,97
ENSEMBLE IARD	143,35	141,18	140,77	100	100	100

Source : MINFI/DA

III.2.2.2. Les produits financiers

Les produits financiers nets issus des placements ont régressé de 21,65 % par rapport à 2019. Ils passent ainsi de 5,6 milliards à 4,4 milliards en 2020.

III.2.2.3. Les charges de sinistres

Les prestations payées par les sociétés IARD progressent depuis 2016. Cette tendance se confirme en 2020 où le montant de ces prestations se chiffre à 71,2 milliards contre 58,9 milliards pour 2019, soit une augmentation notable de 20,87 %.

S'agissant de la charge de sinistres, on enregistre une légère augmentation dans la branche au cours de la période. Elle passe de 65,2 milliards en 2019 à 65,7 milliards en 2020, soit une hausse de 0,71 %.

L'évolution sur les trois (03) dernières années de la charge de sinistre de la branche dommage est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 3.43 : Évolution de la charge de sinistres de 2018 à 2020

SOCIETES	2018	2019	2020	Variation 2019-2020
	(en millions de F CFA)			(en %)
ACTIVA	11 207,8	8 516,3	14 038,6	64,84
ALLIANZ	9 292,1	14 290,0	7 047,2	-50,68
AREA	1 986,4	2 479,6	2 359,6	-4,84
AGC	1 327,1	1 577,8	1 741,4	10,37
ATLANTIQUE	477,1	1 241,4	1 783,6	43,68
AXA	5 407,1	6 772,1	6 545,1	-3,35
CHANAS	4 495,7	2 997,2	3 420,5	14,12
CPA	869,9	768,5	857,4	11,57
GMC	3 773,0	3 484,8	3 639,1	4,43
NSIA	2 438,1	2 921,5	3 257,2	11,49
PRO ASSUR	733,3	3 266,3	3 246,6	-0,60
PRUBGI	2 595,7	1 411,1	1 706,0	20,90
ROYAL ONYX	957,8	844,7	280,2	-66,83
SAAR	9 862,7	8 087,4	6 581,9	-18,61
SANLAM	4 021,1	3 373,0	6 937,9	105,69
SUNU IARD	386,5	824,2	1 251,8	51,89
ZENITHE	3 186,9	2 340,5	963,8	-58,82
ENSEMBLE IARD	63 018,3	65 196,3	65 658,2	0,71

Source : MINFI/DA

Le taux moyen de sinistralité en IARD connaît une légère hausse. Il varie de 0,69 point par rapport à 2019. Il se situe à 46,44 % en 2020.

III.2.2.4. Les charges de gestion

Les charges de gestion de la branche dommage ont diminué entre 2019 et 2020 pour s'établir à 56,6 milliards.

III.2.2.5. La Réassurance

Au cours de l'exercice 2020, le taux de cession de primes en réassurance de la branche dommage est de 29,74 % contre 29,37 % pour l'exercice précédent.

Le solde de réassurance dans la branche dommage reste déficitaire pour un montant de 7,7 milliards en faveur des réassureurs.

Il convient de relever que ce déficit chronique est en amélioration par rapport aux années antérieures.

Tableau 3.44 : Soldes de réassurance par société entre 2018 et 2020

Branches/Sociétés	2018	2019	2020
	Données en millions de FCFA		
ACTIVA	2 364,6	-1 132,8	6 327,1
ALLIANZ	-1 855,6	3 484,5	-1 221,5
AREA	-348,3	197,8	243,5
AGC	-436,3	-272,4	-672,3
ATLANTIQUE	-140,4	-15,5	-787,9
AXA	-7 359,9	-6 868,0	-6 625,6
CHANAS	-3 240,0	-4 383,2	-3 943,8
CPA	-178,6	-100,5	-79,6
GMC	-258,1	-135,7	-424,4
NSIA	-913,7	-1 010,9	-1 434,6
PRO ASSUR	-426,5	89,9	1 507,6
PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE (PRUBGI)	33,3	-221,3	-446,7
ROYAL ONYX	207,4	-621,9	-348,6
SAAR	-2 527,5	-2 366,2	-149,7
SANLAM	-4 728,9	-1 458,2	1 047,9
SUNU IARD	-128,3	-194,9	-172,7
ZENITHE	293,5	-1 026,9	-465,3
BRANCHE IARD	-19 643,4	-16 036,3	-7 646,7

Source : MINFI/DA

III.2.2.6. Les Résultats d'exploitation

En 2020, la branche dommage a enregistré un résultat technique brut de réassurance de 19,1 milliards. Avec un solde de réassurance largement déficitaire, le résultat technique net est de 11,5 milliards.

En y intégrant le solde financier, le résultat net d'exploitation quant à lui est de 15,9 milliards contre 10,0 milliards en 2019.

Tableau 3.45 : Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2018 et 2020

SOCIETES	2018	2019	2020	Variation 2019-2020 (%)
	Données en millions de FCFA			
ACTIVA	3 090,4	2 975,6	2 617,5	-12,03
ALLIANZ	-379,4	3 069,9	1 438,7	-53,13
AREA	129,9	177,2	156,8	-11,49
AGC	286,2	187,8	175,7	-6,45
ATLANTIQUE	-285,0	-1,7	293,7	-17580,09
AXA	2 084,2	2 300,9	2 507,5	8,98
CHANAS	-1 112,2	487,6	1 372,6	181,52
CPA	0,7	90,0	-51,0	-156,68
GMC	446,0	131,4	739,5	462,82
NSIA	1 538,1	1 801,2	2 040,7	13,30
PRO ASSUR	882,1	-1 227,9	-516,7	-57,92
PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCE	-842,7	-447,4	-387,7	-13,35
ROYAL ONYX	-578,2	-918,9	247,1	-126,89
SAAR	102,9	1 364,6	2 375,3	74,07
SANLAM	340,8	129,0	-508,9	-494,38
SUNU IARD	-494,7	115,8	358,9	209,87
ZENITHE	3 551,6	-200,4	2 986,6	-1590,38
ENSEMBLE IARD	8 761	10 035	15 847	57,92

Source : MINFI/DA

III.2.2.7. Les engagements réglementés

Le montant des engagements réglementés de la branche IARD a régressé de 1,60 % par rapport à 2019, tandis que celui des actifs correspondants a augmenté de 9,38 %. Quant au taux de couverture de ces engagements réglementés, il a connu une hausse de 13 points pour s'établir à 131,53 % en 2020.

Tableau 3.46 : Les engagements réglementés des sociétés IARD en 2020

Compagnies	Montant des engagements réglementés	Montant des actifs admis en couverture	Solde de couverture	Taux de couverture (%)
	Données en millions de FCFA			
ACTIVA	20 872,7	21 225,0	352,4	101,69
ALLIANZ	18 026,2	27 906,8	9 880,6	154,81
AREA	5 747,3	7 024,5	1 277,2	122,22
AGC	3 320,0	5 384,4	2 064,4	162,18
ATLANTIQUE	3 019,5	4 462,7	1 443,2	147,80
AXA	16 894,5	20 858,7	3 964,1	123,46
CHANAS	13 257,6	21 742,1	8 484,5	164,00
CPA	3 579,5	7 649,8	4 070,3	213,71
GMC	10 422,7	12 611,8	2 189,1	121,00
NSIA	5 079,0	6 428,4	1 349,4	126,57
PROASSUR	7 305,9	9 469,3	2 163,3	129,61
PRUBGI	2 144,8	3 684,9	1 540,0	171,80
ROYAL ONYX	834,4	938,5	104,1	112,47
SAAR	20 639,7	23 012,9	2 373,1	111,50
SANLAM	6 141,5	9 601,4	3 460,0	156,34
SUNU IARD	3 748,5	4 392,5	644,0	117,18
ZENITHE	4 624,4	5 185,8	561,4	112,14
Ensemble IARD	145 658,3	191 579,5	45 921,2	131,53

Source : MINFI/DA

III.2.2.8. La marge de solvabilité

La marge disponible de la branche IARD est passée de 77,8 milliards à 94,9 milliards entre 2019 et 2020, soit une hausse de 22,01 %. Quant à la marge minimale, elle a augmenté de 1,27 %.

Ces deux effets expliquent le bond en avant (+ 30,22 %) observé au niveau du solde de marge qui est passé de 55,7 milliards à 72,5 milliards.

Par ailleurs, toutes les compagnies de la branche possèdent une marge de solvabilité excédentaire en 2020, comme ce fut le cas en 2019.

Tableau 3.47 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2020

Compagnies	Marge disponible	Marge minimale	Solde de marge	Taux de marge (%)
	Données en millions de FCFA			
ACTIVA	7 075,7	1 675,2	5 400,5	422,38
ALLIANZ	10 649,8	2 358,2	8 291,7	451,61
AREA	3 558,1	628,0	2 930,1	566,59
AGC	3 556,5	797,4	2 759,1	445,99
ATLANTIQUE	2 293,6	1 087,8	1 205,8	210,84
AXA	8 119,3	3 417,7	4 701,6	237,57
CHANAS	8 015,5	2 313,7	5 701,7	346,43
CPA	5 881,4	342,9	5 538,5	1715,14
GMC	5 841,2	1 761,0	4 080,2	331,70
NSIA	5 114,2	2 193,8	2 920,4	233,12
PROASSUR	6 753,4	301,9	6 451,5	2236,81
PRUBGI	2 860,0	700,4	2 159,6	408,33
ROYAL ONYX	2 865,1	236,9	2 628,2	1209,35
SAAR	11 964,9	2 235,2	9 729,7	535,30
SANLAM	3 045,7	743,3	2 302,5	409,77
SUNU IARD	2 007,7	665,8	1 341,9	301,53
ZENITHE	5 301,7	901,7	4 399,9	587,94
Ensemble IARD	94 903,8	22 361,0	72 542,8	424,42

Source : MINFI/DA

III.2.3. Les assurances vie

Comme en 2019, onze (11) sociétés d'assurance ont animé la branche vie et capitalisation.

III.2.3.1. La production

Avec une progression de 4,2 %, le chiffre d'affaires de la branche Vie et capitalisation est passé de 67,8 milliards à 70,7 milliards en 2020.

Tableau 3.48 : Répartition par société du chiffre d'affaires de 2018 à 2020

SOCIETES	PRIMES ÉMISES EN MILLIARDS FCFA			PARTS DE MARCHÉ (%)		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
ACAM VIE	0,21	1,16	0,98	0,3	1,7	1,4
ACTIVA VIE	8,10	8,34	8,21	12,7	12,3	11,6
ALLIANZ VIE	19,60	19,93	20,22	30,7	29,4	28,6
NSIA VIE	1,57	1,51	1,78	2,5	2,2	2,5
PRO ASSUR VIE	0,36	0,34	0,27	0,6	0,5	0,4
PRUDENTIAL	12,83	13,62	15,07	20,1	20,1	21,3

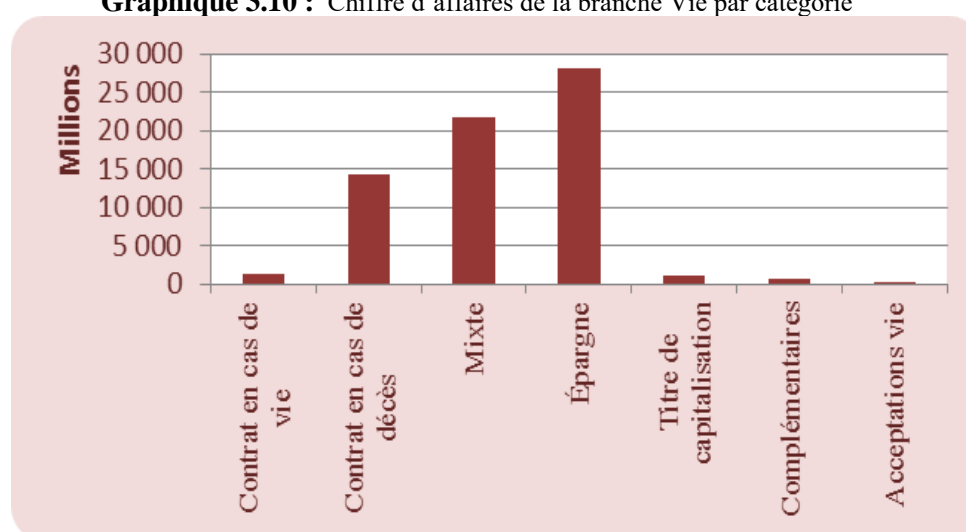
SOCIETES	PRIMES ÉMISES EN MILLIARDS FCFA			PARTS DE MARCHÉ (%)		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
BENEFICIAL LIFE						
SAAR VIE	4,35	4,51	4,47	6,8	6,7	6,3
SANLAM LIFE	3,65	3,32	2,46	5,7	4,9	3,5
SONAM VIE	-	-	3,54	-	-	5,0
SUNU VIE	9,08	10,79	8,92	14,2	15,9	12,6
Wafa Vie	4,16	4,31	4,75	6,5	6,4	6,7
ENSEMBLE VIE	63,91	67,84	70,67	100	100	100

Source : MINFI/DA

Les émissions en vie et capitalisation représentent 33,42 % du chiffre d'affaires global du marché.

Trois catégories de contrats représentent plus de 95 % de cette production. Il s'agit de « Épargne », « Mixte » et « Contrats en cas de décès ».

Graphique 3.10 : Chiffre d'affaires de la branche Vie par catégorie



Source : MINFI/DA

Le réseau de distribution des produits d'assurance vie et capitalisation est fortement animé par les mandataires non-salariés et le réseau bancaire.

Les provisions mathématiques constituées pour la branche Vie et capitalisation se chiffrent à 252,7 milliards contre 235,7 milliards en 2019, soit une progression de 17,01 %.

Les provisions des contrats d'épargne représentent 60,40 % de celles de l'ensemble de la branche.

III.2.3.2. Les produits financiers

Les produits financiers nets de la branche Vie et capitalisation augmentent de 8,09 %, passant de 5,7 milliards en 2019 à 6,2 milliards en 2020.

III.2.3.3. Les charges de prestations

Les prestations payées aux assurés et bénéficiaires des contrats d'assurances Vie et capitalisation connaissent une hausse de 17,34 %. Elles passent de 38,0 milliards en 2019 à 44,6 milliards en 2020.

La charge des prestations quant à elle s'élève à 55,3 milliards dont plus de la moitié est réservée aux contrats d'épargne.

Tableau 3.49 : Charges de prestation par catégorie d'assurance Vie en 2020

CATEGORIES	Individuelles	Collectives	Acceptations vie	Ensemble
	Données en millions de FCFA			
Contrat en cas de vie	-	1 463,0	-	1 463,0
Contrat en cas de décès	714,6	5 527,0	-	6 241,5
Mixte	17 224,3	69,2	-	17 293,4
Épargne	5 281,2	23 691,9	-	28 973,1
Titre de capitalisation	1 091,4	-	-	1 091,4
Complémentaires	35,1	44,3	-	79,4
Acceptations vie	-	-	153,0	153,0
ENSEMBLE	24 346,5	30 795,4	153,0	55 294,9

Source : MINFI/DA

III.2.3.4. Les charges de gestion

Les charges de gestion de la branche Vie et capitalisation se chiffrent à 19,1 milliards en 2020 contre 19,1 milliards en 2019. Elles enregistrent une baisse de 0,11 %.

En 2020, le taux moyen de chargement représente 27,01 % des émissions de la branche, dont 7,47 % pour les commissions et 19,55 % pour les frais généraux.

III.2.3.5. La Réassurance

Les sociétés de la branche Vie et capitalisation ont cédé aux réassureurs 4,19 % des primes émises en 2020.

Le solde de réassurance de cette branche reste, comme en 2019, en défaveur des sociétés d'assurances, et s'élève à 952,5 millions contre 968,2 millions 2019.

Ce déficit est largement imputable aux contrats individuels mixtes et aux contrats collectifs décès.

Tableau 3.50 : Soldes de réassurance par société en 2020

Sociétés	2018	2019	2020
	Données en millions de F CFA		
ACAM VIE	-1,0	-11,4	57,3
ACTIVA VIE	-82,1	-112,1	-34,5
ALLIANZ VIE	603,2	-37,4	-149,0
NSIA VIE	-42,9	-86,4	-97,2
PRO ASSUR VIE	-66,8	-86,6	0,3
PRUDENTIAL BENEFICIAL LIFE	-445,7	-227,5	-420,7
SAAR VIE	-53,3	-152,7	-166,4

Sociétés	2018	2019	2020
	Données en millions de F CFA		
SANLAM LIFE	-99,4	106,0	-40,6
SONAM VIE	-	-	-7,4
SUNU VIE	-323,4	-325,7	-44,2
WAFA VIE	-39,5	-34,7	-50,2
Branche VIE	-550,8	-968,3	-952,5

Source : MINFI/DA

III.2.3.6. Les Résultats d'exploitation

Le résultat net d'exploitation a régressé de 41,60 % passant de 2,6 milliards en 2019 à 1,5 milliards en 2020. Cette baisse est due principalement aux contrats mixtes dont le résultat est passé de 1,2 milliard à -3,0 milliards en 2020.

Tableau 3.51 : Résultats en 2020

CATEGORIES	Individuelles	Collectives	Acceptations vie	Ensemble
	Données en millions de F CFA			
Contrat en cas de vie	-	110,5	-	- 110,5
Contrat en cas de décès	985,6	1 404,7	-	2 390,2
Mixte	- 3 016,2	7,8	-	- 3 008,4
Épargne	1 025,7	932,1	-	1 957,9
Titre de capitalisation	- 66,6	-	-	- 66,6
Complémentaires	412,9	- 27,5	-	385,5
Acceptations vie	-	-	- 30,2	- 30,2
ENSEMBLE	- 658,5	2 206,7	- 30,2	1 517,9

Source : MINFI/DA

III.2.3.7. Les engagements réglementés

Contrairement à la branche IARD, les engagements réglementés de la branche vie ont augmenté entre 2019 et 2020. Ils sont passés de 252,3 milliards à 282,3 milliards ; soit une hausse de 11,90 %. Il en est de même des actifs qui ont augmenté de 9,8 %. Cependant cette progression n'a pas été assez forte pour améliorer le taux de couverture qui a baissé de 2,01 points pour s'établir à 105,89 % en 2020.

Les dépôts en banque puis les obligations et autres valeurs d'État demeurent les principaux actifs détenus par les sociétés d'assurances vie et capitalisation.

Tableau 3.52 : Les Engagements Réglementés du marché des sociétés d'assurances entre 2018 et 2020

Compagnies	2018	2019	2020
	<i>(en %)</i>		
ACAM VIE	105,32	169,65	130,64
ACTIVA VIE	100,18	102,63	103,84
ALLIANZ VIE	101,30	105,99	102,30
NSIA VIE	223,64	252,58	184,80
PRO ASSUR VIE	445,92	130,81	107,34
PRUDENTIAL BENEFICIAL LIFE	119,56	118,04	111,86
SAAR VIE	96,07	112,73	124,73
SANLAM LIFE	96,03	98,31	94,77
SONAM VIE	-	-	123,68
SUNU VIE	100,69	100,70	98,06
Wafa VIE	100,13	120,58	115,07
Ensemble VIE	104,18	107,90	105,89

Source : MINFI/DA

III.2.3.8. La marge de solvabilité

En 2020, la marge de solvabilité de la branche vie et capitalisation est excédentaire de 19,68 milliards contre 17,30 milliards en 2019.

Tableau 3.53 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2020

Compagnies	Marge disponible	Marge minimale	Solde de marge	Taux de marge (%)
	Données en millions de FCFA			
ACAM VIE	1 467,4	87,4	1 380,0	1679,34
ACTIVA VIE	2 652,3	1 469,9	1 182,3	180,43
ALLIANZ VIE	3 923,6	5 141,6	-1 218,1	76,31
NSIA VIE	2 104,3	90,2	2 014,2	2334,09
PRO ASSUR VIE	1 097,8	41,0	1 056,9	2680,45
PRUDENTIAL BENEFICIAL LIFE	6 524,6	1 521,5	5 003,1	428,83
SAAR VIE	5 921,9	547,7	5 374,2	1081,31
SANLAM LIFE	-68,9	687,2	-756,1	-10,02
SONAM VIE	2 766,6	98,5	2 668,1	2809,39
SUNU VIE	2 284,9	1 936,0	348,9	118,02
Wafa VIE	3 175,9	547,4	2 628,4	580,14
Branche VIE	31 850,4	12 168,4	19 682,0	261,75%

Source : MINFI/DA

III.2.4. Perspectives du secteur des assurances

Les actions majeures suivantes sont envisagées dans le secteur des assurances au cours de l'exercice 2022 :

- la mobilisation de ressources pour le financement de l'économie ;
- la poursuite de l'assainissement du marché des assurances ;
- la promotion de l'assurance de masse, en particulier l'assurance vie ;
- la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurance dommage à cinq (05) milliards de F CFA ;

- la finalisation du tour de table de la mise en place de l'actionnariat de la nouvelle société de réassurance ;
- la signature du décret d'application portant mise en place du Fonds de Garantie Automobile ;
- l'aboutissement du processus de signature du texte d'application instituant une assurance location conteneur au Cameroun ;
- l'optimisation de la souscription des assurances obligatoires.

III.3. Situation du marché financier

III.3.1. Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC

Grâce aux réformes mises en œuvre depuis 2017, le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC s'est considérablement développé. Ainsi, l'encours de ces titres est passé de 907,6 milliards en 2017 à 4 650,1 milliards en 2021. Ce marché constitue désormais l'une des principales sources de financement des Etats de la CEMAC.

Malgré cette dynamique encourageante, le marché des valeurs du Trésor présente d'importantes marges de progrès qu'il conviendrait d'optimiser. Les réformes en cours du corpus réglementaire de ce marché, engagées par la BEAC avec l'appui du Fonds Monétaire International (AFRITAC Centre), de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement, s'inscrivent dans cette perspective, et visent à rendre ce marché parfaitement liquide et d'en faire le principal moyen de financement intérieur des déficits publics et de gestion des décalages de trésorerie des Etats.

III.3.1.1. Marché primaire

Les émissions des valeurs du Trésor par adjudications organisées par la BEAC ont atteint un niveau record en 2021, avec 3 732,7 milliards levés à travers 276 adjudications, dont 177 en bons du Trésor assimilables (BTA) pour 2 095,5 milliards et 99 en obligations du Trésor assimilables (OTA) pour 1 637,1 milliards.

Les ressources mobilisées par les Trésors publics au cours de cette année se situent en hausse de 15 % par rapport à l'année 2020, et représentent à elles seules près de 26% du cumul des ressources levées sur le marché des valeurs du Trésor depuis son lancement en 2011. Les émissions d'instruments à moyen et long terme (OTA) connaissent un essor particulièrement marqué, avec un montant global de 1 637,1 milliards levés en 2021, soit une hausse de 37,3 % par rapport aux émissions réalisées en 2020 évaluées à 1 192,7 milliards.

Malgré les avancées notables enregistrées sur le segment moyen et long terme, les émissions sur le marché des valeurs du Trésor émis par adjudication demeurent concentrées principalement sur des instruments de courte maturité (BTA), qui représentent près de 56,1% du total de l'activité au cours de la période sous revue, contre 63,3% en 2020.

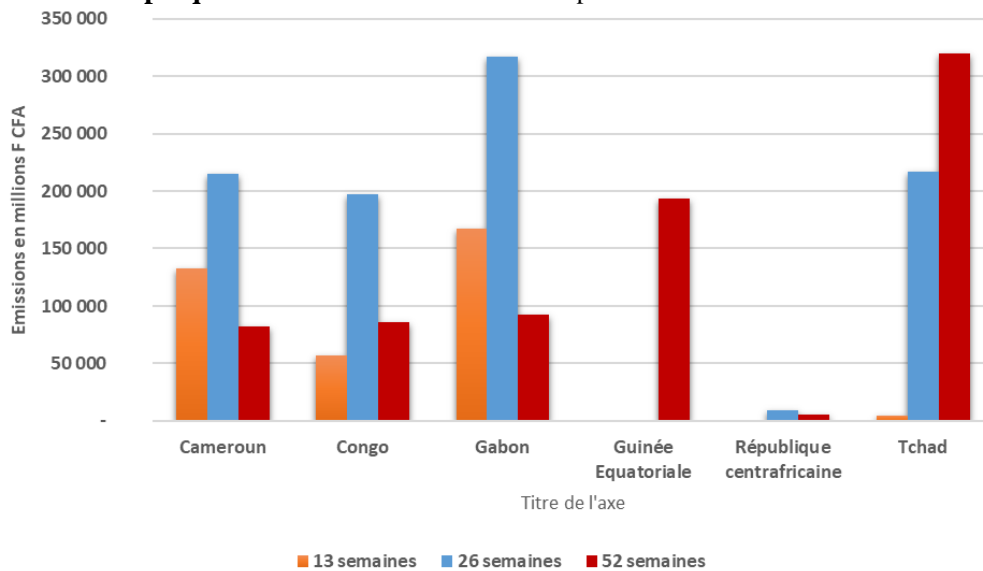
Tableau 3.54 : Volume des émissions par adjudication des valeurs du Trésor de la CEMAC

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cumul des émissions depuis 2011
	<i>(en milliards F CFA)</i>							
BTA	430,1	796,8	843,9	1103,6	2015,0	2056,1	2095,5	10070,4
Cameroun	125,2	174,2	173,4	217,0	403,0	413,9	429,0	2366,6
Congo	0,0	0,0	23,7	50,9	218,1	161,7	339,5	793,9
Gabon	132,0	273,9	377,2	445,1	672,3	661,4	567,0	3366,8
Guinée Equatoriale	15,0	60,0	78,0	79,0	170,1	251,5	193,1	846,7
République centrafricaine	16,0	19,0	23,0	9,5	19,0	19,0	15,5	154,0
Tchad	142,0	269,7	168,7	302,1	532,5	548,5	541,4	2532,3
OTA	156,8	194,7	34,8	81,4	846,2	1192,7	1637,1	4239,8
Cameroun	0,0	0,0	0,0	0,0	240,2	360,7	336,0	970,4
Congo	0,0	0,0	0,0	0,0	123,5	421,8	493,7	1038,9

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Cumul des émissions depuis 2011
	(en milliards F CFA)							
Gabon	17,5	20,3	8,0	81,4	191,5	367,3	474,7	1223,2
Guinée Equatoriale	0,0	0,0	0,0	0,0	291,0	0,0	157,9	448,9
République Centrafricaine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	33,3
Tchad	139,3	174,4	26,8	0,0	0,0	43,0	141,6	525,0
Total	586,9	991,4	878,7	1185,0	2861,2	3248,8	3732,7	14310,2

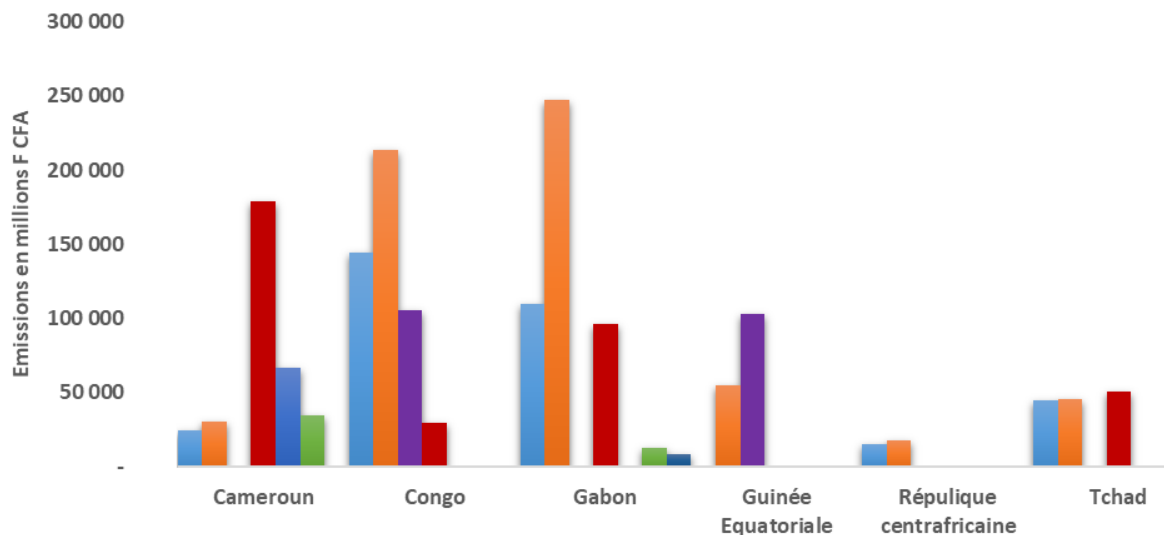
Source : CRCT

Graphique 3.11 : Volumes des émissions par maturité de BTA en 2021



Source : CRCT

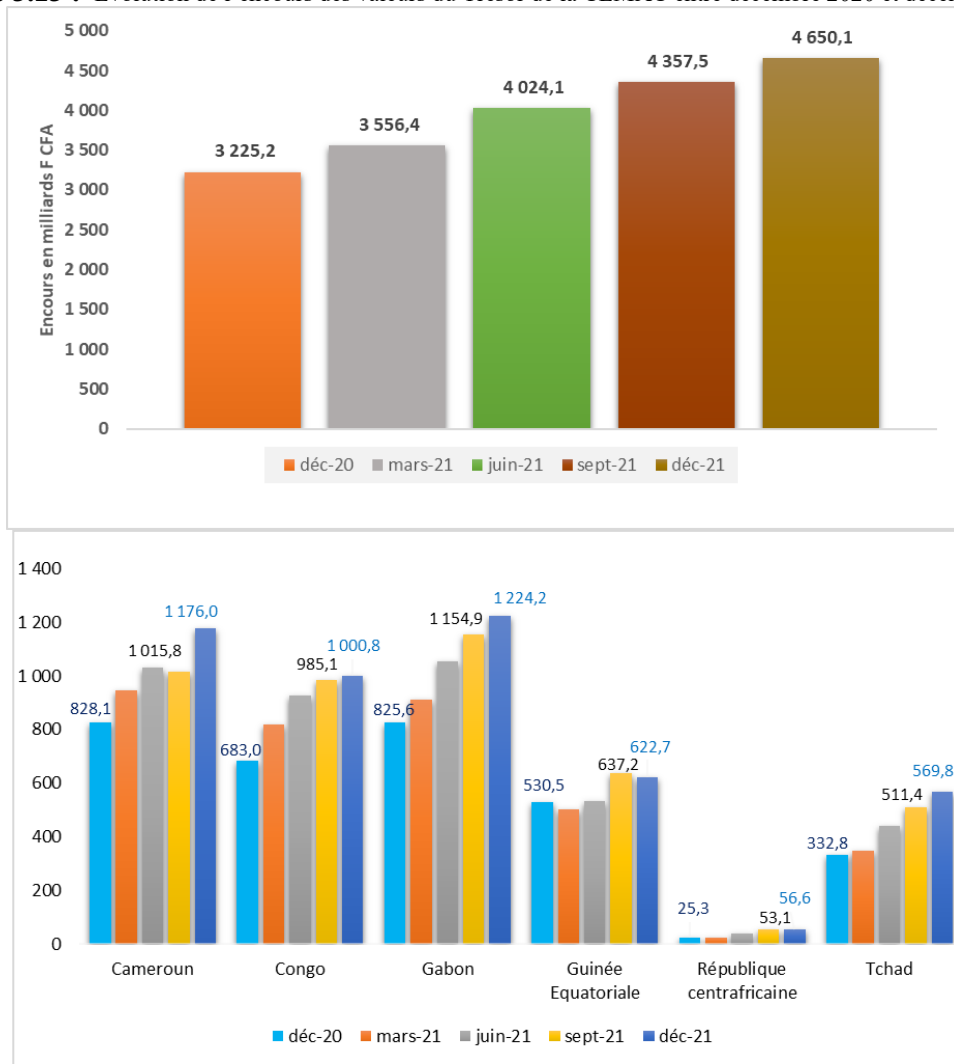
Graphique 3.12 : Volumes des émissions par maturité d'OTA en 2021



Source : CRCT

L'encours de la dette sur le marché des titres publics (BTA et OTA) des États membres de la CEMAC demeure en constante augmentation. Il a désormais passé la barre de 4 000 milliards et a atteint 4 650 milliards au 31 décembre 2021, en hausse de 6,71 % par rapport à la situation à fin septembre 2021 et de 44,18 % comparativement à la même période un an auparavant. La hausse de l'encours des titres publics est observée pour tous les Trésors émetteurs.

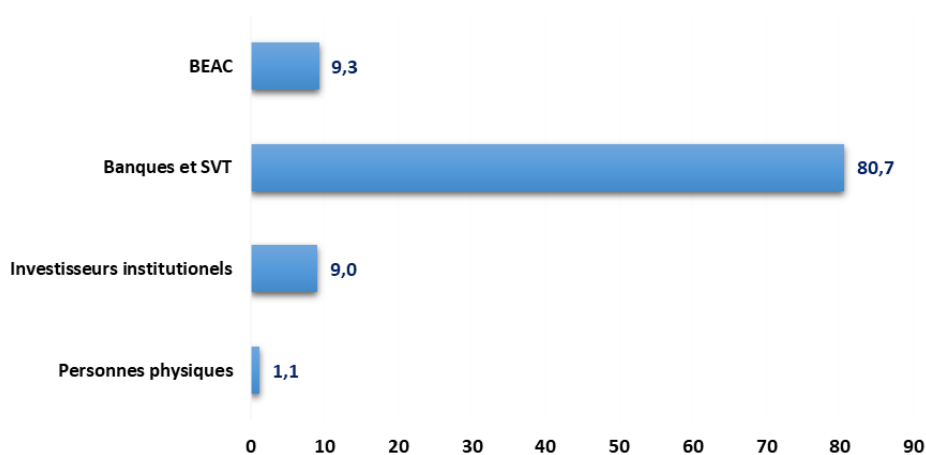
Graphique 3.13 : Evolution de l'encours des valeurs du Trésor de la CEMAC entre décembre 2020 et décembre 2021



Source : CRCT

Les titres en circulation dans la CEMAC demeurent majoritairement détenus par les banques et spécialistes en valeurs du Trésor (SVT), qui concentrent 80,7 % de l'encours des titres à fin 2021. Les investisseurs institutionnels et les personnes physiques détiennent 10,1 % des titres en circulation, une hausse de 130 % en glissement annuel.

Graphique 3.14 : Structure des détenteurs des valeurs du Trésor au 31 décembre 2021



Source : CRCT

La répartition de l'encours des titres par pays de résidence des détenteurs finaux montre que la base des investisseurs des titres publics varie d'un pays à l'autre. Les titres des Trésors congolais et gabonais sont ceux qui s'exportent le plus. Les investisseurs implantés au Cameroun restent les plus engagés sur les titres publics, avec un encours à fin 2021 de 2 346,64 milliards, soit 56,46 % du total de l'encours des titres en circulation.

Tableau 3.55 : Répartition de l'encours des valeurs du Trésor par pays des détenteurs finaux au 31 décembre 2021

Pays de l'émetteur	Pays de l'investisseur (en milliards de FCFA)							Total général
	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	République Centrafricaine	Tchad	BEAC	
Cameroun	998,18	99,00	30,50	7	6,00	21,98	13,22	1176,03
Congo	391,78	354,31	77,19	22,00	1,00	29,50	125,00	1000,77
Gabon	595,16	71,61	309,50	4,00	37,05	106,90	99,99	1224,21
Guinée Equatoriale	182,51	12,50	36,05	316,08	5,00	23,50	47,07	622,71
République Centrafricaine	19	0	0	0	33,61	4,00	0	56,58
Tchad	160,20	9,50	5,65	0,00	0,00	249,40	145,00	569,75
Total général	2346,64	546,92	459,04	349,23	82,66	435,28	430,28	4650,05

Source : CRCT

Les titres émis par les Trésors publics et arrivés à échéance en 2021 ont régulièrement été remboursés par les Etats. Le montant global des remboursements par les Trésors publics au cours l'année 2021 s'élève à 2 237,8 milliards, répartis à hauteur de 2 001,7 milliards pour les BTA et 236,2 milliards pour les OTA. Ces remboursements se situent globalement en hausse par rapport au montant enregistré l'année dernière, chiffré à 2 100,4 milliards, dont 1 960 milliards pour les BTA et 140,4 milliards d'OTA.

Tableau 3.56 : Evolution des remboursements des valeurs du Trésor (BTA et OTA) par Trésor émetteur (2020-2021)

Instrument/Emetteur	Cumul des remboursements 2020	Janv. à mars - 2021	Avril à juin - 2021	Juillet à sept - 2021	oct à dec. 2021	Cumul des remboursements 2021
BTA	1 959 995	535 730	478 347	559 965	427 527	2 001 569
Cameroun	382 710	112 518	94 700	128 000	130 000	465 218
Congo	196 112	64 030	49 485	67 266	60 555	241 336
Gabon	650 727	166 306	136 908	145 652	145 685	594 551
Guinée Equatoriale	182 131	48 574	37 300	87 117	66 478	239 469
République centrafricaine	19 000	5500	4 000	5500		15 000
Tchad	529 315	138 802	155 954	126 430	24 809	445 995
OTA	140 381		22 500	97 500	116 243	236 243
Cameroun					21 910	21 910
Congo			22 500	39 000	62 000	123 500
Gabon	68 331			58 500		58 500
Guinée Equatoriale					32 333	32 333
Tchad	72 050					
Total général	2 100 376	535 730	500 847	657 465	543 770	2 237 812

Source : CRCT

Le coût moyen des ressources s'est globalement orienté vers la hausse en 2021, avec une moyenne de 6,96 % contre 4,89 % en 2020. Suivant le type d'instrument, en moyenne le taux d'intérêt moyen pondéré des BTA s'est établi à 5,60 % (contre 4,35 % un an auparavant), au-dessus du taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) fixé à 3,50 %. Le rendement moyen des OTA, en hausse, s'établit à 8,77 % contre 7,87 % l'année précédente.

Tableau 3.57 : Evolution du cout des émissions par type d'instrument et par émetteur

	2017	2018	2019	2020	2021
BTA (TIMP moyen)	5,02	4,77	4,87	4,35	5,60
Cameroun	3,33	2,81	2,49	2,51	2,33
Congo	4,96	6,17	6,4	6,03	6,37
Gabon	5,15	3,91	3,81	4,02	5,43
Guinée Equatoriale	7,02	8,55	8,07	7,23	8,07
République centrafricaine	5,21	5,27	5,24	5,24	5,79
Tchad	5,53	5,77	6,35	5,43	6,32
OTA (Rendement moyen)	4,51	5,21	5,88	7,87	8,77
Cameroun	0	0	4,62	5,20	5,66
Congo	0	0	8,55	10,20	9,20
Gabon	4,53	5,21	7,2	8,39	8,87
Guinée Equatoriale	0	0	5	0,00	10,47
République centrafricaine	0	0	0	2,95	12,32
Tchad	4,5	0	0	5,38	7,50
Total moyen pondéré global	5,0	4,80	5,17	4,89	6,96

Source : CRCT

III.3.1.2. Marché secondaire

Trois catégories d'opérations sont enregistrées sur le marché secondaire des titres publics, en l'occurrence : (i) les achats-ventes fermes de titres ; (ii) les opérations de pension-livrées interbancaires ; et (iii) les transferts franco de titres, c'est-à-dire sans contrepartie espèces, entre les investisseurs.

Le marché secondaire des titres publics a connu au cours de l'année 2021 une hausse du volume de ses opérations. En effet, les opérations de pension-livrées interbancaires ont connu une hausse au cours de l'année 2021. Au total, 190 opérations ont été réalisées au cours de la période sous-revue pour un montant cumulé de 833,7 milliards, contre 102 opérations en 2020, d'une valeur cumulée de 418,4 milliards.

Les transferts franco de titres sont en forte hausse sur la période sous-revue. En effet, 1 448 opérations sur des titres d'une valeur nominale de 3 248,7 milliards ont été réalisées en 2021, contre 708 opérations d'une valeur nominale de 1 387,3 milliards en 2020.

Les opérations d'achat-ventes de titres sont également en hausse pour la période sous revue. Avec 383 opérations pour un montant nominal de titres de 1 054,5 milliards, échangés à 1 057,5 milliards. Cette évolution se situe en forte hausse par rapport à l'année 2020 où seules 272 opérations avaient été enregistrées sur des titres d'une valeur nominale globale de 559,5 milliards échangés à 559,8 milliards.

Tableau 3.58 : Synthèse des opérations du marché secondaire des valeurs du Trésor de la CEMAC

Type d'opérations	2020		2021	
	Nombre d'opérations	Valeur nominale (En milliards F CFA)	Nombre d'opérations	Valeur nominale (En milliards F CFA)
Achat-ventes de titres	272	559,5	383	1 054,5
Pension-livrées interbancaires	102	418,4	190	833,7
Transferts franco de titres	708	1 387,3	1 448	3 248,7

Source : CRCT

Encadré 11 : Principaux textes régissant le marché régional pour l'émission des titres publics

Le marché des titres publics est encadré par un certain nombre de textes décrivant les procédures techniques et la réglementation de l'émission des titres publics dans la zone CEMAC. Il y a notamment :

- Le nouveau Règlement 03/19/CEMAC/UMAC/CM relatif aux valeurs du Trésor émises par les Etats de la CEMAC ;
- le Règlement général du 23 décembre 2010 de la cellule de Règlement et de Conservation des Titres(CRCT) ;
- l'Instruction N°03/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité-Titres des Teneurs de comptes ;
- l'Instruction N°04/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 portant Disposition tarifaires relatives à l'affiliation à la CRCT ;
- l'Instruction N°02/CRCT/2010 du 23 décembre 2010 relative à la comptabilité-Titres de la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres ;
- le Cahier des Charges des Spécialistes en Valeurs du Trésor(SVT).

Source : BEAC

III.3.2. Evolution du marché financier régional

III.3.2.1. Le processus de fusion du marché financier

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fusion des marchés financiers de la CEMAC décidée par la conférence des Chefs d'État en octobre 2017 et réalisée en 2019, les principaux chantiers engagés dans la seconde phase de la fusion sont notamment :

- sur le plan de la régulation, la refonte des textes juridiques du marché financier, l'audit institutionnel, organisationnel et opérationnel de la Commission de Surveillance de marché financier de l'Afrique Centrale ;
- sur le plan de la dynamisation du marché, la mise en œuvre du Règlement communautaire relatif à l'introduction en bourse des participations des États dans les entreprises publiques, le développement de nouveaux instruments financiers avec la gestion collective et les actions orientées vers la promotion de l'éducation financière et de la culture boursière ;
- l'élaboration des Business plans de la Bourse des valeurs Mobilières de l'Afrique centrale en abrégé BVMAC et du Dépositaire Central Unique en abrégé DCU.

III.3.2.2. Refonte des textes juridiques du marché financier

Sur le plan de la régulation, il est apparu nécessaire de moderniser les instruments et l'écosystème du marché financier régional.

Le processus de refonte du cadre juridique du marché financier engagé depuis 2018, est matérialisé par l'élaboration d'un projet de Règlement communautaire portant organisation et du fonctionnement du marché financier. Lequel est en cours d'adoption par les instances communautaires.

III.3.2.3. Elaboration des plan d'affaires de la BVMAC et du DCU

Sur financement de la BAD, le cabinet « MAZARS Cameroun » a été recruté par appel d'offres en vue d'élaborer les business plans des structures centrales (BVMAC et DCU à créer) du marché financier de l'Afrique centrale.

Ces plans d'affaires sont en cours d'examen par le comité de suivi de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers. Ils seront par la suite transmis au Gouverneur de la BEAC qui les soumettra au comité ministériel de l'UMAC.

III.3.2.4. Dynamisation du marché par la mise en œuvre du règlement CEMAC portant introduction en bourse des participations des états

L'un des axes prioritaires de la seconde phase de la fusion est le développement de la cote de la BVMAC.

Cet axe est matérialisé par l'adoption du Règlement communautaire du 02 octobre 2019 relatif à la l'introduction en bourse des participations des États et de leurs démembrements d'une part et la mise en œuvre des diligences y relatives auprès des États de la CEMAC d'autre part.

Dans ce contexte, trois (3) États membres de la CEMAC ont communiqué au Gouverneur de la BEAC les listes des sociétés qu'ils souhaitent introduire en bourse.

Il s'agit du Congo¹⁷, du Gabon¹⁸ et de la Guinée Equatoriale¹⁹ qui ont désigné respectivement quatre (4), trois (3) et trois (3) sociétés.

Les listes du Cameroun, du Tchad et de la Centrafrique sont toujours attendues.

S'agissant des listes déjà publiées, en Guinée Equatoriale, l'établissement de crédit « BANGE » a réalisé une opération d'offre publique de vente par appel public à l'épargne.

Son admission à la cote de la BVMAC est attendue pour 2022, sous réserve de la bonne fin de la validation des nouveaux actionnaires par la COBAC.

Pour le Gabon, la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), dont l'opération par appel public à l'épargne est attendue en 2022, a initié le processus de recrutement d'un intermédiaire agréé.

Il est à signaler que l'Acte additionnel n°117-CEMAC- COSUMAF-CCE-SE du 19 février 2018 portant unification du marché financier de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et mesures d'accompagnement prévoit également les actions suivantes :

- l'adoption de cadres législatifs rendant obligatoire la cotation ou l'ouverture en bourse du capital d'entreprises ayant pour profession habituelle la gestion ou la conservation de l'épargne publique (banques, compagnies d'assurances, etc.) ;
- l'adoption de cadres législatifs rendant obligatoire la cotation ou l'ouverture en bourse du capital d'entreprises multinationales ou filiales de multinationales exerçant leurs activités sur le territoire des États membres de la CEMAC ;
- l'adoption de mesures incitatives permettant d'assurer le recours des entreprises des secteurs économiques stratégiques aux marchés financiers ;
- l'entrée des États dans le capital de la Bourse Régionale à hauteur de 30%, soit 5% par État membre de la CEMAC.

III.3.3. Marché primaire

Malgré un contexte marqué par la crise sanitaire de la COVID-19, le marché financier a enregistré au cours de l'exercice 2021, un regain d'activité confirmant le frémissement constaté au premier trimestre 2021.

S'agissant des émissions, la période sous revue est marquée par une embellie du compartiment obligataire. Lequel a bénéficié de six opérations autorisées par la COSUMAF.

¹⁷ Energie Electrique du Congo(E2C), la Congolaise des Eaux (LCDE), Congo Télécom, Centrale Electricque du Congo (CEC).

¹⁸ Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) introduction prévue en 2022 opération déjà engagée, Gabon Power Company (GPC) en 2023, Façade Maritime du Champ Triomphal en 2023.

¹⁹ Bange National de Guinée (BANGE) ; Guinea Ecuatorial de Telecomunicacion (GETESA), Sociedad de Electricidad de Guinea Ecuatorial (SEGESA).

Le cumul des sommes levées est de 458,4 milliards contre 106,8 milliards au 31 décembre 2020. Les émetteurs souverains ont représenté 66 % des émissions obligataires de 2021.

Il convient de noter que l'État du Cameroun n'a réalisé aucune opération sur ce compartiment. Toutefois, une entreprise privée installée au Cameroun, « Alios Finance Cameroun », a procédé à un emprunt obligataire durant la période.

En ce qui concerne les titres de capital, en 2021, deux opérations d'augmentation de capital par appel public à l'épargne ont été enregistrées pour un montant total de 12,9 milliards.

Il s'agit des deux premières opérations d'entreprises du secteur financier depuis la fusion de 2019 à savoir l'établissement de crédit « BANGE SA » et l'établissement de microfinance « LA RÉGIONALE ».

En 2021, « LA RÉGIONALE » devient ainsi la quatrième société de droit camerounais à faire volontairement son entrée en bourse. Elle y rejoint « SEMC », « SOCAPALM » et « SAFACAM ».

Des actions de sensibilisation des émetteurs publics et privés visant à enrichir la cote de la bourse sont actuellement examinés conjointement par l'Association professionnelle des Sociétés de Bourse appuyées par la BVMAC, la BEAC et la COSUMAF.

III.3.4. Marché boursier de la BVMAC

Encadré 12 : Dispositions régissant le marché boursier

Le 31 octobre 2017 à N'Djamena, la Conférence des Chefs d'État de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a décidé de fusionner les marchés financiers de l'Afrique centrale.

A cet effet, l'Acte additionnel n°06/17-CEMAC-COSUMAF-CCE-CE portant unification du marché financier de la CEMAC avait été signé le 19 février 2018.

La mise en œuvre de cette décision des Très Hautes autorités des pays membres de la CEMAC avait été confiée à la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Une démarche en deux étapes avait été arrêtée d'un commun accord entre les acteurs du marché financier : Régulateurs (Commission du Marché Financier au Cameroun et Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique centrale (COSUMAF), Bourses (Douala Stock Exchange et Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC)) et Dépositaires centraux (Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun, BVMAC et BEAC).

Cette démarche consistait premièrement en la fusion physique et institutionnelle des structures des marchés financiers et deuxièmement en sa redynamisation. La première étape s'est achevée en juillet 2019, avec la fusion des deux bourses des valeurs mobilières en activité dans la CEMAC précédée, quelques mois auparavant par celle des régulateurs et des dépositaires centraux.

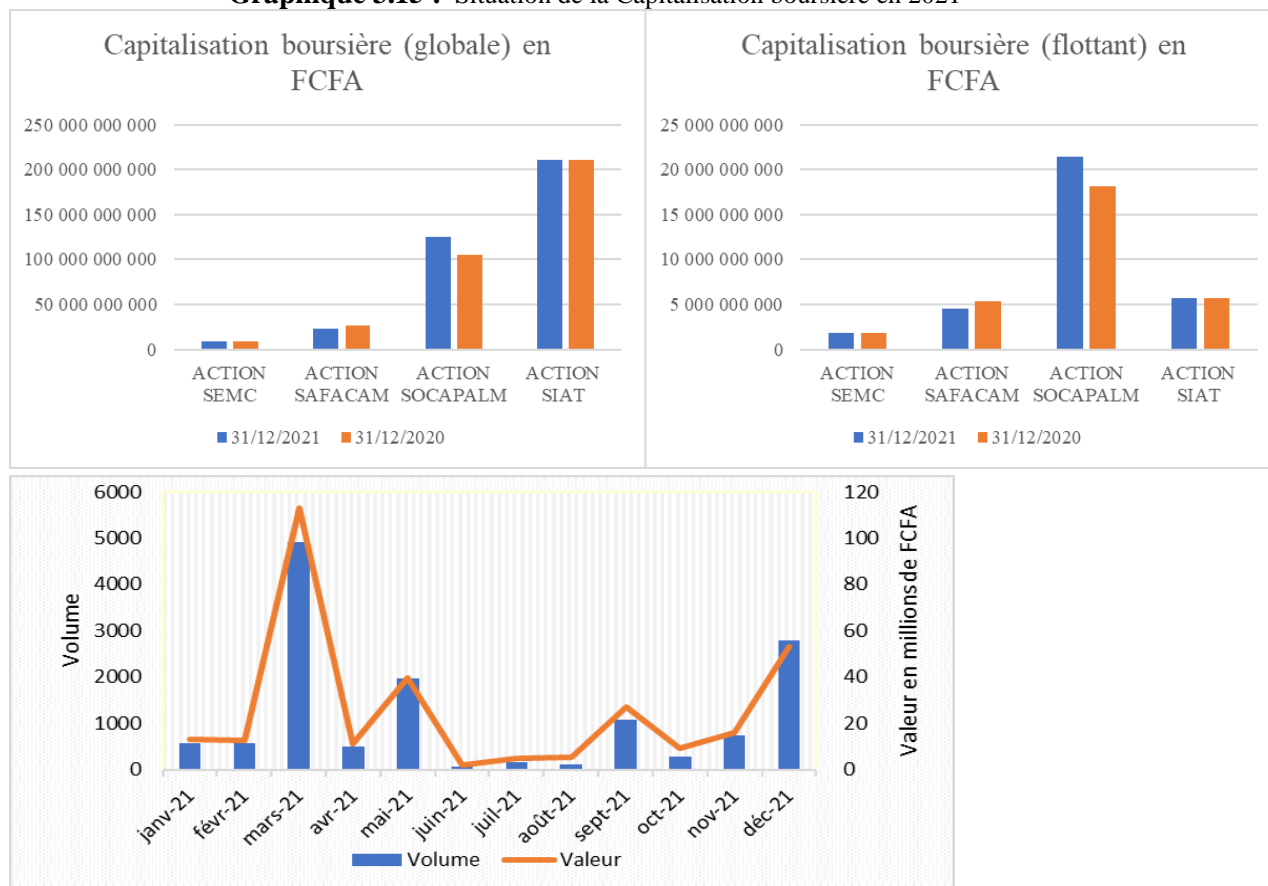
Cette première étape a donné naissance aux structures unifiées suivantes : (i) un régulateur installé à Libreville (COSUMAF) au Gabon ; (ii) une Bourse des valeurs mobilières installée à Douala (BVMAC) installée au Cameroun ; (iii) un Dépositaire central/Banque de règlement (BEAC).

Source : BVMAC

III.3.4.1. Présentation générale

Au 31 décembre 2021, la capitalisation boursière flottante s'est élevée à 36,2 milliards venant de 31,0 milliards un an plus tôt.

Graphique 3.15 : Situation de la Capitalisation boursière en 2021



La croissance observée est due à l'introduction en bourse d'une nouvelle société le 16 juillet 2021 (LA RÉGIONALE) et la variation à la hausse du cours des actions SOCAPALM.

En termes de répartition, la capitalisation boursière flottante (la valeur des titres qui peuvent faire l'objet d'échanges en bourse) est constituée à 84 % de titres d'émetteurs installés sur le territoire du Cameroun.

S'agissant de l'encours des dettes obligataires cotées à la BVMAC, il a subi une variation de 25,04 %, soit un montant de 650,1 milliards à fin 2021 venant de 519,9 milliards l'année précédente. Cette hausse se justifie par l'admission à la cote de trois valeurs (« EOBDE 5,45% net 2020-2027 », « EOCG 6,25% net 2021-2026 », « EOG 6% net 2021-2026 » et « ALIOS 02 5,40% 2021-2025 ») pour un montant total de 417,4 milliards.

Au 31 décembre 2021, l'État du Cameroun ne compte plus qu'une ligne d'emprunt cotée à la BVMAC d'un montant nominal de 100 milliards. Un an auparavant deux lignes de cet État étaient cotées à la BVMAC pour un encours de 191,3 milliards.

A cette même date, l'on note également deux encours de dette d'entreprises privées de droit camerounais. Il s'agit de « SAFACAM » et « ALIOS FINANCE CAMEROUN » pour un cumul de 12,8 milliards contre 6,7 milliards au 31 décembre 2020. L'évolution constatée

s'explique par l'introduction en bourse de l'emprunt obligataire de 8,5 milliards effectué par « ALIOS FINANCE Cameroun » sur le marché financier régional en 2021.

III.3.4.2. Marché des actions

III.3.4.2.1. Admission à la cote

Le compartiment des actions de la BVMAC s'est enrichi d'une nouvelle valeur en 2021.

Il s'agit de l'action de la microfinance « La Régionale d'Épargne et de Crédit (LA RÉGIONALE) ». Les titres de cette action ont été valorisés à 42 000 FCFA l'unité, ce qui a conduit à une capitalisation boursière le jour de la première cotation le 16 juillet 2021 de 2,6 milliards.

III.3.4.2.2. Evolution des échanges

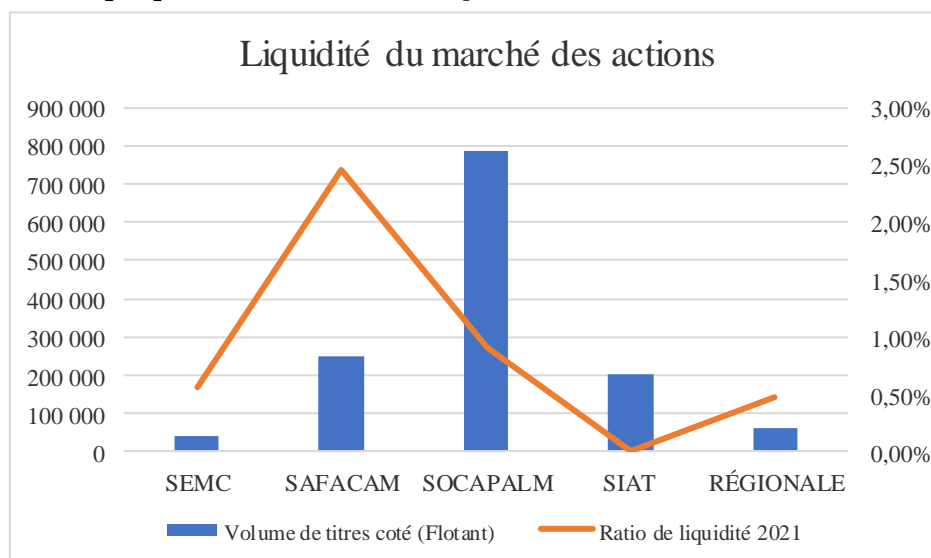
L'admission des titres de « La RÉGIONALE » à la cote de la BVMAC a augmenté la profondeur du marché. Ce qui a accru l'activité de négociation portant ainsi la valeur transigée à 307,2 milliards en fin 2021 contre 173,3 millions un an plus tôt.

Par ailleurs, le nombre et le volume des transactions se sont situés respectivement à 103 et 13 757 contre 76 et 7 209 en 2020.

III.3.4.2.3. Evolution de la liquidité

L'animation du marché financier de l'Afrique centrale reste encore faible. En effet, le ratio de liquidité établi en 2021 est de 1,03 % venant de 0,57 % un an plus tôt. Cette légère amélioration est due à l'augmentation des échanges réalisés au cours de l'année sur la valeur SAFACAM avec un taux de liquidité de 2,45 %.

Graphique 3.16 : Situation de la liquidité du marché des actions en 2021



III.3.4.3. Marché des obligations

III.3.4.3.1. Admission à la cote et encours de la dette cotée

En 2021, le compartiment obligataire de la BVMAC a enregistré quatre admissions à la cote.

Il s'agit de :

- « EOBDE 5,45% net 2020-2027 » le 3 février 2021 : 106,792 milliards ;
- « EOCG 6,25% net 2021-2026 » et « EOG 6% net 2021-2026 » le 30 juillet 2021 respectivement 113,230 milliards et 188, 828 milliards ;
- « ALIOS 02 5,40% 2021-2025 » le 3 décembre 2021 : 8,542 milliards.

Par ailleurs, la réduction du montant de l'encours au cours de l'année 2021 est justifiée par les amortissements de 287,2 milliards et la radiation de cinq valeurs à la cote d'un montant de 169,4 milliards.

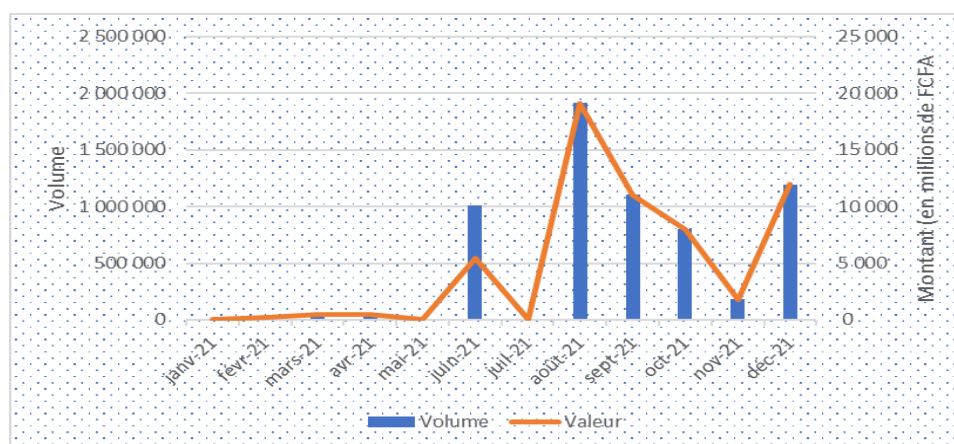
L'encours des obligations souveraines a augmenté de 24 % et s'est fixé à 529,7 milliards à fin 2021 contre 428,4 milliards à fin 2020. Celui des obligations privées présente un montant de 13,7 milliards à fin 2021 contre 91,6 milliards à fin 2020, soit une baisse de 85 %. L'encours des obligations des organismes régionaux s'élève à 106,8 milliards en 2021.

Enfin, les Etats sont les principaux émetteurs sur le marché obligataire. En effet l'encours de leur dette représente 82 % de l'encours global coté à fin décembre 2021.

III.3.4.3.2. Evolutions des échanges et liquidité du marché obligataire

La valeur totale transigée sur le marché obligataire s'élève à 58,5 milliards à fin 2021 contre 79,4 milliards en 2020, soit une variation de -26,32 %. Cette baisse est justifiée par la quantité réduite du volume de titres négocié par séance en 2021. En effet, 48 transactions ont été effectuées pour un volume de 6 325 394 titres échangés en 2021 contre 33 transactions pour un volume de 15 671 887 titres échangés l'année précédente.

Graphique 3.17 : Évolution des échanges sur le compartiment obligataire en 2021



Sur le compartiment de titres de créance de la BVMAC, les obligations publiques ont été les titres les plus échangés pour une valeur transigée de 43,8 milliards représentant 75 % du montant total contre 24 % pour les obligations privées et 1 % pour les obligations régionales en 2021.

Les performances des obligations publiques attestent une fois de plus que la dynamique du marché est supportée par les Etats.

III.3.4.3.3. Les radiations de titres de la cote de la BVMAC

Au cours de l'année 2021, l'émetteur des obligations « GSEZ 6,5 % brut 2018-2028 » a procédé à un rachat total de ses titres le 27 août 2021.

Par ailleurs, d'autres emprunts obligataires arrivés à échéance en 2021 ont été radiés de la cote. Il s'agit de : « BGFI HOLDING CORP. 5% 2014-2021 », « EOG 6,5 % net 2016-2021 », « ECMR 5,5 % net 2016-2021 », « EOCG 6,5 % net 2016-2021 » respectivement le 13 janvier, le 9 juin, le 17 octobre et le 29 décembre.

L'État du Cameroun a achevé le remboursement d'un emprunt émis en 2016 et dont l'échéance était prévue en 2021. Ainsi 41,2 milliards ont été remboursés aux obligataires.

III.3.4.4. Situation des intermédiaires agréés

Au 31 décembre 2021, la COSUMAF dénombrait 47 structures agréées en qualité d'intermédiaires de marché, dont vingt-une (21) sociétés de Bourse, dix (10) sociétés de gestion de portefeuille, deux (2) Établissements de Crédit en qualité de teneurs de compte, deux (2) organismes de garanties et douze (12) conseillers en investissements financiers.

S'agissant des sociétés de bourse, la réglementation de la COSUMAF fixe le seuil minimal des fonds propres à 150 millions.

Au cours de l'année 2021, les chiffres publiés par la COSUMAF révèlent que les fonds propres nets de l'ensemble des sociétés de bourse sont passés de 8 476,9 millions en 2020 à 9 664 millions en septembre 2021, soit une hausse de 14 %.

Douze (12) sociétés de bourses agréées se sont entièrement conformées aux normes prudentielles de la COSUMAF. Tandis que quatre (4) ne respectent pas la norme. Il s'agit de LCB Capital, CBT Bourse, SAIFAC, GTI Investment.

Parmi ces quatre sociétés de bourse « GTI Investment » est la seule de droit camerounais.

Par ailleurs, le portefeuille des sociétés de bourse présente une situation des avoirs titres – espèces de 670,6 milliards au 31 décembre 2021. Cet actif est porté par quinze (15) sociétés de bourse.

En ce qui concerne les sociétés de gestion de portefeuille, la situation au 30 septembre 2021 fait état de trois (3) nouvelles sociétés agréées par la COSUMAF. Ce qui a complété le paysage de sociétés de gestion de portefeuille (SGP) agréées à huit (8).

Une fois de plus la réglementation de la COSUMAF fixe le seuil minimal des fonds propres des sociétés de gestion de portefeuille à 150 millions.

Les fonds propres nets de l'ensemble des sociétés de gestion de portefeuille sont passés de 473,3 millions en décembre 2019 à 1,0 milliards en décembre 2020 (soit +542,5 milliards).

Une seule une Société de Gestion de portefeuille détient des fonds propres non conformes. Il s'agit de « Corridor Asset Management ».

Les sociétés de gestion de portefeuille assument la gestion 13 Fonds Communs de Placement (FCP) agréés, dont 11 Fonds Communs de Placement- Obligations et 2 Fonds Communs de Placement-Actions.

Les actifs gérés par ces acteurs sont de 248 milliards au 30 septembre 2021.

Ces actifs sont essentiellement investis sur des instruments obligataires et monétaires. La structure de l'actif net par catégorie d'OPCVM est en moyenne de 4 % pour les obligations du trésor assimilables, 55 % en obligations souveraines, 33 % en obligations privées.

Au 30 septembre 2021, le classement du total d'actifs gérés par société de gestion de portefeuille place la société Harvest Asset Management en tête avec 188 milliards soit 75 %. Elle est suivie par Asca Asset Management (21,7 %), puis EDC Asset Management (2 %).

III.3.5. Situation du marché financier au Cameroun

III.3.5.1. Opérations réalisées en 2021 par les émetteurs nationaux

En ce qui concerne les titres de capital, en 2021, une (1) opération d'augmentation de capital par appel public à l'épargne a été réalisée par un émetteur de droit camerounais.

Il s'agit de la microfinance « La Régionale d'Epargne et de Crédit » en abrégé « La Régionale S.A », qui a pu lever un montant de 2,6 milliards sur le marché financier régional en vue de finaliser son projet de mutation en banque.

A travers la cotation de ses actions le 16 juillet 2021, « La Régionale S.A » devient la première entreprise du secteur financier en activité dans la CEMAC à être coté en bourse.

Par ailleurs, cette cotation porte à quatre (04) le nombre de sociétés de droit camerounais cotées au Compartiment Actions de la BVMAC.

A la faveur de la fusion en juillet 2019, la BVMAC a hérité de trois (03) sociétés dont le siège est au Cameroun. Il s'agit de « SEMC », « SAFACAM » et « SOCAPALM ».

Au sujet des titres de dettes, une entreprise privée installée au Cameroun, « Alios Finance Cameroun », a procédé à un emprunt obligataire durant la période sous revue.

Le montant des titres souscrits dans le cadre de cet emprunt obligataire dénommé « ALIOS 02 5,40 % 2021-2025 » s'est élevé à 8,542 milliards ; ces titres ont par la suite été admis aux négociations sur la plateforme de la BVMAC le 3 décembre 2021.

III.3.5.2. Poids des acteurs locaux intervenant sur le marché financier

Au 31 décembre 2021, la situation des intermédiaires agréés installés au Cameroun se présente comme suit :

- Sociétés de Bourse (SDB) : 15 sur 21 soit 71,4 % ;
- Sociétés de Gestion de Portefeuilles (SGP) : 9 sur 11 soit environ 82 % ;
- Conseillers en Investissement Financier (CIF) : 9 sur 13 plus de 69 %.

III.3.5.3. Pénétration des activités sur valeurs mobilières (au 31 décembre 2021)

Le nombre de comptes-titres (les clients détenant les valeurs mobilières) ouverts dans les livres des sociétés de bourses installées au Cameroun ressort à moins de 7 000 sur un total

d'un peu plus de 8 500 de comptes-titres ouverts dans les livres de tous les intermédiaires de la CEMAC ; soit plus de 82 % de part de marché pour les intermédiaires basés au Cameroun.

La répartition des comptes-titres à l'échelle de la CEMAC se présente ainsi qu'il suit :

Pays	Nombre de comptes titres ouverts par pays par les sociétés de bourse	Poids relatif par pays (%)
Cameroun	6 946	81,57
Congo	131	1,54
Gabon	1 360	15,97
Guinée-Equatoriale	-	0,00
Tchad	78	0,92
Total général	8 515	100

III.3.5.4. Poids du Cameroun sur le marché en termes de capitalisation boursière et d'encours de dettes cotées (au 31 décembre 2021)

La capitalisation boursière des émetteurs installés au Cameroun atteint 30,5 milliards soit 84,14% de la capitalisation de l'ensemble des sociétés cotées à fin décembre 2021.

Pays d'implantation de l'émetteur	Flottant (en milliards F CFA)	En % du total
Cameroun (04 sociétés)	30,5	84,14
Gabon (01 société)	5,7	15,86
Total général	36,2	100

Par ailleurs, l'encours des dettes obligataires cotées émises par des émetteurs installés au Cameroun s'élève à 112,8 milliards et représente 17,35 % de l'encours global circulant sur la cote de la Bourse.

Pays d'implantation de l'émetteur	Encours de dettes cotées (en milliards F CFA)	En % du total
Cameroun	112,8	17,35
Congo	220,0	33,84
Gabon	317,3	48,81
Total général	650,1	100

III.3.6. Perspectives du marché financier

Les perspectives du marché financier pourraient être résumées ainsi qu'il suit :

- augmenter la pénétration des activités de marché en faisant progresser de 8 500 à 15 000 comptes-titres à fin 2022 ;
- adopter des mesures visant une démarche inclusive des activités de marché dans l'ensemble des pays de la CEMAC avec notamment la promotion de l'émergence d'acteurs locaux en RCA et le renforcement du nombre d'acteurs en Guinée Equatoriale, au Gabon, au Tchad et au Congo ;
- parvenir à deux (02) introductions en Bourse par an adossées aux listes étatiques et devant permettre de faire progresser de plus de 55 % par an la capitalisation boursière de la BVMAC sur les 2 prochaines années ;

- collecter la liste des entreprises du portefeuille de l'Etat du Cameroun devant être cotées en Bourse ;
- collecter les listes d'entreprises des portefeuilles des autres Etats retardataires (RCA et Tchad) devant être cotées en Bourse ;
- finaliser la création d'un nouveau dépositaire central en sortant les activités de dépositaire central unique de la BEAC à l'horizon fin 2023 ;
- adopter de nouveaux textes régissant les activités de marché plus incitatifs pour le secteur privé en termes de conditions d'accès, de promotion de nouveaux produits dès courant 2022 ;
- finaliser la création d'un premier Indice Boursier de la BVMAC à fin 2022 ;
- signer des partenariats avec des Organisations patronales de la CEMAC et quelques Bourses étrangères (Casablanca Stock Exchange, Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de la zone UEMOA - BRVM).

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Parmi les faits majeurs relevés dans ce rapport, l'on note au *plan mondial*, une reprise de la croissance qui s'est établie à 6,1 % contre -3,1 % en 2020, grâce (i) aux mesures de relance budgétaire supplémentaires prises dans de nombreux pays ; (ii) à l'amélioration des indicateurs de santé en lien avec le relâchement des restrictions liées à la pandémie à Covid-19 ; et (iii) à l'adaptation continue de l'activité économique à une mobilité réduite. En *Afrique subsaharienne*, la croissance en 2021 est estimée à 4,5 % contre -1,7 % en 2020. En *zone CEMAC*, les économies renouent également avec la croissance qui se situe à 1,9 %, contre -1,7 % en 2020.

Au *plan national*, l'année 2021 s'est traduite par la consolidation de la résilience de l'économie camerounaise depuis un certain nombre d'années, dans un environnement économique mondial suffisamment morose, et surtout face à la crise sanitaire à Covid-19. Le taux de croissance a ainsi atteint 3,6 % après 0,5 % en 2020, en lien avec le dynamisme de tous les secteurs d'activités.

Au plan *monétaire*, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte de la persistance de la pandémie à Covid-19 dans la CEMAC et de la nécessaire préservation de la stabilité extérieure de la monnaie. C'est ainsi qu'au regard du niveau satisfaisant de la liquidité du marché, la Banque Centrale a maintenu inchangé jusqu'au 08 décembre 2021, le volume hebdomadaire de refinancement à 250 milliards. En outre, elle a décidé le 25 novembre 2021, de réorienter sa politique en rehaussant de 25 points de base son principal taux directeur (TIAO) et le taux de la facilité de prêt marginal, les portant respectivement à 3,50 % et 5,25 %.

Dans ce contexte, le *secteur bancaire* a connu en termes de total bilan, un accroissement de 15,4 % en 2021. Le réseau bancaire a continué de s'étendre entre 2020 et 2021, le nombre d'agences étant passé de 328 à 353. Sur le plan de la couverture géographique, les régions du Centre et du Littoral concentrent à elles seules 62 % des agences. Le taux de bancarisation au sens strict de la population active a été de 28,4 % en 2021, tandis que celui de la population adulte s'est situé à 22,4 %. Les dépôts collectés par les banques ont augmenté de 15,9 %, tandis que les crédits octroyés se sont accrus de 9,3 %. S'agissant de la qualité du portefeuille de crédit, le taux de créances brutes en souffrance s'élève à 14,9 % au 31 décembre 2021 contre 16,6 % au 31 décembre 2020. Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 13,6 % en 2021, contre 3,9 % en 2020. Les établissements financiers ont connu une hausse de leur activité de 2,0 %, contrairement à une baisse de 0,9 % observée en 2020.

Pour ce qui est du *secteur de la microfinance*, l'on a noté une hausse du total de bilan de 16,4 % en 2021. Son réseau a continué de s'étendre en 2021 ; le nombre d'agences étant passé de 1 713 à 1 724. Grâce à cette extension, ce secteur a permis d'atteindre un taux de financiarisation de 47,7 % de la population active en 2021. Les dépôts et les crédits ont continué de s'accroître, avec des augmentations de 16,6 % et 18,7 % respectivement. La qualité du portefeuille s'est améliorée, le taux de créances brutes en souffrance revenant de 23,1 % au 31 décembre 2020 à 22,4 % au 31 décembre 2021.

S'agissant du *secteur des assurances*, le chiffre d'affaires du marché a progressé de 1,2 % pour s'établir à 211,4 milliards en 2020 contre 209,0 milliards en 2019. L'assurance automobile occupe une place importante avec 21,5 % de l'ensemble des émissions du marché. Les assureurs ont payé les prestations pour 115,8 milliards en 2020 contre 96,9 milliards en 2019. Le solde de réassurance en faveur des réassureurs a été de 8,6 milliards contre 17,0 milliards en 2019.

Au niveau du *marché financier*, l'année 2021 a été marquée par un regain d'activité, confirmant le frémissement constaté en fin 2020. Sur le marché primaire, l'on a noté une embellie du compartiment obligataire, qui a enregistré six opérations autorisées par la COSUMAF. Le cumul des sommes levées s'est établi à 458,4 milliards contre 106,8 milliards au 31 décembre 2020. La capitalisation boursière s'est élevée à 36,2 milliards contre 31,0 milliards en 2020. Le marché des valeurs du Trésor a été également très dynamique, l'encours global des titres émis pour le Cameroun étant passé de 837,1 milliards à 1 176,0 milliards entre 2020 et 2021.

Pour poursuivre l'amélioration du fonctionnement du système financier constatée en 2021, outre les mesures déjà prises par les autorités monétaires pour renforcer sa résilience aux chocs internes et externes, les actions suivantes mériteraient d'être menées en 2022 :

- *Secteur bancaire* : (i) suivre la finalisation de la mise en place effective par les Services Centraux de la BEAC des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) à la suite de l'adoption du règlement y relatif ; (ii) mettre en place un cadre réglementaire pour la finance islamique ; (iii) vulgariser la loi n° 2019/021 du 24 décembre 2019 fixant certaines règles relatives à l'activité de crédit dans les secteurs bancaire et de la microfinance au Cameroun.
- *Secteur de la microfinance* : (i) élaborer un code de bonne conduite sur la gouvernance des EMF ; (ii) mettre en place une fiscalité plus adaptée ; (iii) mettre à jour le plan d'actions de la stratégie nationale de la finance inclusive avec un accent sur les services financiers mobiles.
- *Secteur des assurances* : (i) procéder à la signature du décret d'application portant mise en place du Fonds de Garantie Automobile ; (ii) finaliser le tour de table de la mise en place de l'actionnariat de la nouvelle société de réassurance ; (iii) édicter le texte d'application précisant les modalités de mise en œuvre d'une assurance location conteneur au Cameroun.
- *Marché financier sous régional* : (i) accélérer le processus d'introduction en bourse d'une partie des participations de l'Etat du Cameroun dans les entreprises publiques et parapubliques, conformément au Règlement n° 02/19/CEMAC/UMAC du 02 octobre 2019 relatif à l'introduction en Bourse des participations des Etats et de leurs démembrements ; (ii) accompagner la BVMAC dans la mise en place d'un programme d'éducation boursière des populations ; (iii) créer un compartiment pour des valeurs intermédiaires et alternatives (PME) à la BVMAC.

ANNEXES

Missions et organisation du Comité National Economique et Financier

I. Missions

Le Comité National Economique et Financier (CNEF) a été créé par le Règlement n° 03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers dans la CEMAC. Ce nouvel organe reprend les activités des Comités Monétaires et Financiers Nationaux (CMFN) et des Conseils Nationaux du Crédit (CNC).

La création des Comités Nationaux Economiques et Financiers (CNEF) en lieu et place des CMFN et des CNC vise à :

- (i) harmoniser l'organisation et le fonctionnement de ces organes, afin de leur permettre de prendre en compte efficacement les activités initialement dévolues aux CMFN ;
- (ii) intégrer les récentes mutations du paysage financier de la CEMAC dans l'organisation et le fonctionnement des CNC ;
- (iii) rationaliser les organes de la Banque Centrale dans le cadre des mesures d'ajustement de la Banque face à la baisse de ses ressources, afin notamment de tenir compte des avancées récentes intervenues dans le domaine de la politique monétaire ;
- (iv) et à prendre en compte les récentes mutations introduites dans le paysage du secteur financier régional, à travers notamment l'avènement de nouveaux acteurs tels que les établissements de paiement et les bureaux d'informations sur le crédit, ainsi que la nouvelle configuration du marché financier de l'Afrique Centrale, issue de la fusion institutionnelle récemment opérée dans ce secteur.

Les attributions spécifiques du CNEF ont été développées dans les articles du Titre III (art. 8 à 19) du Règlement supra afin de définir les principaux contours des compétences de cet organe. Les attributions du CNEF ont ainsi été élargies à : i) la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, pour tenir compte de la reprise des attributions des CMFN ; ii) la promotion de l'inclusion financière, compte tenu des enjeux liés à l'accès aux services financiers de base dans les pays de la sous-région. L'article 8 fixe les principaux domaines sur lesquels les CNEF sont chargés d'émettre des avis et recommandations, à savoir :

- la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune ;
- la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- la promotion de l'inclusion financière ;
- le développement de la culture financière, à travers l'amélioration de la lisibilité et de la compréhension des informations destinées aux consommateurs de services financiers ;

- l'optimisation de l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- le renforcement de l'efficacité du système bancaire et financier, notamment des relations entre les acteurs du système financier et leurs clientèles respectives.

II. Organisation du Comité National Economique et Financier

Pour l'exécution de ses missions, le CNEF est composé de trois organes : un organe décisionnel, des Comités techniques et un Secrétariat Général.

II.1. L'organe décisionnel du Comité National Economique et Financier

Le CNEF est présidé par le Ministre en charge de la monnaie et le crédit et, en cas d'empêchement de celui-ci, par le Ministre en charge des affaires économiques ou à défaut par le Ministre des industries et des mines. Conformément à l'article 3 du Règlement susvisé, le Comité National Economique et Financier peut émettre des avis, formuler des recommandations et mener des études. Il comprend comme membres :

- le Ministre en charge de la monnaie et du crédit ;
- le Ministre en charge des affaires économiques ;
- le Ministre en charge de la planification ou du développement ;
- le Ministre en charge des industries ;
- le Gouverneur de la BEAC ou son représentant ;
- le Secrétaire Général de la COBAC ou son représentant ;
- le Président de la COSUMAF ou son représentant ;
- le Directeur Général de la BVMAC ou son représentant ;
- le Responsable du Dépositaire central du marché financier de l'Afrique centrale ou son représentant ;
- le Directeur Général du Trésor ;
- les membres de l'Etat au Comité de Politique Monétaire ;
- deux membres nommés par le Gouvernement du pays ;
- un membre désigné par le Conseil Economique et Social ;
- le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de crédit ;
- le Président de l'Association des Sociétés d'investissement ou son représentant ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance ;
- le Président de l'Association professionnelle des sociétés de bourse, le cas échéant ;
- le Président de l'Association Professionnelle des sociétés de gestion de portefeuille, le cas échéant ;
- le représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de paiement, le cas échéant ;

- le représentant des Bureaux d'informations sur le crédit, le cas échéant ;
- trois membres désignés par les chambres consulaires (Agriculture, Commerce et Industrie, etc.) ;
- le Président de l'Association des Consommateurs des services bancaires et financiers ;
- le Président de la confédération patronale ;
- un représentant des universités et centres de recherche désigné par le Président du CNEF.

L'organe décisionnel examine les affaires qui lui sont soumises par les comités et commissions techniques ainsi que par le Secrétariat Général.

II.2. Les Comités Techniques du Comité National Economique et Financier

Selon les dispositions de l'article 25 du Règlement susvisé, le CNEF peut créer en son sein des Comités techniques, dont il fixe la composition et les attributions. A cet effet, trois (03) Comités techniques ont été créés au sein du CNEF. Il s'agit :

- du Comité d'Etudes Economiques et Financières ;
- du Comité de la Réglementation ;
- du Comité du Rapport relatif à la Monnaie, au Crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier.

II.3. Le Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier

Le Secrétariat Général est l'organe Exécutif du CNEF. Il est placé sous la coordination du Secrétaire Général, qui assure la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions du Comité.

Pour ce faire, l'activité du Secrétariat Général du CNEF est structurée comme suit, en cinq (05) sections :

- Section Administration Générale et Gestion ;
- Section Banque et Finance ;
- Section Economie et Statistique ;
- Section Juridique ;
- Section Informatique et Communication.